



Universidade de Lisboa
Faculdade de Letras

**La traduction de la dimension culturelle des documents
officiels du portugais vers le français**

Mestrado em Tradução

Ana Rita Gonçalves Baptista Leite

2025

Relatório de estágio especialmente elaborado para a obtenção do grau de Mestre, orientado pela Professora Doutora Maria Helena Marques Antunes

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser ce rapport de stage. J'adresse tout d'abord mes remerciements à la directrice du rapport de stage, la Professeure Maria Helena Marques Antunes, pour ses conseils et son aide lors de la phase de recherche et de rédaction. Je voudrais également remercier la tutrice de mon stage, Madame Leonor Francisco, de m'avoir partagé ses méthodes de travail et ses connaissances en traduction. Je voudrais aussi remercier l'Alliance Française de Lisbonne qui m'a offert cette opportunité de stage, j'ai ainsi pu compléter ma formation académique et acquérir une première expérience professionnelle dans le secteur de la traduction. J'aimerais terminer par remercier ma famille qui m'a soutenu tout au long de mes études.

RÉSUMÉ

Les individus qui s'installent dans un pays étranger ou qui retournent dans leur pays d'origine doivent généralement faire traduire des documents officiels et légaux dans le cadre de procédures formelles : une demande d'équivalence d'un diplôme, une procédure judiciaire, une inscription à l'université, un mariage, une recherche d'emploi. Pour garantir l'authenticité de la traduction et que cette dernière acquière un statut officiel et puisse être utilisée comme un original, les autorités du pays de destination exigent une traduction certifiée. La réglementation qui encadre ce domaine de la traduction est propre à chaque pays, ce qui peut être une source de questionnement pour les clients et les traducteurs. Par ailleurs, il est attendu d'une traduction certifiée que celle-ci soit une reproduction intégrale et fidèle du document original afin d'éviter des écarts avec l'original. En effet, les documents sujets à traduction certifiée, comme les documents juridiques, académiques et administratifs comportent des informations sensibles, ce qui explique les exigences envers ce domaine de la traduction. Il incombe au traducteur de fournir une traduction exacte des informations présentes dans le document original. Cette exigence de fidélité et de reproduction identique de l'original représente un défi pour le traducteur puisque les différences linguistiques et culturelles donnent lieu à des difficultés de traduction. Ainsi, comment réaliser une traduction identique à l'original, malgré les particularités linguistiques et culturelles ? L'objectif de ce rapport de stage est de faire connaître les spécificités de la traduction certifiée, de montrer la dimension culturelle des documents officiels et légaux, d'exposer les difficultés de traduction, les méthodes de travail et les techniques de traduction qui s'offrent au traducteur pour les pallier.

Mots-clés : traduction certifiée, traduction spécialisée, documents officiels, traduction et culture

RESUMO

No âmbito do segundo ano do Mestrado em Tradução da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa foi realizado um estágio curricular na Alliance Française de Lisboa em presencial no decorrer do primeiro semestre do ano letivo de 2023-2024.

Esta associação faz parte de uma rede de estabelecimentos presentes em várias partes do mundo que têm como objetivo comum ensinar a língua francesa através de uma oferta de formações para vários públicos. Também estão empenhados em divulgar as culturas francesas e francófonas. Além do ensino do francês, a Alliance Française de Lisboa tem um serviço de tradução de pequena/média dimensão cujas línguas de trabalho são o francês e o português. O serviço trata de pedidos de tradução maioritariamente do domínio especializado. Assim, a mobilidade profissional intra-europeia proporciona pedidos de traduções de documentos profissionais e académicos (diplomas, declarações, certificados, suplementos ao diploma), assim como documentos de particulares (certificados do registo criminal, certidões de nascimento, de casamento). Também há pedidos de traduções por parte das empresas que consistem na tradução de páginas de um *site*, de documentos oficiais e de documentos internos.

Através desta experiência profissional foram vistas as diversas tarefas realizadas pelo tradutor como o atendimento de clientes, a gestão de projeto, a tradução, a revisão e a certificação da tradução quando se trata de uma tradução oficial. O estágio permitiu completar a formação académica, adquirindo competências profissionais como, por exemplo, a elaboração de orçamentos com base em critérios definidos e a utilização de recursos proporcionados pelo serviço. Também foram desenvolvidos conhecimentos sobre os métodos de procura de terminologia e de fraseologia, assim como sobre as estratégias de tradução a adotar em função do tipo de texto, da finalidade e do país de destino da tradução.

Durante o estágio foram traduzidos documentos de diversas tipologias do português para o francês e do francês para o português. A maioria dos pedidos de tradução que chegavam ao serviço diziam respeito a documentos oficiais, administrativos, escolares, académicos, profissionais e jurídicos que se destinavam a Portugal quando provinham de um país francófono e que se destinavam a um país francófono quando provinham de Portugal ou de um país lusófono. Os clientes que recorrem ao serviço de tradução são pessoas que partem para outro país ou que regressam ao seu país de origem e que necessitam de fazer traduzir documentos no âmbito de procedimentos oficiais ou formais como um pedido de equivalência de um diploma, a inscrição numa escola, um casamento ou a procura de

emprego. Também há empresas que recorrem ao serviço de tradução quando necessitam de traduzir páginas de um *site*, documentos internos ou documentos oficiais no âmbito de procedimentos formais no estrangeiro. Os documentos que têm um carácter oficial ou jurídico e que são destinados a serem utilizados num processo formal necessitam geralmente de uma tradução certificada. Assim, para garantir a autenticidade da tradução e que a mesma adquira um estatuto oficial e possa ser utilizada como um documento original, as autoridades do país de destino exigem uma tradução certificada. Por exemplo, há estudantes que vêm para Portugal para fazer estudos e que querem regressar ao seu país de origem uma vez que terminaram a formação, logo precisam de fazer traduzir vários documentos académicos para iniciar um pedido de equivalência do diploma. Também há pessoas que escolhem emigrar e para poder continuar a exercer a sua profissão necessitam de obter a equivalência do diploma no país de destino, para isso vários documentos são requeridos pela autoridade competente no país de destino.

A regulamentação que rege este tipo de tradução é própria de cada país, o que pode causar interrogações por parte dos clientes e dos tradutores. Assim, os requerimentos para tornar uma tradução num documento oficial podem variar de país para país. Em certos países só os tradutores ajuramentados são autorizados a realizar este tipo de tradução. A obtenção deste estatuto é regulamentada e os requisitos para obtê-lo podem variar de um país para outro. Em Portugal, esta figura não existe, qualquer tradutor pode realizar uma tradução certificada, apenas tem de realizar os procedimentos fixados pela lei para tornar uma tradução num documento oficial. No que diz respeito à tradução, é esperado de uma tradução certificada que a mesma seja uma reprodução integral e fiel do documento original para evitar discrepâncias. De facto, os documentos sujeitos à tradução certificada, como os documentos oficiais, jurídicos, escolares e académicos comportam informações cruciais, o que explica a exigência de fidelidade e de reprodução idêntica do original particularmente presente nesta área da tradução. Cabe ao tradutor realizar uma tradução exata das informações presentes no documento original e compreensível para o destinatário. Esta exigência de fidelidade e de reprodução idêntica do documento original representa um desafio para o tradutor, uma vez que existem diferenças linguísticas e culturais que dão origem a dificuldades de tradução. Assim, como realizar uma tradução idêntica ao original apesar de existirem particularidades linguísticas e culturais?

O estágio foi o ponto de partida da reflexão sobre a tradução oficial/certificada porque a maioria dos documentos que foram traduzidos tinham um carácter oficial ou jurídico e destinavam-se a um processo formal em Portugal ou num país francófono.

O objetivo deste relatório de estágio é explicar os procedimentos da tradução certificada em França e em Portugal, o modo de traduzir próprio a esta área da tradução, mostrar a dimensão cultural dos documentos oficiais e jurídicos, e apresentar as dificuldades de tradução, os métodos de trabalho e as técnicas de tradução à disposição do tradutor para as superar.

O trabalho está dividido em quatro partes : a primeira apresenta num primeiro tempo a entidade de acolhimento, a história, o setor de atividades, os clientes, o funcionamento do serviço, o processo de certificação, as ferramentas informáticas e os recursos, depois, num segundo tempo, expõe a organização do estágio, as missões, as ferramentas informáticas, os recursos e termina com uma conclusão sobre as aprendizagens e as competências adquiridas, assim como as reflexões levantadas pelos projetos realizados. A segunda parte propõe uma definição da tradução certificada/oficial, expõe os documentos que estão sujeitos a este tipo de tradução, apresenta as regulamentações em vigor em Portugal e em França, e termina com a identificação das especificidades desta área. A terceira parte expõe as teorias da tradução que foram importantes no processo tradutório, também trata da questão da fidelidade e da visibilidade do tradutor porque são temas particularmente presentes na área da tradução certificada/oficial, uma vez que o profissional traduz informações sensíveis e que o modo de traduzir expõe claramente a sua presença. A quarta parte trata da relação entre a tradução e a cultura, dado que a tradução dos elementos culturais presentes nos documentos oficiais levantam dúvidas. A primeira subparte propõe uma definição do termo “cultura”, depois desenvolve uma reflexão sobre a relação entre tradução e cultura baseada em estudos teóricos. A segunda subparte analisa as questões de tradução através de exemplos extraídos de traduções realizadas na Alliance Française de Lisboa.

Palavras-chave : tradução certificada, tradução especializada, documentos oficiais, tradução e cultura

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	8
I. L'ENCADREMENT DU STAGE PROFESSIONNEL	10
1. Présentation de l'entité d'accueil	10
1.1. L'histoire	10
1.2. Le secteur d'activité	10
1.3. Les clients	11
1.4. Le fonctionnement du service de traduction	12
1.5. La procédure de certification	14
1.6. Les outils informatiques et les ressources	14
2. Description du stage professionnel	15
2.1. L'organisation du stage	15
2.2. Les missions	16
2.3. Les outils informatiques	17
2.4. Les ressources	18
2.5. Bilan et esquisse des réflexions	19
II. LA TRADUCTION CERTIFIÉE	21
1. Définition	22
2. Les types de documents	23
3. La certification des traductions	25
3.1. Le cas de la France	25
3.2. Le cas du Portugal	26
4. La légalisation et l'apostille	27
5. Les difficultés de la traduction certifiée	27
6. Les conventions de la traduction certifiée	29
7. La traduction officielle, une approche particulière	30
III. RÉFLEXIONS THÉORIQUES	32
1. Les premières réflexions théoriques	32
2. L'étude de la traduction	33
2.1. La traduction comme branche de la linguistique	33
2.2. La théorie du <i>skopos</i>	34
2.2.1. Le <i>skopos</i> et les théories fonctionnalistes	34
2.2.2. De l'utilité des théories fonctionnalistes et du <i>skopos</i> dans la traduction de documents officiels/pragmatiques	39
3. La notion de fidélité	40
4. De la visibilité/invisibilité du traducteur	43
IV. RÉFLEXIONS SUR LA DIMENSION CULTURELLE DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS OFFICIELS	45
1. La dimension culturelle de la traduction certifiée	45
1.1. Aspects culturels de la traduction	45
1.2. Culture, un terme polysémique	46

1.3. Le traducteur, un agent/médiateur interculturel	50
1.3.1. Langue et culture	50
1.3.2. Langue de spécialité et culture	52
1.3.3. Langue juridique et culture	54
2. Le culturel dans les documents officiels : analyse de cas pratiques et techniques de traduction	57
2.1. Les techniques de traduction pour les notions « intraduisibles »	57
2.2. La typologie des documents	58
2.3. Les termes spécialisés	60
2.3.1. Les titres des documents	60
2.3.2. Les titres des professions	61
2.3.3. Les titres des diplômes	62
2.3.4. L'organisation du territoire	65
2.3.5. Les termes spécialisés	67
2.4. Les noms des institutions	69
2.5. Les formules d'appel	71
2.6. Les conventions linguistiques	71
2.7. Les formules et expressions figées/métaphoriques	73
2.7.1. Dimension historique et civilisationnelle	78
2.7.2. Dimension métaphorique	78
2.8. Les règles typographiques	80
2.9. Les modifications apportées par le traducteur	81
GLOSSAIRES	82
CONCLUSION	88
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	97
Annexe 1 : Retranscription d'un acte de naissance portugais	98
Annexe 2 : Retranscription d'un extrait de casier judiciaire portugais	99
Annexe 3 : Retranscription d'un certificat de master portugais	100
Annexe 4 : Traduction vers le français de l'annexe 3	101
Annexe 5 : Retranscription d'un diplôme de <i>Licenciatura</i> portugais	102
Annexe 6 : Retranscription d'un diplôme de master portugais	103
Annexe 7 : Retranscription d'un certificat de travail portugais	104

INTRODUCTION

Ce rapport de stage a été réalisé en vue de l'obtention du Master en traduction de l'Université de Lisbonne. Dans le cadre de la deuxième année de la formation, je me suis orientée vers le stage professionnel pour m'immerger dans le quotidien d'un traducteur, développer mes compétences et assister aux différentes étapes d'un projet de traduction. Je souhaitais effectuer un stage avec la combinaison linguistique portugais-français et français-portugais, et dans le domaine de la traduction spécialisée, car, lors de la première année de master, j'ai suivi des cours de traduction technico-scientifique du français et de l'anglais vers le portugais. Ainsi, je me suis orientée vers l'Alliance Française de Lisbonne qui est une institution travaillant exclusivement avec le français et le portugais et traitant de demandes de traduction majoritairement du domaine spécialisé.

Le travail effectué pendant mon stage a majoritairement porté sur la traduction et la révision d'attestations, de certificats, de diplômes, de relevés de notes, de suppléments au diplôme, d'actes de l'état civil, d'extraits de casier judiciaires, d'extraits Kbis¹, de jugements, de lettres administratives, de pages de site internet. J'ai choisi de focaliser ce rapport de stage sur les documents sujets à traduction certifiée, car ils ont représenté le volume de travail le plus important. Au cours du stage, j'ai pu me familiariser avec la traduction certifiée, apprendre les règles propres à ce domaine, me confronter aux difficultés de traduction inhérentes à cette pratique et à la façon dont on peut les résoudre.

Le souhait de travailler sur l'aspect culturel des documents officiels est venu du fait que ces derniers portent des éléments propres à une culture, comme, par exemple, les termes juridiques, administratifs, académiques, les titres de diplômes, les expressions figées, les noms de professions, d'institutions, et qui sont, par conséquent, difficile à traduire. De plus, la traduction certifiée exige que la traduction soit une reproduction exacte, fidèle et intégrale du document original dans la langue cible, c'est-à-dire un document qui reste proche du texte source. Nous pouvons donc nous demander comment le traducteur parvient à reproduire les éléments qui sont propres à une langue et à une culture.

Tout d'abord, dans l'encadrement du stage professionnel nous présenterons l'entité d'accueil et exposerons le déroulé du stage. Ensuite, nous définirons le concept de traduction certifiée, puis nous verrons le statut du traducteur et la procédure de certification en France et

¹ En France, « [l]'extrait K ou Kbis prouve l'existence juridique d'une entreprise commerciale. Il représente une "carte d'identité" à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) » (Cf. Service-Public français, s.d.-a).

au Portugal. Nous évoquerons, par ailleurs, les courants de pensée de la traduction qui nous ont permis de construire notre réflexion théorique, car celle-ci est importante dans la prise de décision, notamment dans le domaine de la traduction certifiée. Dans cette partie, nous analyserons également la question de la fidélité et de la visibilité du traducteur dans la traduction certifiée. Pour finir, nous traiterons de la place de la culture dans la traduction et son lien avec la langue, puis nous nous pencherons sur des questions de traduction à travers des exemples tirés de documents traduits pendant le stage, nous expliquerons les choix de traduction adoptés à l'Alliance Française et nous approfondirons ces questions en nous appuyant sur des études menées par des chercheurs.

I. L'ENCADREMENT DU STAGE PROFESSIONNEL

1. Présentation de l'entité d'accueil

1.1. L'histoire

L'Alliance Française a été fondée en 1883 à Paris par Paul Cambon et Pierre Foncin (Fondation des Alliances Françaises, s.d.). La succursale portugaise située à Lisbonne a été fondée en 1945 et s'inscrit dans un réseau mondial, partageant des missions et des valeurs communes (Alliance Française de Lisbonne, s.d.-b).

Le projet de l'Alliance Française est de faire rayonner la langue française et les cultures françaises et francophones dans le monde. En effet, les trois missions au centre de l'action des associations sont les suivantes : « Développer l'enseignement et l'usage de la langue française ; Favoriser la connaissance des cultures française et francophones ; Promouvoir la diversité et le dialogue entre les cultures » (Fondation des Alliances Françaises, 2023). Les associations sont aussi portées par les valeurs suivantes : la diversité, la solidarité, la tolérance, l'interculturalité (Alliance Française de Paris, s.d.). Le réseau des Alliances Françaises compte aujourd'hui 829 établissements présents dans 135 pays et sur les 5 continents (Fondation des Alliances Françaises, 2023, 7 octobre).

1.2. Le secteur d'activité

La principale activité de l'Alliance Française de Lisbonne est l'enseignement de la langue française. L'offre de cours et de formations est variée et adaptée au niveau, à l'âge et aux besoins linguistiques des élèves. Les cours ont lieu en présentiel, dans les locaux de l'Alliance Française de Lisbonne, dans les entreprises, chez les particuliers et en distanciel, via une plateforme d'apprentissage en ligne (Alliance Française de Lisbonne, s.d.-a ; Alliance Française de Lisbonne, s.d.-b).

Au Portugal, l'association est reconnue pour la qualité de son enseignement et de son expertise de la langue française. L'établissement est d'ailleurs certifié par la DGERT (Direção Geral do Emprego e das Relações de Trabalho), comme entité de formation dans le domaine de l'éducation et de la formation, et organise régulièrement des examens officiels de français qui permettent aux élèves d'obtenir une certification de leur niveau à des fins professionnelles ou académiques (Alliance Française de Lisbonne, s.d.-a ; Alliance Française de Lisbonne

s.d.-d). L'association propose également des cours de portugais pour étrangers, car le Portugal est devenu une destination prisée et le fait de parler la langue du pays dans lequel nous vivons est essentiel pour travailler, étudier et tout simplement communiquer avec les locaux (Alliance Française de Lisbonne, s.d.-a).

La traduction est une activité secondaire de l'Alliance Française de Lisbonne. Le service de traduction a vu le jour il y a vingt ans pour pouvoir répondre aux besoins croissants d'échanges entre la France et le Portugal (Alliance Française de Lisbonne, s.d.-c). L'association a pour objectif d'offrir des traductions de qualité en travaillant uniquement avec le portugais et le français. D'ailleurs, elle ne collabore qu'avec un petit réseau de traducteurs experts dans ces deux langues. Le service de traduction reste en accord avec les missions de la Fondation, car il cherche à favoriser le dialogue entre les cultures.

Le service répond à des demandes de traduction variées, mais essentiellement du domaine spécialisé. En effet, la mobilité intra-européenne motivée pour raisons professionnelles et académiques fait naître une demande croissante de traduction d'actes d'état civil, de documents juridiques, administratifs, scolaires, académiques ou professionnels. Par ailleurs, la traduction de ce type de documents est très réglementée. En effet, le destinataire exige généralement une traduction certifiée et les procédures et lois qui encadrent cette activité peuvent différer d'un pays à l'autre. Toutefois, l'Alliance Française bénéficie d'un statut particulier qui lui permet de traduire des documents officiels vers la France sans passer par une procédure complexe. En effet, les traducteurs qui travaillent pour l'Alliance Française de Lisbonne ne sont pas « assermentés », car ce statut n'existe pas au Portugal, ce qui est une condition nécessaire pour pouvoir faire une traduction certifiée en France. En conclusion, l'Alliance Française tient un rôle de médiateur linguistique et culturel entre les pays francophones et le reste du monde.

1.3. Les clients

Les clients du service de traduction de l'Alliance Française de Lisbonne sont des entreprises, des particuliers et des administrations. Les demandes de traduction portent le plus souvent sur la traduction de documents officiels et autres documents ayant une valeur juridique ou légale. Les particuliers représentent une partie majoritaire des clients et font le plus souvent traduire des actes d'État civil, comme les actes de naissance et les actes de

mariage; des documents académiques, comme les diplômes, les relevés de notes, les certificats, les suppléments au diplôme ; des documents professionnels, comme les certificats de travail, les certificats médicaux ; les curriculums vitae, les lettres de motivation ; des documents juridiques, comme les jugements, les contrats de mariage, les extraits de casiers judiciaires ; des documents personnels et administratifs divers, comme les déclarations de revenus, les quittances de loyer, les relevés d'information, les courriers. Les entreprises font quant à elles traduire leur registre du commerce, site internet, brochures, comptes-rendus, entre autres.

Le fonctionnement du service a comme avantage de permettre un contact de proximité avec le client puisqu'il n'est pas nécessaire de passer par un gestionnaire de projet. Ainsi, lorsqu'il y a une interrogation sur le document à traduire, il suffit de contacter le client par courriel ou téléphone afin de dissiper les doutes. De fait, certaines informations sont essentielles pour garantir une traduction adaptée au destinataire. Par exemple, lors de la prise de contact avec le client, il faut demander le pays de provenance d'un document et le pays de destination de la traduction de manière à pouvoir s'adapter aux variétés linguistiques du pays et ainsi éviter des erreurs terminologiques qui pourraient porter préjudice au client et au traducteur. Effectivement, les documents sources rédigés en portugais sont soit en provenance du Portugal soit du Brésil et ceux rédigés en français sont soit originaires de la France, soit de pays francophones tels que la Suisse, la Belgique et le Luxembourg. De plus, les traductions vers le portugais se destinent au Portugal et les traductions vers le français se destinent soit à la France soit à un pays francophone. La culture source et la culture cible sont prises en compte lors de la phase de pré-traduction. Tout d'abord, pour bien comprendre ce que recouvre un terme ou une expression dans la langue et la culture source et pour pouvoir ensuite la transmettre de façon adéquate dans la langue et la culture cible. En effet, les réalités peuvent être différentes entre deux pays qui ont une langue différente comme entre des pays qui partagent la même langue, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre IV.

1.4. Le fonctionnement du service de traduction

Le service de traduction de l'Alliance Française travaille uniquement avec le français et le portugais. Par ailleurs, l'association bénéficie de son image de marque au Portugal, elle est ainsi reconnue pour la qualité de son enseignement et pour son expertise de la langue française.

L'association dispose d'un service de traduction à taille humaine, puisque seule la responsable du service travaille en présentiel. Elle se charge de la gestion de projet, de la traduction et de la révision des documents. L'Alliance Française collabore avec un petit réseau de traducteurs professionnels indépendants sur certains projets de traduction pour faire face au grand volume de demandes quotidiennes. La responsable du service préfère confier certains types de traduction, afin de pouvoir répondre aux demandes quotidiennes des clients qui requièrent moins de temps et sont plus nombreuses.

Le mode de fonctionnement du service limite le nombre d'intermédiaires entre le traducteur et le client et permet de contrôler toutes les étapes du processus de traduction. La gestion d'un projet de traduction se déroule de la manière suivante. Dans un premier temps, le client prend contact avec le service de traduction sur le site internet de l'Alliance Française de Lisbonne, par courrier électronique, par téléphone ou en se rendant directement à l'association. Au cours de cet échange, le traducteur prend connaissance des documents à traduire et demande des renseignements sur la finalité de la traduction, afin de pouvoir déterminer le prix de la traduction, le délai nécessaire à la réalisation du travail et la nécessité de faire certifier la traduction. Le devis est ensuite établi en fonction du type de document, pour un document court, comme un acte d'état civil ou un extrait de casier judiciaire, le tarif est généralement fixe et pour un document long le prix est défini par rapport au nombre de mots. Pour finir, la traduction est remise au client par courrier électronique, et peut également être envoyée par la poste ou être remise en main propre, selon la demande du client. Par ailleurs, lorsque la traduction doit être certifiée, le traducteur informe le client des documents à fournir pour réaliser la procédure et les frais qui s'ajoutent au prix de la traduction.

Une fois que le client a validé le devis et envoyé une preuve de paiement, la traduction peut commencer. D'abord, une première lecture du document permet de savoir si un document similaire a déjà été traduit, le cas échéant, l'ancienne traduction servira de modèle et de mémoire de traduction. Ensuite, une deuxième lecture, plus attentive, a pour but de déceler la terminologie spécialisée et les éléments qui feront l'objet d'approfondissements. En effet, des recherches documentaires sont effectuées sur internet pour trouver des termes, des expressions et des informations sur le sujet. Puis une révision est réalisée pour détecter des erreurs, des coquilles, des fautes de recopiage et pour parachever la mise en page. Idéalement, une deuxième révision est effectuée par un autre professionnel pour vérifier qu'il ne reste aucune erreur. Finalement, le document est imprimé pour recevoir le sceau et la signature de la traductrice et est ensuite numérisé et envoyé au client.

1.5. La procédure de certification

Une grande partie des documents que j'ai traduit devant être certifiés, j'ai pu prendre connaissance de la procédure qui permet de donner une valeur officielle à une traduction. Au Portugal, le traducteur qui souhaite certifier une traduction doit se rendre chez un notaire ou un avocat pour signer une déclaration sur l'honneur. Par cette procédure, sa responsabilité est formellement engagée. De plus, les documents officiels étrangers doivent souvent être légalisés, pour cela deux procédures existent : l'apposition d'une apostille, lorsqu'ils émanent d'un pays signataire de la convention de la Haye ou faire l'objet d'une légalisation consulaire, quand ils proviennent d'un pays non-signataire de cette convention. Nous verrons la procédure de certification et de légalisation plus en détail dans le chapitre II.

1.6. Les outils informatiques et les ressources

Le service de traduction de l'Alliance Française de Lisbonne utilise le logiciel Word et Memoq pour effectuer les traductions, la plateforme Gmail pro pour gérer les projets et Adobe Acrobat pour convertir des fichiers en format PDF en format Word.

L'utilisation du logiciel de traduction assistée par ordinateur Memoq est réservée aux documents longs et aux documents des entreprises qui travaillent avec l'Alliance Française depuis longtemps et qui ajoutent des informations aux documents déjà traduits. Cette méthode de travail permet de garder une terminologie homogène tout au long du texte grâce aux mémoires de traduction générées par le logiciel. Quant aux documents plus courts, dont la mise en page est très spécifique, une autre méthode est utilisée. En effet, au fil des années, le service a sauvegardé un volume important de traductions dans son serveur, ce qui a fini par en faire une base de données qui fonctionne comme une mémoire de traduction. Ainsi, quand le service reçoit une demande de traduction concernant un document qui a déjà été traduit pour un autre client, une recherche est effectuée dans le serveur pour trouver une traduction de même typologie, afin de s'en servir comme base typographique et ressource terminologique pour créer la nouvelle traduction.

Le service souhaite offrir des traductions de haute qualité à ses clients en se rapprochant au mieux de la typographie du texte original, le choix de la police de caractère et de la mise en page du document est donc une étape importante du processus de traduction. Cette méthode permet donc de gagner un temps précieux, puisqu'elle évite certaines

recherches en amont et la reproduction de toute la mise en page, comme lors de la traduction de documents de type acte de naissance et extrait de casier judiciaire qui se caractérisent par une typographie souvent identique et par un contenu très similaire d'un client à l'autre². Cependant, le traducteur doit être très vigilant lors de la relecture, car il doit faire attention à ne pas laisser les informations du client précédent ou des éléments qui ne sont pas présents dans le nouveau document.

Par ailleurs, la traductrice du service souhaite garder le contrôle sur le choix des mots, car l'utilisation trop fréquente de logiciels d'aide à la traduction peut mener à un appauvrissement du lexique du traducteur. Celui-ci peut se tourner trop facilement vers les solutions de traduction suggérées par la mémoire de traduction et traduire un mot toujours de la même façon alors que d'autres solutions seraient plus adaptées. Toutefois, l'utilité des mémoires de traduction et des logiciels de traduction n'est pas remise en cause, car leur utilisation permet de sauvegarder des solutions de traduction, tout en facilitant le travail des traducteurs. D'ailleurs, le service utilise un logiciel de traduction pour les documents longs.

En conclusion, les outils informatiques sont utiles, car ils font gagner du temps et rendent l'activité du traducteur moins mécanique, puisqu'il n'a pas à recopier les mêmes informations plusieurs fois dans un même document ou d'un document à l'autre, mais ils ne doivent pas limiter la réflexion du traducteur, surtout lorsque les solutions de traduction dépendent du contexte. Une solution pour faciliter le travail du traducteur, limiter le risque d'erreur et organiser les données serait de créer des glossaires pour retrouver facilement un terme source et sa traduction, en prenant en compte la variété de langue, le type de document et le domaine auquel appartient le document.

2. Description du stage professionnel

2.1. L'organisation du stage

J'ai choisi l'Alliance Française de Lisbonne, car je souhaitais effectuer mon stage dans le secteur de la traduction spécialisée et travailler avec la combinaison de langues français-portugais et portugais-français.

² Cf. Annexe 1 et 2

Dans un premier temps, je suis entrée en contact avec la responsable de mon stage et nous avons convenu de réaliser une réunion dans les locaux de l'Alliance Française de Lisbonne pour discuter de l'organisation du stage : l'horaire, le nombre d'heures total, le fonctionnement du service de traduction et le type de documents à traduire. Ce premier contact m'a permis d'en apprendre davantage sur le déroulement du stage et sur les missions qui me seraient confiées. Par la suite, il a été décidé que je ferais trente-cinq heures par semaine, du lundi au vendredi, de dix heures à dix-huit heures. Après trois semaines de stage, mon emploi du temps a été modifié pour que le rythme soit moins soutenu, je suis donc passée de cinq à quatre jours de travail par semaine, ce qui a prolongé mon stage de quelques semaines, mais m'a permis d'être plus efficace. Le stage s'est déroulé de début septembre à fin novembre 2023, ce qui correspond à une durée totale de trois cent trois heures.

Durant mon stage, j'ai eu un poste de travail aux côtés de ma responsable dans le bureau du service de traduction. J'ai ainsi pu observer et participer aux différentes étapes de la traduction. Dans un premier temps, j'ai fait des traductions et ensuite, en parallèle de la traduction, j'ai effectué des révisions. Cette expérience m'a aussi permis de voir des aspects qui font partie intégrante du métier de traducteur, comme la gestion de projet, le calcul d'un devis et la certification des traductions. J'avais notamment accès à la boîte Gmail du service pour pouvoir suivre les projets de traduction.

2.2. Les missions

Lors de mon stage à l'Alliance Française de Lisbonne, j'ai essentiellement traduit des documents officiels et légaux pour les particuliers et les entreprises, comme des actes de naissance ; des certificats de travail et de formation ; des diplômes ; des extraits du registre du commerce et des extraits de casier judiciaire. J'ai également eu à traduire des documents plus diversifiés, bien que moins nombreux, comme un texte pour une exposition d'art à la Biennale de Porto, des pages de sites internet, une brochure, des curriculums vitae et des lettres de motivation.

En plus du travail de traduction, j'ai pu m'exercer à la révision de texte, car, à l'Alliance Française, le service de traduction fonctionne comme une activité indépendante. La révision de traductions réalisées par d'autres traducteurs m'a permis d'une part d'enrichir mes connaissances terminologiques, à travers la comparaison du document original et de la

traduction, et d'autre part de développer mes compétences d'analyse. Cette expérience m'a fait réaliser la lourde responsabilité qu'assume le traducteur indépendant, car il doit traduire et réviser son propre travail, ce qui demande une grande capacité d'attention au moindre détail. Globalement le traducteur doit être rigoureux et organisé dans chaque mission qu'il entreprend pour fournir un travail final de qualité.

De plus, mon travail était constamment révisé par la traductrice de l'Alliance Française. Les corrections et les modifications apportées m'ont permis de faire plus attention à tous les éléments présents dans un document.

2.3. Les outils informatiques

Au cours du stage j'ai utilisé uniquement le logiciel de traitement de texte Word pour traduire, car cela me permettait de créer un nouveau document en utilisant une ancienne traduction comme modèle et mémoire de traduction. En effet, le serveur du service de traduction de l'Alliance Française fait office de mémoire de traduction, car le service a traduit de nombreux documents émanant de diverses entités, ce qui en fait une ressource précieuse. Ce mode de fonctionnement particulier est adapté à la spécificité des documents officiels et administratifs, car ce sont des documents généralement courts, répétitifs et à la typographie complexe. C'est également le cas pour certains documents académiques qui contiennent de nombreux tableaux comme les relevés de notes. La création d'un nouveau document est chronophage, dans la mesure où il faut faire attention à la taille et au choix de la police de caractère, reproduire des tableaux et veiller à ne pas oublier d'éléments graphiques tels que les qr codes et les signatures. En plus de servir de modèle, ces documents permettent d'éviter certaines recherches terminologiques. J'ai également eu à effectuer des traductions sans l'appui d'anciennes traductions lorsque le document source n'avait jamais été traduit par le service.

Je n'ai pas utilisé de logiciel de traduction assistée par ordinateur. Le service dispose d'une licence pour le logiciel Memoq, mais son utilisation est réservée aux documents longs et aux projets de clients qui rajoutent du texte à des projets qui ont déjà été traduits, afin de garantir l'uniformité de la terminologie utilisée. Étant donné que j'ai surtout traduit des documents courts, je n'y ai pas eu recours.

Par ailleurs, j'ai eu accès à la boîte Gmail du service de traduction afin d'observer le fonctionnement quotidien du service, suivre l'avancée des projets de traduction, voir les nouvelles demandes, le fil de discussion avec les clients, les documents originaux, les devis et les délais.

L'utilisation d'anciennes traductions m'a ainsi permis de gagner du temps et d'enrichir mes connaissances linguistiques et terminologiques. Néanmoins, le fait d'utiliser d'anciennes traductions m'a parfois fait commettre des erreurs d'inattention. Cette méthode doit donc être accompagnée d'une révision rigoureuse. De plus, le fait d'avoir eu accès à la boîte mail du service m'a permis de voir comment se déroule le contact avec le client ainsi que la gestion de projet.

2.4. Les ressources

Concernant la recherche terminologique, j'ai consulté plusieurs dictionnaires monolingues portugais et français en ligne, comme : priberam, infopédia, Larousse et Le Robert. J'ai également utilisé le site Interactive Terminology for Europe (IATE), la base de données terminologique de l'Union Européenne, et le portail lexical du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). La recherche terminologique s'est faite quasiment toujours sur internet, j'ai uniquement effectué des recherches sur des dictionnaires papier pour la traduction d'un compte-rendu médical qui comportait de la terminologie spécialisée.

De plus, j'ai effectué des recherches avancées pour obtenir des résultats précis et fiables, en tenant compte, par exemple, de la variété linguistique du pays de provenance d'un document et de celle du pays de destination, car la terminologie utilisée entre pays de langue commune peut différer. De plus, les systèmes scolaires, académiques, juridiques sont différents, il est donc important d'effectuer des recherches ciblées en amont pour éviter toute erreur qui pourrait porter préjudice au client. Ainsi, pour restreindre les résultats aux sites internet d'un pays en particulier, j'ajoutais « (site:fr) » à la suite du terme ou de l'expression faisant l'objet de ma recherche pour limiter les résultats à des sites français ou « (site:ch) » pour limiter les résultats à des sites suisses. Cette méthode m'a permis de voir quel terme ou expression avait le plus d'occurrences dans le pays de destination de la traduction.

2.5. Bilan et esquisse des réflexions

En conclusion, mon stage dans le service de traduction de l'Alliance Française de Lisbonne m'a aidée à développer mes compétences professionnelles et à acquérir des connaissances dans le secteur de la traduction certifiée. Par ailleurs, cette expérience m'a permis d'engager une réflexion sur le métier de traducteur, ses responsabilités et la portée de son travail. J'ai ainsi été confrontée aux difficultés récurrentes auxquelles le traducteur doit faire face au quotidien.

Réaliser mon stage dans une petite structure m'a permis d'être plongée dans la réalité du traducteur qui travaille seul, loin des grandes agences de traduction qui découpent les étapes du processus de traduction en plusieurs postes de travail. Le traducteur indépendant porte plusieurs casquettes et doit donc être polyvalent et rigoureux. Bien que le service de traduction fasse partie intégrante de l'Alliance Française, son activité se rapproche de celle du traducteur indépendant du fait de son fonctionnement. Ainsi, j'ai eu l'opportunité d'assister à toutes les étapes du processus de traduction : la prise de contact du client, la réalisation du devis, la procédure de certification, la traduction, la révision et la remise finale au client. L'aspect pratique et professionnel de la traduction est très peu abordé en première année de master, cette expérience m'a donc permis de compléter ma formation.

De plus, cette première expérience professionnelle dans le secteur de la traduction m'a permis d'en apprendre davantage sur la traduction certifiée. J'en retiens que c'est une branche de la traduction qui requiert énormément de rigueur dans les choix de traduction et qui accorde une grande importance au respect de la mise en page. En effet, la valeur juridique de ce type de traduction exige un sans-faute, car toute erreur pourrait nuire au client, ainsi qu'à la réputation du traducteur. Ce dernier, surtout lorsqu'il travaille seul et doit réviser ses propres traductions, doit être attentif pour garantir un travail de qualité et fiable.

En outre, le travail réalisé à l'Alliance Française m'a encouragée à porter un regard critique sur les documents traduits et révisés lors de mon stage. J'ai pu analyser les défis de traduction qui ressortent des documents officiels. Les textes de cette catégorie de traduction sont d'ordre pragmatiques et utilitaires, puisqu'ils sont utilisés par des individus pour trouver un emploi, étudier ou résoudre des questions administratives. Néanmoins, ils ont des particularités propres à une langue, une culture et un système. Le traducteur, qui fait donc face à des questions éthiques, doit rester fidèle au texte original, tout en le rendant compréhensible pour les destinataires de la traduction. Pour atteindre cet équilibre, le

traducteur doit trouver des stratégies de traduction adaptées pour garantir une traduction fidèle à l'original, tout en répondant aux attentes du public cible. Le rôle du traducteur se confond alors avec celui du médiateur, car il rend possible la communication entre deux interlocuteurs qui ne parlent pas la même langue et qui ne partagent pas la même culture. Il parvient à combler les différences à travers ses connaissances des langues et des cultures.

II. LA TRADUCTION CERTIFIÉE

La mobilité croissante à l'échelle européenne et internationale crée une forte demande de traduction de documents à des fins professionnelles, académiques, juridiques, commerciales et administratives. En effet, la traduction est une étape nécessaire pour les particuliers qui souhaitent obtenir l'équivalence d'un diplôme étranger, se marier ou trouver un emploi, ainsi que pour les entreprises qui veulent développer leur activité à l'étranger ou conquérir de nouveaux marchés.

Afin d'attester l'authenticité d'une traduction, le destinataire peut exiger une traduction certifiée, qui donne une valeur juridique à la traduction. La traduction certifiée est généralement réglementée par la loi et, de ce fait, les normes qui régissent cette activité sont susceptibles de changer d'un pays à l'autre. La dénomination de ce type de traduction est d'ailleurs hétérogène, puisqu'elle est marquée par la réglementation locale, comme nous le verrons dans ce chapitre. En effet, on parle de traduction certifiée, assermentée, jurée, officielle. De plus, lorsque la traduction se destine à une autorité étrangère, la légalisation des documents originaux et de leur traduction peut être requise, ce qui implique des démarches supplémentaires.

La traduction certifiée impose une restitution précise et intégrale du document original, le traducteur doit alors veiller à n'omettre aucun élément du document source et respecter l'exigence de fidélité avec l'original. Nous pouvons alors nous interroger sur la façon dont le traducteur parvient à transmettre avec précision le contenu d'un document malgré les différences linguistiques et culturelles.

Ce chapitre a pour objectif de définir la traduction certifiée, d'identifier les documents qui y sont soumis et les différences entre les réglementations qui régissent ce type de traduction à travers le cas du Portugal et de la France. La procédure de légalisation et l'apostille seront également abordées. Ce travail préliminaire permettra d'esquisser les défis liés à la traduction certifiée.

1. Définition

Une traduction certifiée est une traduction qui a pour particularité de posséder une valeur officielle et de pouvoir être utilisée comme un original. Elle est souvent requise pour des démarches officielles et formelles. Le destinataire attend une restitution exacte du document original dans la langue d'arrivée, d'ailleurs, le traducteur s'engage formellement à produire une traduction conforme à l'originale.

Tout d'abord, nous définirons la notion de traduction certifiée (également appelée traduction assermentée, jurée et officielle) de façon générale, puis, comme chaque pays a ses propres normes pour encadrer cette activité, nous nous pencherons sur le cas de la France et du Portugal, afin de proposer des définitions détaillées et précises.

D'après Mayoral Asensio (2014) : « Official translations may be broadly defined as translations that meet the requirements to serve as legally valid instruments in a target country » (p.1). L'auteur soutient que la traduction officielle de documents, lorsqu'elle n'est pas réalisée par un professionnel ayant le statut de traducteur juré (*sworn translator*), c'est-à-dire un statut officiel pour effectuer des traductions officielles, est dénommée « traduction officielle » (*official translation*). L'auteur nous informe qu'en Espagne, dans la mesure où seul le traducteur juré peut certifier une traduction conforme à l'original, la traduction est dénommée « traduction jurée ». En France, l'expression « traducteur juré » ne s'emploie pas, on parle communément de « traducteur assermenté » (mais en réalité, c'est un traducteur professionnel ayant la fonction d'expert judiciaire). On parle de « traduction certifiée », car c'est une « traduction certifiée conforme par un traducteur expert », ou de « traduction assermentée » (Union Nationale des Experts Traducteurs et Interprètes près les Cours d'Appel [UNETICA], s.d.). Il semble que l'expression « traduction officielle »/« traducteur officiel » est générale, puisqu'elle ne reprend pas le terme utilisé par une législation en particulier.

Par ailleurs, le fait qu'une traduction soit reconnue comme « officielle » dépend de la réglementation du pays auquel elle se destine. Au Portugal, par exemple, il n'existe pas de statut particulier pour le traducteur qui réalise des traductions ayant une valeur officielle, néanmoins, la législation permet à tout traducteur professionnel de réaliser des traductions officielles du moment qu'il les fait certifier par une entité autorisée.

En somme, une traduction certifiée est une traduction officielle, qui contrairement à une traduction simple a une valeur juridique, ce qui signifie qu'elle sera valable pour des démarches officielles et formelles.

D'un autre côté, selon Casas (2000), la traduction certifiée et la traduction juridique sont deux types de traductions qui ne sont pas tout à fait identiques, bien qu'elles partagent des points communs. En effet, la traduction juridique est un type de traduction spécialisée qui traite de documents uniquement reliés au droit et qui ont un caractère légal ou non, alors que la traduction certifiée peut concerner tous types de documents. Le travail de celui qui produit des traductions certifiées ne se limite pas à la traduction de documents juridiques, comme c'est le cas du traducteur juridique, bien qu'ils représentent une part considérable de son travail.

2. Les types de documents

La traduction certifiée est souvent requise pour les documents officiels tels que les actes d'état civil (acte de naissance, livret de famille, etc.), les actes notariés (testament, procuration, etc.), les documents à valeur juridique (casier judiciaire, jugement de divorce, etc.), les documents commerciaux et professionnels (contrat de travail, statut d'entreprise, etc.), les pièces administratives et les certificats officiels (permis de conduire, diplôme, etc.) (Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés [DIAIR], s.d.).

La valeur légale des documents officiels implique la réalisation d'une traduction certifiée, afin de garantir l'authenticité et l'exactitude du contenu. En effet, la traduction certifiée engage formellement la responsabilité du traducteur et permet de diminuer les risques de fraude. Toutefois, la procédure de certification ne permet pas de garantir la qualité d'une traduction. Par exemple, au Portugal, la traduction est certifiée par un professionnel autorisé, notamment un notaire, mais ce dernier ne vérifie pas l'exactitude de la traduction, il vérifie uniquement l'identité du traducteur et établit une déclaration sur l'honneur dans laquelle le traducteur atteste avoir produit une traduction conforme à l'original.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'il n'existe pas une catégorie de textes sujets à traduction officielle, comme l'affirme Mayoral Asensio (2014) : « Any type of text can be the object of official translation, since any activity or information may be the subject matter or one of the elements of a claim, a suit, a report, a contract, or any legal act » (p. 25).

Par conséquent, la traduction officielle ne concerne pas uniquement les documents officiels, mais tout texte intégrant une procédure officielle.

Néanmoins, Mayoral Asensio (2014) soutient que malgré la diversité des documents pouvant faire l'objet d'une traduction officielle, certains, en fonction du lieu de résidence, sont plus susceptibles d'être traduits. Les types de documents les plus souvent sollicités pour une traduction officielle concernent les cas suivants : « births, marriages and deaths ; divorce ; academic ; agreements and guarantees ; powers of attorney ; wills ; adoption ; companies ; rogatory letters ; sentences and resolutions ; identification » (Mayoral Asensio, 2014, pp. 28-29).

Les auteurs Barceló Martínez et Delgado Pugés (2016), qui se sont penchés sur la traduction assermentée en France et en Espagne, vont dans le même sens puisqu'ils affirment que les documents les plus souvent sollicités pour une traduction assermentée sont les documents de l'État civil (acte de naissance, de mariage, etc.), les documents notariés (testaments, procurations, etc.), les documents économiques (statuts de société, inscriptions au registre du commerce, relevés de cotisation à la sécurité sociale, etc.) et les documents académiques. Cette dernière catégorie comprend les relevés de notes, les titres et diplômes de l'enseignement secondaire, supérieur, ou autres, ainsi que les documents académiques de nature administrative, comme l'inscription d'un étudiant. Les auteurs ajoutent que d'autres documents qui ne rentrent dans aucune de ces catégories, comme le certificat médical, sont souvent l'objet de traduction certifiée, pour servir de preuve dans le cadre de procédures officielles.

Toutefois, il faut ajouter qu'à la suite de la création du règlement (UE) 2016/1191 adopté par l'Union européenne en juillet 2016 et appliqué au sein des pays de l'UE depuis février 2019, certains documents publics délivrés par un pays de l'UE doivent être reconnus comme étant authentiques par un autre pays de l'UE sans que ceux-ci n'aient besoin d'être authentifiés par une apostille (Portail européen e-Justice, 2024). Le règlement annule également la nécessité de présenter des copies et des traductions certifiées conformes. De plus, ce règlement instaure des formulaires multilingues facultatifs qui peuvent être annexés à certains documents publics afin d'éviter le besoin de traductions. Ce règlement recouvre divers documents publics comme l'état civil, la résidence et l'absence de casier judiciaire. Cependant, le Service-public français (s.d.-c) nous informe que « (...) l'autorité destinataire du pays européen (UE) peut demander une traduction si nécessaire ».

En conclusion, tout document peut faire l'objet d'une traduction officielle pour obtenir la même valeur légale que le document original afin de pouvoir être utilisé dans un cadre officiel. C'est un type de traduction qui garantit au destinataire de la traduction un transfert intégral et exact du contenu du document original et qui identifie formellement le traducteur qui s'engage devant les autorités compétentes à produire une traduction conforme à l'original. Par ailleurs, avant d'entamer une traduction officielle, il est nécessaire de s'informer sur les exigences du pays de destination en termes d'authentification et de traduction et de celles de l'organisme à qui se dirigent les documents. Par exemple, suite à l'adoption du règlement (UE) 2016/1191, certains documents délivrés par les autorités d'un pays de l'UE doivent être acceptés par les autorités d'un autre pays de l'UE sans nécessité d'authentification ni de traduction.

3. La certification des traductions

La traduction officielle est régulée par la loi de chaque pays. La diversité des exigences cause des interrogations sur la procédure à suivre, il est donc important de connaître la démarche à suivre pour orienter au mieux son client.

La figure du traducteur n'est pas la même dans tous les pays. En France, par exemple, il existe la figure du traducteur assermenté ; en Espagne, celle du « tradutor jurado » et, en Suisse (Genève et Neuchâtel), celle du traducteur juré. Ces traducteurs experts ont un statut protégé par la loi et sont les seuls à pouvoir intervenir sur les documents ayant un caractère officiel et juridique, car ils ont été autorisés par les autorités compétentes et peuvent ainsi certifier une traduction en apposant leur sceau et leur signature. Dans d'autres pays, comme le Portugal, la figure du traducteur assermenté n'existe pas, la traduction doit alors être certifiée par un tiers. Les réglementations qui régissent la traduction officielle sont très variées dans le monde, par conséquent je me limiterai à présenter les cas de la France et du Portugal.

3.1. Le cas de la France

En France, la traduction « certifiée », également appelée traduction « assermentée » est réalisée par un traducteur professionnel exerçant la fonction d'expert judiciaire (UNETICA, s.d.). Il est le seul à pouvoir certifier une traduction conforme à l'original en

apposant son cachet et sa signature sur la traduction et sur l'original, c'est ce qui permet de lui donner la même valeur juridique que le document original. Le traducteur expert judiciaire réalise des missions dans le domaine judiciaire et extrajudiciaire.

Par ailleurs, le statut d'expert judiciaire est protégé par la loi. Pour obtenir ce statut, le traducteur doit d'abord présenter un dossier auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance. Ensuite, après une étude et une enquête de moralité réalisée par la police, le dossier est transmis à la cour d'appel. Finalement, si la candidature est retenue, le traducteur est convoqué pour prêter serment. Le traducteur doit ensuite exercer sur une période probatoire de trois ans et les inscriptions suivantes sont de cinq années renouvelables (Ministère de la Justice français, s.d.). Après trois années d'inscription sur la liste d'une Cour d'appel, l'expert judiciaire peut soumettre sa candidature pour être inscrit sur la liste nationale, qui relève de la compétence de la Cour de cassation.

La procédure a pour objectif d'évaluer les motivations du candidat, d'analyser son parcours académique et professionnel, ainsi que de prendre connaissance de ses antécédents judiciaires.

3.2. Le cas du Portugal

Au Portugal, le statut de traducteur officiel n'existe pas, néanmoins, la procédure de certification est encadrée par la loi. Une traduction certifiée peut être effectuée par un notaire portugais, un officier d'état civil, un avocat qui exerce au Portugal, une chambre du commerce ou de l'industrie reconnues aux termes du décret-loi n° 244/92 du 29 octobre 1992, un traducteur, un consulat portugais dans le pays dans lequel le document a été délivré ou le consulat de ce pays au Portugal (Instituto dos registos e do notariado, 2024). Pour certifier une traduction, le traducteur doit se rapprocher de l'une des entités également autorisées à effectuer une traduction certifiée, et signer une déclaration sur l'honneur qui certifie qu'il a traduit fidèlement le texte source dans la langue cible. La certification a pour objectif de vérifier l'identité du traducteur et de donner au document traduit la même valeur légale que le document original. Par ailleurs, selon l'*Associação Portuguesa de Tradutores* (APT, s.d.), il faut les trois documents suivants pour certifier une traduction :

- A declaração do notário e do tradutor, assinada e carimbada.
- O original, assinado e carimbado pelo tradutor e notário.
- A tradução, assinada e carimbada pelo tradutor e notário.

De plus, il est précisé que, dans le cadre d'une traduction certifiée, le client doit fournir un original ou une photocopie certifiée, car la traduction y sera annexée et l'ensemble sera signé par le traducteur et par le professionnel habilité (notaire, avocat, etc.) et revêtu de leurs timbres.

Lorsqu'un document officiel en provenance d'un pays étranger se destine au Portugal ou inversement, sa légalisation peut être exigée pour que la traduction puisse être acceptée. Par ailleurs, quand la traduction se destine à un pays étranger elle doit être légalisée pour lui donner une valeur officielle (Canais, s.d.).

4. La légalisation et l'apostille

Les actes publics à destination d'une autorité étrangère doivent souvent être légalisés ou apostillés pour être acceptés. C'est une procédure qui permet d'authentifier la signature, la qualité et le nom du signataire ainsi que l'identité du sceau ou du timbre indiqué sur l'acte (Service-public français, s.d.-b). La démarche à réaliser (légalisation ou apostille) dépend des accords entre le pays qui a délivré le document et le pays destinataire. Lorsqu'il n'existe pas d'accords entre les deux pays, c'est la procédure de légalisation qui s'applique, il faut se renseigner auprès des autorités du pays en question pour connaître la procédure qui s'applique. L'apostille est une procédure de légalisation simplifiée qui a la même valeur que la légalisation et qui est uniquement possible entre les pays signataires de la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Chaque pays signataire fixe une entité habilitée à délivrer l'apostille. En France, c'est le notariat, depuis le 1er mai 2025, et, au Portugal, c'est la Procuradoria-Geral da República.

5. Les difficultés de la traduction certifiée

La traduction d'un document officiel doit être certifiée pour avoir la même valeur légale et être utilisée aux mêmes fins que l'original dans le pays de destination. Le traducteur

doit donc produire une traduction « conforme à l'original », c'est-à-dire restituer dans une langue cible le contenu du texte source en s'écartant le moins possible du fond et de la forme de l'original. Le but étant de préserver les informations présentes dans le texte source.

Cette contrainte pose certains problèmes au traducteur, car l'adaptation dans la langue cible peut ne pas correspondre exactement aux informations du texte source et l'emprunt peut causer des difficultés de compréhension au lecteur cible. Par conséquent, le traducteur doit utiliser différentes techniques de traduction pour transmettre le plus fidèlement possible les informations dans la langue cible. En fonction de ses choix, il oriente sa traduction soit vers le texte source, soit vers le texte cible et se rend visible ou invisible aux yeux du lecteur du texte cible. Les décisions ne doivent cependant pas être prises arbitrairement, mais doivent être guidées par la fonction du texte source ainsi que par les spécificités culturelles et linguistiques sources et cibles. Le traducteur doit donc maîtriser deux langues, connaître la culture du pays de départ et celle du pays d'arrivée de la traduction et avoir des compétences dans la recherche terminologique, phraséologique et documentaire pour produire des traductions fidèles et de qualité. Lors de mon stage, j'ai pu me rendre compte que la prise en considération de la finalité de la traduction était importante pour produire une traduction pertinente. Ainsi, je me suis intéressée aux théories fonctionnalistes, car elles placent la finalité du texte cible au centre de la prise de décision du traducteur. La traduction est vue comme une activité qui a pour objectif la communication. Différents paramètres doivent être pris en compte pour produire un texte qui préserve les informations du texte source et qui soit compréhensible pour le lecteur cible.

En conclusion, la traduction de documents officiels doit généralement être certifiée pour avoir la même valeur juridique que l'original et pouvoir être acceptée par les autorités locales. Comme la procédure de certification et de légalisation ainsi que le statut du traducteur diffèrent d'un pays à l'autre, le traducteur doit connaître la marche à suivre pour éviter de faire perdre du temps et de l'argent à son client. Par ailleurs, le traducteur doit faire face à des difficultés éthiques, puisqu'il s'engage à produire une traduction fidèle à l'original. Pour pallier les différences linguistiques et culturelles, il doit donc utiliser des techniques de traduction adaptées afin de rendre l'information compréhensible pour le public cible, tout en ne dénaturant pas les informations du document source.

6. Les conventions de la traduction certifiée

La traduction certifiée permet aux individus d'attester de leur situation professionnelle et personnelle dans un pays étranger afin de pouvoir travailler et effectuer des démarches administratives et juridiques. Comme nous l'avons vu précédemment, dans le cadre d'une procédure formelle, la traduction officielle d'un document est requise par l'autorité du pays de destination pour garantir la conformité avec l'original.

La traduction certifiée doit être fidèle et conforme à l'original pour avoir la même valeur légale et ainsi être utilisée aux mêmes fins. Le traducteur doit préserver le contenu du texte source dans le transfert en langue cible.

Ainsi, selon l'article 172, point 2, du *Código do Notariado (Diário da República)*, toute traduction doit indiquer la langue de départ et attester que le document original a été fidèlement traduit. Au cours de mon stage, j'ai pu constater l'application concrète de ces règles à la traduction certifiée. Par exemple, la mention « [Traduction fidèle en (langue cible) d'un document rédigé en (langue source)] » devait figurer en haut du document et la mention « [Traduit du (langue source), le (date), au service de traduction de (nom de l'entreprise ou de l'association), par (nom et prénom du traducteur ou de la traductrice), membre de [nom de l'association de traducteurs (le cas échéant)]] » en bas du document³. Le timbre et la signature du traducteur et du notaire, ou autre professionnel autorisé à certifier une traduction, devaient figurer en bas de la traduction et des autres documents requis pour réaliser la procédure. Ces mentions obligatoires servent à garantir la fidélité avec l'original et engagent formellement la responsabilité du traducteur. Il est important de noter que tout traducteur est responsable de son travail, et cela, dans n'importe quel domaine de la traduction ; toutefois, la traduction certifiée souligne davantage l'implication du traducteur.

De plus, les éléments paratextuels présents dans le texte source doivent également figurer dans la traduction. Les éléments informatifs tels que les signatures, les timbres, les armoiries, les logotypes ou encore les qr codes, doivent être transcrits entre crochets. Le traducteur peut ajouter des informations supplémentaires telles que le type de timbre et les informations qui y sont inscrites. Par ailleurs, lorsque des informations présentes dans le texte original sont illisibles, le traducteur doit également le renseigner entre crochets. En somme, en raison de la valeur légale de la traduction, aucun élément informatif ne peut être omis par le traducteur.

³ Cf. Annexe 4

Dans la traduction certifiée, il faut respecter la mise en page du document original. Par exemple, il faut disposer le texte de la même façon, sur un nombre de page identique, et veiller à choisir une taille et une police de caractère similaires. Par ailleurs, les mentions ajoutées par le traducteur doivent figurer entre crochets et avoir de préférence une taille inférieure et une police de caractère différente afin de les différencier des éléments du texte original⁴.

En conclusion, la valeur légale de la traduction certifiée requiert de la précision, étant donné qu'aucun élément ne doit être omis. En effet, le lecteur cible doit pouvoir retrouver dans la traduction tous les éléments qui figurent sur le document original.

De plus, le traducteur doit se montrer créatif pour trouver des solutions de traduction qui transmettent de façon juste les informations du document original malgré les différences culturelles. La tâche du traducteur va au-delà du transfert d'une langue à une autre, car les facteurs culturels et contextuels entrent en jeu pour déterminer la solution de traduction adéquate.

7. La traduction officielle, une approche particulière

La traduction officielle doit être abordée de manière particulière par le traducteur en raison de l'exigence de conformité et de fidélité avec le document original. En effet, différents critères doivent être pris en compte pour produire une traduction acceptable pour le destinataire et de qualité. C'est ce que Mayoral Asensio (2014) qualifie de « conditions de succès » (*success conditions*) et de « conditions d'efficacité » (*effectiveness conditions*) (pp. 40-41). Les conditions de succès sont celles qui doivent être respectées pour que la traduction soit acceptable par l'autorité destinataire ou par le client, lorsque le destinataire final n'est pas une autorité, et pour qu'elle soit fidèle aux faits présents dans l'original. Par acceptable, l'auteur fait notamment savoir que la traduction doit être compréhensible, le style approprié, l'information claire et le document original valide. Ensuite, les conditions d'efficacité sont les conditions qui doivent être remplies pour rendre une traduction de qualité et adéquate. Le traducteur doit notamment signaler, en toutes lettres et entre crochets, tous les éléments informatifs présents dans le texte source, comme les éléments graphiques (illustrations, signatures), le texte illisible ou incomplet ; tous changements et ajouts qu'il a

⁴ Cf. Annexe 4

effectués et toute tentative de falsification. De plus, le traducteur doit proposer à son client la solution la plus économique par rapport à ses besoins. Néanmoins, l'auteur attire notre attention sur le fait que le destinataire final attend généralement qu'une traduction officielle soit effectuée dans le mode « par défaut », c'est-à-dire littérale, car celle-ci est perçue comme une façon de limiter le risque d'éloignement de l'original et de déformation de l'information. Toutefois, Mayoral Asensio (2014) soutient que ce mode de traduction peut nuire aux conditions de succès mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire la compréhension, la clarté, la fidélité aux faits, etc. En réalité, c'est à travers ses connaissances linguistiques et culturelles que le traducteur peut choisir des solutions de traduction adaptées. L'idée selon laquelle la fidélité du texte traduit envers l'original pourrait être atteinte par le biais de la traduction « par défaut » est très éloignée de la réalité. En effet, les mots et le discours étant culturellement marqués, la traduction « par défaut » ne permet pas de rendre fidèlement le contenu du document original, car si le lecteur cible ne comprend pas l'information, qu'il a un sentiment d'étrangeté en lisant le document ou qu'il en fait une interprétation erronée, la traduction n'aura pas rempli son objectif.

Par conséquent, en tant que médiateur interculturel, le traducteur peut savoir lorsqu'une information présente dans le document original est superflue et que le fait de la traduire littéralement pourra nuire à l'intelligibilité du texte cible ou lorsqu'une information traduite littéralement pourra mener à une réalité différente dans la culture cible.

L'analyse du document source et la prise en compte des critères du *translation brief* établit par Nord (1997) (destinataire, pays, fonction, etc.) aident le traducteur à prendre des décisions de traduction qui lui permettront de produire une traduction fidèle à l'original.

Dans le chapitre IV, les différents types de problèmes de traduction souvent rencontrés dans la traduction de documents officiels (diplômes, certificats et attestations académiques, documents de l'État civil, certificats de travail, extrait de casier judiciaire) du portugais vers le français et du français vers le portugais ainsi que les solutions recommandées par les chercheurs et les solutions trouvées lors du stage seront analysées pour illustrer ce propos.

III. RÉFLEXIONS THÉORIQUES

1. Les premières réflexions théoriques

La traduction a d'abord permis d'importer des écrits de langues et cultures étrangères tels que des textes religieux, littéraires et scientifiques. Aujourd'hui, la traduction est incontournable en raison du commerce international, de la mobilité des individus, de la coopération entre les États, de l'importation d'œuvres audiovisuelles et littéraires, etc. La traduction se décline en divers domaines de spécialité pour répondre aux différents besoins créés par ces échanges internationaux. Nous pouvons citer notamment la traduction juridique, assermentée, technique, médicale, littéraire et audiovisuelle. En effet, la multiplicité des langues parlées dans le monde et des cultures dans lesquelles celles-ci s'insèrent créent des barrières à la communication entre les individus. La traduction est une activité qui efface les barrières linguistiques et culturelles pour rendre possible ces échanges.

Selon Guillemin-Flescher (2003), les premiers traducteurs ont été confrontés aux difficultés de traduction liées aux différences linguistiques et culturelles, ils devaient alors élaborer des stratégies pour atténuer ces différences et transmettre le message du texte source au public cible de la façon qu'ils croyaient être la plus adaptée. Ils expliquaient ensuite leurs choix de traduction dans des textes annexes. Ainsi, la traduction n'était pas, dans un premier temps, considérée comme une science. En effet, il n'y avait pas de théorie à proprement parler, mais simplement des réflexions sur l'activité de traduction consignées dans des écrits. Le traducteur justifiait ces solutions de traduction par rapport aux difficultés qu'il avait rencontrées et, à partir de celles-ci, il établissait des principes de traduction à suivre. Les partisans de l'approche « cibliste » souhaitaient produire un texte compréhensible pour la culture cible et les partisans de l'approche « sourcière » avaient pour ambition de rapprocher le lecteur de la culture source et de la « lettre » de l'auteur. Les débats autour de la question de la traduction proche du texte source ou de la culture cible sont aussi anciens que l'activité de traduction et sont toujours d'actualité. L'orientation du traducteur vers l'un des deux pôles a eu lieu au niveau individuel et collectif à des époques définies. Ainsi, certains traducteurs pensaient qu'il ne fallait pas traduire les mots mais le sens d'un texte et d'autres que les mots et l'ordre des phrases devaient être préservés comme marque de respect de l'original.

Les premières réflexions sur la traduction sont encore pertinentes aujourd'hui, car elles ont permis de mettre en évidence les difficultés auxquelles doit faire face le traducteur,

comme les différences sur le plan linguistique et culturel et l'impact que des traductions sourcières ou ciblistes peuvent avoir sur la langue et la culture de réception.

2. L'étude de la traduction

2.1. La traduction comme branche de la linguistique

Selon Munday (2008), dans les années 1950 et 1960, les théoriciens se sont penchés sur le sens et l'équivalence. En reprenant la relation signifiant/signifié d'un signe développé par Ferdinand de Saussure, Jakobson démontre la difficulté à trouver l'équivalence entre deux mots dans deux langues différentes, puisqu'un mot renvoie à un concept (signifié) différent d'une langue à l'autre. En d'autres termes, un terme dans une langue ne couvre pas toujours le même champ sémantique dans une autre langue. Toutefois, bien que les langues soient différentes, cela n'empêche pas la transmission d'un message écrit source dans une autre langue de manière équivalente. Par exemple, dans une langue, il peut y avoir un mot qui recouvre deux concepts, alors que, dans une autre langue, ces deux concepts peuvent être délimités par deux mots. Dans ce cas, même s'il n'existe pas un terme équivalent total, il est toujours possible de traduire par le mot qui se rapproche le plus du concept auquel fait référence le message source.

L'ouvrage *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, publié en 1958, par Jean-Paul Vinay et Jean Darbelnet, théorise la relation entre la traduction et la stylistique comparée. Les auteurs soutiennent que l'analyse d'un texte original et de sa traduction permettent de mieux comprendre le fonctionnement des langues et d'établir les similitudes et les différences qu'elles entretiennent. Par conséquent, lorsque les structures sont similaires et que le message peut se transposer de la même façon d'une langue à l'autre on parle de « traduction directe » et quand les deux langues ont des structures différentes et que le transfert du message pose des difficultés au traducteur on parle de « traduction oblique ». En fonction du type de traduction, les auteurs ont déterminé sept procédés de traduction : l'emprunt, le calque et la traduction littérale pour la traduction directe ; la transposition, la modulation, l'équivalence et l'adaptation pour la traduction oblique.

La théorie purement linguistique se concentre sur le transfert d'un message d'une langue source dans une langue cible en cherchant l'équivalence entre les unités lexicales et syntaxiques. En se basant sur la stylistique comparée, les auteurs souhaitent faire apparaître

les phénomènes de traduction et les classer dans des catégories. L'objectif étant de systématiser les solutions de traduction face à un phénomène. Par conséquent, l'aspect culturel et la situation de communication à laquelle se destine la traduction n'est pas prise en compte.

La traduction s'est progressivement émancipée du point de vue purement linguistique pour intégrer la notion de communication interculturelle. Par exemple, Eugène Nida développe le concept d'équivalence formelle et d'équivalence dynamique, car il considère que la traduction est avant tout une opération de communication entre les cultures. En optant pour la traduction dynamique, le traducteur se libère de la structure de la langue et de la culture du texte source pour adapter le sens du message au public cible. En effet, il soutient que, pour produire le même effet sur le public cible que celui qu'avait voulu créer l'auteur du texte source sur le public source, le traducteur doit adapter le message.

2.2. La théorie du *skopos*

2.2.1. Le *skopos* et les théories fonctionnalistes

Les théories fonctionnalistes de la traduction se sont développées vers la fin des années soixante-dix en Allemagne. Le chercheur Hans J. Vermeer introduit la théorie du *skopos*, une théorie générale de la traduction qui peut être appliquée à des textes de tous les domaines.

Selon le principe du *skopos*, un texte source peut être traduit de différentes façons, c'est l'objectif du projet de traduction qui détermine les choix de traduction. C'est une nouvelle approche de la traduction qui n'est plus seulement vue comme la production d'un texte cible équivalent au texte source.

Par conséquent, l'objectif de la traduction est l'élément central qui doit guider le traducteur dans le choix des stratégies de traduction. D'ailleurs, le terme grec *skopos* signifie « objectif » ou « but ». La traduction est appréhendée comme une activité ciblée puisque la nécessité de faire traduire un texte a toujours un objectif concret et que le texte traduit se destine à une situation de communication précise. Comme l'affirme Christiane Nord (2006) :

Somebody who commissions a translation and is willing to pay for it, usually has some purpose in mind for which the target text is needed. Therefore, the translator — like any other text producer — analyses the pragmatics of the (prospective) target situation before deciding

on what to say (i.e. how to rearrange the information given in the source) and how to say it (i.e. what linguistic or even non-linguistic devices to use in order to make the text fit for the client's purpose). (p.44)

Cette citation souligne le rôle de médiateur interculturel qui incombe au traducteur, car il doit prendre différents paramètres en compte pour produire une traduction adaptée.

La théorie du *skopos* place l'objectif de la traduction au centre du processus décisionnel du traducteur, comme l'indique Munday (2008) :

Skopos theory focuses above all on the purpose of the translation, which determines the translation methods and strategies that are to be employed in order to produce a functionally adequate result. This result is the TT, which Vermeer calls the *translatum*. Therefore, in skopos theory, knowing why a ST is to be translated and what the function of the TT will be are crucial for the translator. (p. 79)

La traduction n'est pas vue comme une opération de transfert uniquement linguistique, mais comme une opération de communication interculturelle. Le traducteur doit donc prendre en considération la culture et la situation de communication cible pour que le texte traduit puisse atteindre les objectifs du commanditaire. De plus, un texte peut avoir différentes traductions en fonction de l'objectif de la traduction. Christiane Nord intégrera par la suite la notion de « loyauté »⁵. Contrairement au concept de « fidélité » qui établit une notion de correspondance entre le texte source et le texte cible, le principe de « loyauté » met en avant la relation de confiance qu'il doit y avoir entre le traducteur, le client, l'auteur du texte source et le public cible. L'ajout de ce principe apporte une dimension éthique qui faisait défaut aux théories fonctionnalistes. Les détracteurs de la théorie du *skopos* avaient notamment critiqué le fait que la finalité de la traduction puisse être choisie de façon à servir les intérêts de l'un des acteurs impliqués dans le processus de traduction au détriment d'un autre.

⁵ Le principe de « loyauté » fait référence à la relation interpersonnelle entre l'auteur, le traducteur, le client et le public cible. Le traducteur joue un rôle de médiateur entre toutes les parties impliquées dans le projet de traduction. L'ajout de ce principe a pour objectif de restreindre les objectifs que peut avoir une traduction. En effet, en tant que médiateur le traducteur a une responsabilité envers l'auteur du texte source et le public cible, ce qui signifie qu'il ne doit pas prendre de décisions qui pourraient servir à manipuler le contenu du texte source pour servir les intérêts de l'une des parties. Cf. : Nord, C. (2002).

La théorie du *skopos* a été formalisée dans l'ouvrage *Grundlegung einer allgemeinen Translationstheorie*, co-écrit par Hans J. Vermeer et Katharina Reiss et paru en 1984⁶. L'objectif est d'expliquer les principes de la théorie du *skopos* ainsi que les notions de typologie textuelle et de fonctions du langage développées par Katharina Reiss dans son oeuvre *Möglichkeiten und Grenzen der Übersetzungskritik*, publiée en 1971. L'idée principale à retenir de cet ouvrage est que la fonction de communication d'un texte indique les solutions à utiliser pour le traduire (Pym, 2014, p. 47).

C'est en partie à la traduction de l'essai de Hans J. Vermeer et Katharina Reiss, réalisée par Christiane Nord en 2013, que nous devons la diffusion des théories fonctionnalistes à une plus grande échelle. En effet, cela a rendu l'ouvrage accessible à un plus grand nombre d'étudiants, de chercheurs et de professionnels de la traduction. De plus, Nord a apporté sa contribution au courant fonctionnaliste en ajoutant le principe de « loyauté » et en développant la notion de traduction documentaire et instrumentale.

Pour les théories fonctionnalistes, la traduction est un processus complexe, car un texte source a été produit dans une situation de communication limitée dans l'espace et le temps, pour un public source et conditionné par une culture. Selon Christiane Nord (1997) :

An interaction is referred to as communicative when it is carried out through signs produced intentionally by one agent, referred to as the 'sender', directed towards another agent, referred to as the 'addressee' or 'receiver', and intended to change the state of mind of the latter. Communicative interactions take place in situations that are limited in time and space. This means every situation has historical and cultural dimensions that condition the agents' verbal and nonverbal behaviour, their knowledge and expectations of each other, their appraisal of the situation, and the standpoint from which they look at the world. (p. 43)

Le texte source est vu comme une offre d'information et c'est en fonction de l'objectif du texte cible, du public cible et de la situation de communication que le traducteur pourra déterminer les choix de traduction à faire. Pour les théories fonctionnalistes, la qualité d'une traduction dépend de facteurs qui ne sont pas inhérents au texte source, car celui-ci a été créé dans un contexte donné et pour un public source spécifique. Par conséquent, en ayant connaissance de tous les facteurs qui composent la situation de communication et la finalité de la traduction, le traducteur choisit les stratégies de traduction adaptées. En résumé, le

⁶ Cet ouvrage a été traduit en anglais, en 2013, par Christiane Nord sous le titre : *Towards a General Theory of Translational Action*. Comme nous ne maîtrisons pas l'allemand, c'est cette version que nous avons consultée.

traducteur est un médiateur interculturel, car il doit évaluer les différences entre la culture source et la culture cible et avoir connaissance de la finalité de la traduction pour transmettre de façon adéquate le contenu du texte source.

Christiane Nord recommande l'élaboration d'un *translation brief*, un document qui contient les consignes du projet de traduction, afin de guider le traducteur dans ses décisions.

The translation brief should contain (explicit or implicit) information about:

- the target-text addressee(s),
- the prospective time and place of text reception,
- the medium over which the text will be transmitted, and
- the motive for the production or reception of the text,

and this information will allow some conjectures as to the communicative function(s) the text is intended to have for the prospective receivers. (1997, p. 47)

En prenant en compte ces facteurs extralinguistiques, le traducteur pourra faire des choix qui rendront le texte cible fonctionnel dans la situation de communication à laquelle il se destine. Par ailleurs, elle précise que le *translation brief* constitue avant tout un repère pour l'étudiant en traduction ou le traducteur novice, étant donné qu'il n'a pas encore l'expérience suffisante pour déceler au premier abord la fonction d'une traduction. En effet, ce travail de pré-traduction permet au traducteur d'avoir une vision plus claire de tous les paramètres à prendre en compte pour effectuer des recherches pertinentes et choisir des stratégies de traduction en adéquation avec la finalité de la traduction.

Ainsi, pour la théorie du *skopos* la traduction ne doit pas être limitée à la simple recherche de l'équivalence linguistique entre deux langues, dans la mesure où cette vision ne permet pas de considérer les facteurs culturels et contextuels qui permettent de rendre le texte compréhensible pour un public cible et donc atteindre l'objectif de la traduction. En effet, le texte source est vu comme une offre d'information et c'est en fonction du public cible, de l'époque, du lieu de réception, du support et du motif d'élaboration ou de réception du texte cible que le traducteur pourra savoir quelles informations devront être transmises et comment.

De plus, Nord (2016), soutient que le traducteur est constamment confronté au doute dans les différentes étapes du processus de traduction. La théorie du *skopos* nous dit que le traducteur doit faire des choix de traduction qui permettent au texte cible d'atteindre son

skopos. Toutefois, l'autrice admet que la détermination du *skopos* peut être une source de doute. En effet, comment le définir et à qui revient cette décision ? Le *translation brief* est un moyen pour le traducteur de définir le *skopos* du texte cible. Ainsi, les informations fournies par le commanditaire renseignent le traducteur sur la situation dans laquelle la traduction sera utilisée. Les informations concernant le projet de traduction sont fournies par le commanditaire dès lors que ce dernier sollicite le traducteur pour produire une traduction. Elles peuvent être précises ou non, c'est alors au traducteur de demander des précisions ou explications au commanditaire dans le but de produire une traduction adéquate. Ensuite, le traducteur doit interpréter le *translation brief* afin de déterminer la faisabilité du projet de traduction, par rapport aux modalités du client, et élaborer un plan d'action pour atteindre le *skopos*. L'interprétation du *translation brief* permet au traducteur de choisir une « stratégie de traduction globale », c'est-à-dire la stratégie qui va le guider dans ses choix tout au long du projet. Nord (2016) reprend la distinction entre traduction sourcière et cibliste, mais d'un point de vue fonctionnaliste. En d'autres termes, les deux types de traduction sont acceptables s'ils sont justifiés par le *skopos* du texte cible. Nord (2016) propose la distinction entre deux types de traduction : la traduction documentaire et la traduction instrumentale, qu'elle définit en ces termes :

A documentary translation is source-oriented. It “documents” a communicative interaction or any of its aspects in which a source-culture sender communicates with a source-culture recipient under source-culture conditions. (...)

An instrumental translation serves as an instrument for communication in the target culture which uses the “material” provided by the source text but takes the form of a target-culture text. (p. 32)

Cependant, Nord (2016) souligne que le fait de choisir l'une des deux typologies ne signifie pas que le traducteur doit utiliser la traduction littérale pour la traduction « documentaire » et l'adaptation pour la traduction « instrumentale » tout au long du texte cible. En effet, il doit prendre en compte les normes, les conventions et autres spécificités linguistiques et culturelles cible. Certaines normes et conventions de la culture source peuvent être reproduites, alors que d'autres doivent être adaptées. Ainsi, si le traducteur néglige cet aspect, il risque de produire un texte cible incompréhensible ou menant à une mauvaise interprétation de l'original.

En résumé, le *translation brief* permet au traducteur de déterminer le *skopos* afin d'orienter sa traduction vers une stratégie globale, qui peut être documentaire ou instrumentale. L'orientation vers l'un ou l'autre type de traduction oriente les choix du traducteur soit vers la langue et la culture source, soit vers la langue et la culture cible. Néanmoins, Christiane Nord soutient que le traducteur doit produire un texte compréhensible pour le public cible et en accord avec le document original. En d'autres termes, les difficultés de traduction à l'intérieur du texte doivent être analysées individuellement et des stratégies de traduction variées peuvent être utilisées.

2.2.2. De l'utilité des théories fonctionnalistes et du *skopos* dans la traduction de documents officiels/pragmatiques

Les théories fonctionnalistes sont pertinentes dans la traduction de documents officiels et pragmatiques, car elles placent l'utilisation du texte cible au centre des préoccupations du traducteur. La traduction est vue comme une activité ayant un objectif et se destinant à une situation de communication concrète, et non comme un transfert d'une langue à une autre. Les théories fonctionnalistes offrent un cadre méthodologique pour guider les choix du traducteur. Ainsi, la prise en compte du type de document, du public cible, du lieu de destination, de la fonction du document et du but de la traduction permet au traducteur de déterminer la stratégie à suivre pour réaliser une traduction adaptée.

L'objectif du traducteur de traductions certifiées est de produire des traductions qui seront utilisées comme des originaux dans le pays de destination. Les documents officiels et juridiques ont des termes spécialisés, notamment du domaine juridique, administratif, scolaire ou académique ainsi qu'un discours conforme aux conventions d'écriture d'un domaine ou d'un genre textuel. Les termes juridiques, les conventions d'écriture ou encore l'usage de la langue sont le produit d'une culture, comme le soutiennent Reiss et Vermeer (2013) : « A language is part of a culture. Cultures use language as their conventional means of communicating and thinking. Culture encompasses a society's social norms and their expression » (p. 24). Par conséquent, la terminologie et les modes d'expression ne peuvent pas simplement être transposés d'une langue à une autre, puisque cela causerait des difficultés de compréhension. La prise en compte d'éléments extralinguistiques tels que le public cible, le contexte, la culture et la fonction de la traduction aide le traducteur à faire des choix de solutions adéquats. L'objectif est d'être fidèle aux informations malgré les

différences culturelles qu'il y a entre le pays du document original et le pays de destination de la traduction. Ainsi, les théories fonctionnalistes proposent des méthodes de travail qui permettent d'orienter le choix des stratégies de traduction vers l'objectif et la situation de communication à laquelle se destine la traduction.

Par ailleurs, selon Mayoral Asensio (2014), la traduction officielle correspond à la traduction « documentaire » développée par Christiane Nord. L'auteur soutient que, lorsque le document traduit acquiert la même valeur que l'original, le destinataire doit pouvoir comparer le texte cible avec le texte source (les deux étant généralement délivrés ensemble au destinataire). Les décisions du traducteur sont dirigées vers un objectif de préservation de l'original pour permettre au lecteur cible de retrouver facilement les informations présentes dans le texte source, notamment les titres de diplômes, les noms d'institutions et les concepts juridiques. De plus, l'impératif de fidélité inhérent à la traduction certifiée encourage le traducteur à produire une traduction proche de la langue et de la culture source. Le but étant de produire un texte cible qui puisse être comparé au texte source afin de retrouver facilement les informations originales. Toutefois, le traducteur ne doit pas perdre de vue que le texte cible doit être compréhensible pour le lecteur. Ainsi, il ne doit pas uniquement utiliser des techniques de traduction « sourcière » comme le calque et la traduction littérale, mais utiliser des techniques de traduction diversifiées afin de transmettre l'information correctement et d'éviter de créer un sentiment d'étrangeté, des difficultés de compréhension ou encore de créer un contre-sens. Il peut par exemple ajouter des informations entre parenthèses, adapter des éléments linguistiques à la culture cible (formules figées, personnes grammaticales, majuscules), omettre des expressions idiomatiques qui ne sont pas pertinentes dans la traduction, qui ne peuvent être traduites littéralement et qui n'ont pas d'équivalence. Toutefois, il faut prendre en compte les attentes de la culture cible en matière de traduction officielle, c'est-à-dire une reproduction intégrale de tous les éléments du texte source.

3. La notion de fidélité

La notion de fidélité est comme nous l'avons vue au début de ce chapitre une question qui n'est pas consensuelle. En effet, la notion de fidélité est vue sous différentes perspectives dans l'étude de la traduction. Ainsi, pour la théorie du *skopos*, la traduction doit être fidèle à l'objectif de communication défini par le commanditaire, pour la théorie interprétative, la traduction doit être fidèle au sens du message du texte source, et, pour l'approche

linguistique, la traduction doit être fidèle à la langue du texte source. Mayoral Asensio (2014) soutient que les traducteurs officiels doivent produire une traduction qui décrit de façon objective les faits présents dans le texte source. Le rôle du traducteur est de transmettre les informations du document original de façon claire et exacte. Il doit faire comprendre les différences culturelles au lecteur cible à travers l'utilisation de stratégies de traduction adaptées. Cependant, la notion de fidélité est souvent associée à la traduction littérale par le destinataire. Le traducteur doit alors prendre en considération les attentes du public cible pour éviter que la traduction ne soit refusée.

Les documents officiels, légaux, juridiques et académiques sont marqués par la culture de provenance, car chaque pays a une organisation du système juridique, éducatif et de l'enseignement supérieur qui lui est propre. En effet, les termes et les expressions sont porteurs de ces réalités culturelles et peuvent par conséquent différer d'une culture à une autre. Par ailleurs, les conventions linguistiques peuvent également varier. Le traducteur doit alors faire face à l'absence d'équivalences dues aux différences linguistiques et culturelles. De ce fait, comment peut-il produire une traduction fidèle à l'original lorsque deux cultures ont des modes de fonctionnement différents ? L'interprétation du texte source permet au traducteur de s'interroger sur la signification des informations dans la culture source, afin de les transmettre de façon correcte et compréhensible au lecteur cible et éviter ainsi toute ambiguïté.

Ainsi, le traducteur ne doit pas se cantonner à la traduction littérale, car celle-ci peut causer des difficultés de compréhension, de l'opacité et mener à une mauvaise interprétation des faits par le lecteur cible. Néanmoins, le traducteur ne doit pas non plus chercher à effacer la culture source et la remplacer par la culture cible car cela pourrait aboutir à une interprétation erronée des faits.

Lorsque le texte source comporte un terme ou une expression qui n'a aucun équivalent satisfaisant dans la culture d'arrivée, le traducteur doit entreprendre une « négociation »⁷ pour trouver une solution de traduction qui corresponde à ce qui est véhiculé par le terme ou l'expression culturellement marquée dans le contexte du texte source et soit, en même temps, compréhensible pour le public cible. L'objectif est de trouver une stratégie de traduction qui préserve les informations du texte source en prenant en compte le fait que le

⁷ Selon Christiane Durieux (2010), lorsque le traducteur est confronté à des termes « intraduisibles », c'est-à-dire ancrés dans une culture, qui ne trouvent pas d'équivalents satisfaisants dans la langue cible, il doit trouver une stratégie de traduction adaptée pour transmettre au mieux, en fonction du public cible et de l'objectif de communication, ce qui est véhiculé par un terme ou une expression culturellement marquée.

public cible a une culture différente et que son interprétation du texte cible sera ainsi limitée par sa réalité du monde. L'équilibre doit donc être trouvé entre préservation de l'original et accessibilité pour le lecteur cible.

Par exemple, dans les documents académiques, certains éléments importants manquent d'équivalents satisfaisants dans la langue cible car ils sont propres à la culture de départ. En effet, l'organisation des systèmes scolaires et des cycles d'études supérieurs sont souvent différents d'un pays à l'autre. Ainsi, le choix de la stratégie de traduction est déterminant pour transmettre de façon correcte les informations. De fait, une mauvaise traduction de la dénomination d'une matière et d'un titre de diplôme peut porter préjudice au client et au destinataire de la traduction et nuire à la réputation du traducteur. Ce dernier doit effectuer, en amont, des recherches approfondies pour comprendre les spécificités de la culture de départ et se renseigner sur la culture d'arrivée pour trouver des solutions adaptées.

Lors de mon stage, j'ai rencontré des difficultés de traduction causées par les divergences dans l'organisation des cycles d'études entre le pays du texte source et du texte cible. Au Portugal, par exemple, une « licenciatura » est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en trois ou, exceptionnellement, quatre ans à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur polytechnique portugais et valide l'obtention de 180 ou 240 crédits ECTS (DGES, s.d.-b). En France, une licence s'obtient en trois années après le baccalauréat. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français (2018) indique que « [l]a licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en six semestres à l'université. La licence valide l'obtention de 180 crédits E.C.T.S ». Bien que, dans les deux pays, l'organisation des cycles puisse différer en fonction du domaine, c'est un diplôme qui sanctionne le premier cycle des études supérieures.

La traduction du terme portugais « licenciatura » par « licence » en français n'est possible que lorsque le premier cycle d'études est validé par trois années d'études. Cependant, lorsque la formation va au-delà des trois années, l'équivalence linguistique ne peut être utilisée. En effet, dans ce contexte, la traduction littérale est un faux-ami et cause d'ailleurs des incohérences, puisque le diplôme est souvent accompagné du relevé de notes sur lequel figurent les quatre années de formation. Le lecteur pourra alors éprouver un sentiment d'étrangeté, car pour lui une licence compte seulement trois années d'études. La solution utilisée par la traductrice de l'Alliance Française est d'employer le terme portugais

en italique dans la traduction et d'ajouter une note de traducteur en bas de page, afin de transmettre l'information avec exactitude. Harvey (2002) qualifie cette technique de « transcription » et, selon lui, elle détient les avantages suivants :

Du point de vue référentiel, cette technique ne crée aucun risque d'ambiguïté dans la mesure où le terme n'est pas traduit. Ainsi, elle est utile dans un document adressé au spécialiste, pour qui la précision et la transparence priment sur l'élégance et la concision. (p. 45)

Ainsi, elle permet au lecteur cible de trouver facilement le nom du diplôme en langue source afin de pouvoir effectuer des recherches et obtenir des renseignements supplémentaires. La question des titres des diplômes est approfondie dans le chapitre IV. 2., 2.3., 2.3.3.

Le manque d'équivalents satisfaisants dans la langue cible peut être résolu par le choix d'une technique de traduction adaptée. La nécessité de produire des traductions fidèles aux faits mentionnés dans le texte source pousse le traducteur à opter pour des solutions qui laissent les différences avec l'étranger apparentes.

4. De la visibilité/invisibilité du traducteur

« L'invisibilité » du traducteur est une notion développée par Venuti (1995) pour définir le statut du traducteur lorsque ce dernier produit une traduction qui ne laisse paraître aucune étrangeté. Autrement dit, le lecteur cible n'a pas l'impression de lire une traduction.

Contrairement à d'autres domaines de la traduction, la traduction certifiée rend visible le traducteur. En effet, les mentions ajoutées au document traduit informent le lecteur qu'il s'agit d'une traduction et dévoilent la présence du traducteur. Par ailleurs, certaines stratégies de traduction peuvent rendre le traducteur visible ou invisible. Les stratégies dites ciblistes tendent à rendre le traducteur invisible, alors que les stratégies dites sourcières tendent à le rendre visible. Par exemple, laisser un terme étranger et insérer une note de traducteur est une technique de traduction qui rend le traducteur visible. Néanmoins, le traducteur qui choisit une stratégie sourcière pour la traduction certifiée d'un document officiel ou juridique, le fait pour rester fidèle aux faits, car aucun équivalent satisfaisant n'existe dans la culture cible. Laisser un terme étranger montre qu'il y a un décalage entre la culture du pays du texte source et celle du pays du texte cible. Malgré une lecture moins fluide pour le public cible, cette solution offre de la transparence et de la clarté. Par ailleurs, le traducteur se rend invisible lorsque les informations à traduire ont des équivalents dans la langue et la culture

cible. Il utilise alors des stratégies ciblistes pour rendre sa traduction facile à lire et à comprendre pour le lecteur cible. En somme, l'objectif principal du traducteur est de préserver les informations du document original.

Ainsi, la visibilité ou l'invisibilité du traducteur dépend du choix des stratégies de traduction et celles-ci sont généralement sélectionnées pour servir l'objectif de la traduction, c'est-à-dire transmettre les informations du texte source de façon claire et exacte. Le traducteur peut opter pour des stratégies sourcières, lorsque les informations n'ont pas d'équivalent dans la langue et la culture cible et qu'il est important de faire comprendre les différences culturelles au lecteur cible, ou pour des stratégies ciblistes, lorsqu'elles ne modifient pas les informations du texte source. Le traducteur cherche souvent à adapter sa traduction à la situation de communication pour faciliter la compréhension du lecteur en le ramenant à ce qui lui est familier. En d'autres termes, le traducteur se conforme aux conventions de rédaction de la langue cible afin de produire un texte clair pour le lecteur.

IV. RÉFLEXIONS SUR LA DIMENSION CULTURELLE DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS OFFICIELS

1. La dimension culturelle de la traduction certifiée

1.1. Aspects culturels de la traduction

La traduction certifiée est source de défis pour le traducteur. D'une part, les différences linguistiques et culturelles peuvent causer des difficultés de traduction. En effet, l'ancrage culturel des systèmes juridiques ainsi que des systèmes scolaires et académiques, également régulés par les systèmes juridiques, implique que chaque pays a ses propres spécificités en matière de terminologie, de discours et de documents, ce qui cause des difficultés de traduction. Par exemple, la traduction de notions juridiques, de titres professionnels et de diplômes, de noms de services et de grades académiques peut être source de difficulté car il peut ne pas y avoir d'équivalent satisfaisant dans la culture cible. Par ailleurs, les documents officiels ont des conventions de rédaction, des formules figées, des expressions idiomatiques ainsi que des collocations et des termes spécialisés. D'autre part, les exigences liées à ce type de traduction et à sa valeur légale conditionnent les stratégies à utiliser pour résoudre les difficultés de traduction. De fait, on attend de la part du traducteur une traduction fidèle à l'original, c'est-à-dire que celle-ci doit être une reproduction précise et intégrale du document source. Toutefois, étant donné les différences entre les systèmes et les cultures, le traducteur ne peut se contenter de transposer le contenu du texte source dans une autre langue, car cela pourrait causer de l'incompréhension ou une mauvaise interprétation des informations par le lecteur cible. Le traducteur doit alors parvenir à transmettre avec précision le contenu du document original en trouvant des solutions qui prennent en compte les différences linguistiques et culturelles.

Dans les sous-chapitres suivants, nous définirons, tout d'abord, la notion de culture, puis nous aborderons, d'une part, le lien entre culture et traduction en général et, d'autre part, celui qui unit culture et traduction spécialisée. Nous chercherons à comprendre le lien entre langue et culture.

1.2. Culture, un terme polysémique

Au fil du temps, le terme culture a connu une évolution sémantique, influencée par différents courants de pensée. En cherchant dans différents dictionnaires de langue française, notamment dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1992-2024), le terme possède trois sens différents et trois définitions. La première renvoie au sens propre du terme culture qui signifie le travail méthodique de la terre pour en récolter les fruits. Dans sa seconde acception, le terme a été utilisé au sens figuré pour qualifier le développement intellectuel d'un individu par l'éducation. Il désigne également l'ensemble des connaissances acquises par un individu dans un domaine particulier ou dans plusieurs domaines. Dans sa troisième acception, sous l'influence allemande et anglo-saxonne, le terme culture s'est élargi, en ne considérant plus uniquement la culture au niveau individuel, mais collectif. L'Académie française (1992-2024) en propose la définition suivante :

1. Ensemble des acquis littéraires, artistiques, artisanaux, techniques, scientifiques, des mœurs, des lois, des institutions, des coutumes, des traditions, des modes de pensée et de vie, des comportements et usages de toute nature, des rites, des mythes et des croyances qui constituent le patrimoine collectif et la personnalité d'un pays, d'un peuple ou d'un groupe de peuples, d'une nation. *La pluralité des cultures humaines. La culture chinoise. La culture gréco-latine. La culture française, germanique, anglo-saxonne. Cultures régionales. Les cultures précolombiennes. La culture bantoue. La culture occidentale, orientale, africaine. Une culture disparue. Une culture qui ne cesse de s'enrichir. Le problème de la coexistence des cultures.*

2. Ensemble des valeurs, des références intellectuelles et artistiques communes à un groupe donné ; état de civilisation d'un groupe humain. *Culture populaire. Culture de masse. Permettre l'accès de tous les citoyens à la culture. Spécialement. Ministère de la Culture (ou préférablement Ministère des Affaires culturelles), qui a pour attributions d'assurer la conservation et l'exploitation du patrimoine, d'organiser les enseignements artistiques et de favoriser la création et la diffusion des productions de l'art. Maison de la culture, établissement public ayant pour mission de permettre l'accès du plus grand nombre à la culture et de favoriser la création littéraire et artistique.*

Nous pouvons constater que la première définition de culture (1.) englobe le patrimoine acquis au fil du temps par une nation et intègre un ensemble d'éléments qui organisent la vie en société ainsi que la façon dont les individus pensent, interagissent et se comportent en société. Elle ne se limite pas seulement à une seule nation, mais peut s'étendre

à plusieurs nations qui ont des éléments culturels en commun. La deuxième définition (2.) comprend la culture comme les productions d'ordre intellectuel et artistique qui constituent les références de ses membres. Cette deuxième définition ne parle pas d'un ensemble d'éléments propre à un pays ou plusieurs pays, mais de celui d'un « groupe humain ». Nous pourrions en conclure qu'à l'intérieur d'une culture il existe un ensemble de cultures.

Les définitions proposées par l'Académie française (1992-2024) retracent l'évolution du terme « culture », de son sens propre à son sens figuré en passant par son sens anthropologique et sociologique.

Hayer (2012) soutient, pour sa part, que la définition de la notion de culture a connu une évolution au fil du temps. L'auteur reprend deux définitions de la notion et tout d'abord la définition anthropologique adoptée par l'Unesco qui est la suivante :

Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (p. 85)

Cette définition inclut « (...) toutes les facettes du monde mental et matériel d'un groupe humain » (Hayer, 2012, p. 85). L'auteur oppose ensuite cette définition à une autre qui tient ses origines de la philosophie des lumières. Pour ce courant de pensée, la culture se définit comme ce qui permet aux individus de développer leurs capacités et d'atteindre leur plein potentiel à travers l'éducation. En effet, certaines productions humaines auraient une valeur universelle puisqu'elles permettraient à l'Homme d'y parvenir (Hayer, 2012, p.86). Toutefois, des chercheurs (sociologues et ethnologues) ont reconsidéré cette notion d'universalisme en montrant que, dans la réalité, il n'existe pas une culture mais plusieurs cultures étant donné que les différentes classes sociales à l'intérieur d'un pays et les multiples populations présentes dans le monde n'ont pas de pratiques ni de références culturelles identiques (Hayer, 2012, p.86). C'est l'idée de relativisme culturel qui est défendue par les ethnologues en opposition à une culture universelle. Le relativisme culturel repose sur l'idée qu'une culture doit être comprise à l'intérieur d'elle-même, c'est-à-dire dans son contexte. De ce fait, elle ne doit pas être analysée à travers le regard d'une autre culture.

D'après, Chalifoux (1993), en anthropologie, la notion de « culture » possède une définition singulière et une définition plurielle. La première définit la culture comme étant « (...) cette chose universelle chez les humains qui diffère du biologique, elle est le propre de

l' "Homme" au sens anthropologique du terme » (Chalifoux, 1993, p. 13). La culture n'est pas innée contrairement au biologique, mais acquise par les êtres humains à travers l'environnement dans lequel ils évoluent, les relations avec les autres, les apprentissages, les expériences, etc. Chaque individu possède la capacité de développer ses compétences, c'est une aptitude universelle. Selon la deuxième définition, « (...) il existe une multitude de cultures distinctes composées d'éléments complexes correspondant aux différentes sociétés » (Chalifoux, 1993, p. 13). En somme, la culture qui est acquise par les individus est conditionnée par les spécificités propres à une société. Cette définition soutient qu'il existe une multitude de cultures dans le monde.

Dans le cadre de ce rapport de stage, c'est le sens anthropologique de culture qui semble le plus pertinent, car ce sont les particularités propres à chaque culture qui causent des difficultés de traduction. En effet, au sein de ce domaine, la culture est vue comme un ensemble complexe de connaissances, de valeurs, de comportements et de croyances partagé par les membres d'une société ou d'un groupe social. Elle se forge au fil du temps à travers les événements historiques, sociétaux et sociaux. Les langues qui permettent la communication entre les membres de groupes humains portent les vestiges des cultures dans lesquelles elles sont utilisées. Elles mettent des mots sur des particularités culturelles. Par exemple, le champ sémantique d'un mot est culturellement marqué, puisqu'un mot d'apparence linguistique équivalente dans une autre langue peut, en fait, recouvrir des significations distinctes selon le pays. Par conséquent, le traducteur est souvent confronté à des termes et à des expressions tellement ancrées dans un milieu culturel que la traduction vers une autre langue et culture pose des difficultés. Il arrive que certains termes existent aussi dans la langue et la culture d'arrivée, toutefois l'usage, l'association mentale que les locuteurs en font est différente. Il arrive aussi que le référent lui-même soit différent. Dans certains cas, les correspondances sont partielles ou inexistantes. Le traducteur doit alors considérer plusieurs paramètres pour choisir la solution de traduction la plus adaptée.

Selon Durieux (2010), la place de la culture dans la traduction est une question essentielle. Pour que tout dialogue soit efficace et que les interlocuteurs se comprennent, il est nécessaire qu'ils partagent des connaissances communes. Cependant, l'auteur souligne que toute production langagière s'inscrit dans une culture qui se caractérise par son opposition aux autres cultures et se définit comme un « (...) ensemble de caractères d'exceptions identitaires » (Durieux, 2010, p. 24). Ainsi, d'après l'auteur, dans le cadre du dialogue interculturel, les interlocuteurs sont susceptibles de ne pas partager les connaissances qui

permettent de comprendre certaines références et allusions culturelles. Par conséquent, les différences culturelles mènent à la notion « d'intraduisibilité », qui recouvre l'idée qu'il n'existe pas dans la langue cible de terme qui transmet le même sens que dans la langue source. Le traducteur doit alors « négocier » pour trouver une solution qui prenne en compte ce que véhicule le terme culturellement marqué, le contexte dans lequel il est utilisé et la compréhension du lecteur cible. Pour y parvenir, le traducteur peut effectuer des recherches documentaires afin d'identifier tout ce que recouvre une référence culturelle. Ensuite, la prise en compte du contexte lui permet de cerner les intentions de l'auteur pour sélectionner les aspects essentiels à transmettre dans sa traduction, étant donné qu'une référence peut évoquer plusieurs réalités. Finalement, la prise en compte du public cible et de ses connaissances culturelles permet également d'orienter les décisions du traducteur.

Le traducteur est un médiateur interculturel puisque traduire ne se limite pas au transfert d'une langue à une autre, car il faut s'assurer que ce qui est transmis par l'auteur du texte source est rendu de façon appropriée pour un autre public. Ainsi, selon Hatim et Mason (1995) :

El traductor es, en primer lugar y sobre todo, un mediador entre dos partes para quienes sería problemática la comunicación sin el concurso de aquél; y esto vale tanto para el traductor de patentes y contratos, el de poesía o de ficción, como para el intérprete simultáneo, mediador de manera muy directa. (p. 281)

Selon les auteurs, en plus d'être bilingue, le traducteur possède des repères dans la culture de provenance du texte source et dans la culture de destination du texte cible. Le traducteur est un médiateur, car, grâce à ses connaissances linguistiques et culturelles, il arrive à identifier les éléments qui peuvent poser des difficultés lors du transfert d'une langue et d'une culture à une autre et à trouver des solutions adaptées pour permettre la transmission du message. Ses connaissances lui permettent de prévenir d'éventuels malentendus ou des difficultés de compréhension et d'assurer une communication réussie.

Par ailleurs, la façon dont le traducteur appréhende les particularités linguistiques et culturelles d'un texte dépend de l'objectif de la traduction. En effet, un texte peut être traduit de différentes façons comme nous l'avons vu à travers la théorie du *skopos*. De ce fait, c'est l'objectif qui guide les choix du traducteur. L'un des objectifs d'une traduction peut notamment être de faire connaître une culture étrangère à des lecteurs. Par conséquent, les choix de traduction auront pour but de préserver la culture source autant que possible en

veillant à produire un texte compréhensible pour le lecteur cible. C'est d'ailleurs la réflexion que défend Castro (2021) pour qui « la traduction représente un acte de paix, de rencontre entre les cultures, les langues et les expériences humaines » (p.94). Selon l'auteur, les choix de traduction ont le pouvoir de faire connaître la culture source aux lecteurs du texte cible. De fait, rester proche de la langue et de la culture source peut démontrer une volonté de faire se rapprocher le lecteur cible de la langue et de la culture source. En effet, le fait de préserver les caractéristiques d'une autre langue et d'une autre culture dans une traduction permet au public cible de se décentrer de sa culture et d'en découvrir une autre. La traduction permet de faire connaître une autre vision du monde et une autre réalité. Le message transmis et la façon dont il est formulé, c'est-à-dire le fond et la forme, sont deux phases complémentaires d'un texte et elles sont toutes deux chargées culturellement et véhiculent du sens. Dans les œuvres littéraires et poétiques, le traducteur doit porter une attention particulière au poids culturel des mots, des expressions, des symboles, de l'ordre syntaxique, etc. Il n'est pas uniquement question de transmettre une autre culture mais aussi l'univers d'un auteur. À travers l'emprunt de mots étrangers du texte cible, la préservation d'expressions, d'images, de structures syntaxiques, le traducteur parvient à faire accéder le lecteur cible à la langue et à la culture source. L'ajout de notes de traducteur est parfois souhaité pour apporter des informations qui aideront le lecteur à mieux comprendre et à se rapprocher de la culture source. Dans la traduction littéraire, et particulièrement dans la traduction de la poésie, le fond et la forme sont importants car ils véhiculent du sens et du rythme. Le traducteur doit alors veiller à faire des choix qui permettent de préserver l'originalité d'une œuvre.

1.3. Le traducteur, un agent/médiateur interculturel

1.3.1. Langue et culture

Une langue est empreinte de culturel car elle permet d'exprimer l'ensemble des caractéristiques spécifiques à un groupe social ou à une nation. Une langue est un produit social qui exprime l'histoire et les valeurs d'un peuple à travers des mots et du discours (Gémar, 2002, p.12).

Ladmiral (1998), pour sa part, a développé le concept de « périlangue » pour désigner la dimension culturelle et sociale rattachée à un « phénomène de langue », c'est-à-dire l'utilisation de figures de style, le champ sémantique d'un mot dans une langue, ou encore les

référents culturels qui n'existent que dans la culture source. En effet, comme le remarque l'auteur,

[s]auf à supposer une sorte d'harmonie préétablie panlinguistique — ce que ne cesse de contredire la pratique réelle des traducteurs — il arrive très souvent qu'à un item de langue-source (Lo) il n'y ait pas à proprement parler d'équivalent exact en langue-cible (Lt).
(p. 4)

Il arrive, cependant, que certains termes possèdent des équivalents linguistiques dans la langue cible que Ladamir qualifie « d'internationalismes », toutefois une traduction littérale pourra parfois générer des difficultés de compréhension ou une interprétation erronée par le lecteur cible. En effet, une langue, ou plutôt son usage, étant conditionnée par une culture, la réalité et le sens que recouvre un signe linguistique sera interprété différemment. Par exemple, il peut arriver que l'auteur de la langue source détourne la signification d'un terme pour créer un effet stylistique. Sa conservation dans la traduction pourra être perçue différemment par le public cible, ce qui pourrait entraîner des phénomènes de mésinterprétation. De fait, les dénnotations et connotations qui sont rattachées à un signe linguistique dans la culture et le contexte social cible peuvent être différents.

Ladamir (1998) explique que le traducteur est confronté au « théorème de dichotomie », lequel part du principe que la traduction d'un « phénomène de langue » entraîne soit la « surtraduction », soit la « soustraduction » (pp. 4-5). Pour trouver une solution de traduction adaptée, le traducteur doit se poser plusieurs questions. Tout d'abord, il doit chercher à circonscrire l'intention de l'auteur par rapport au contexte pour extraire l'objectif de communication que ce dernier a voulu transmettre. Il doit ensuite analyser les conditions de réception du texte cible ainsi que l'objectif de la traduction. Si le « phénomène de langue » est susceptible de causer de l'incompréhension chez le lecteur cible ou une mauvaise interprétation des intentions de l'auteur, le traducteur doit opter pour une stratégie de « sous-traduction » par le biais d'un équivalent fonctionnel par exemple. Néanmoins, si le « phénomène de langue » a une place particulière dans le texte source, car il met en avant un aspect de la culture source, le traducteur doit utiliser un procédé de « surtraduction » comme l'emprunt ou la traduction littérale.

Selon cette théorie, le traducteur a un rôle de médiateur interculturel. En effet, il doit évaluer la situation de communication dans la langue et la culture source, interpréter le vouloir dire de l'auteur du texte source et analyser le poids culturel et social qui réside dans

les « phénomènes de langue » pour choisir des solutions de traduction adaptées à une nouvelle situation de communication qui implique un public cible ayant une culture différente. Par ailleurs, dans certains cas, la décision de « surtraduire » ou de « sous-traduire » peut être prise en fonction de l'objectif de la traduction, c'est-à-dire que l'un ou l'autre est acceptable, mais l'un est plus approprié par rapport à l'objectif de la traduction. Dans d'autres cas, le choix est plus tranché et la « sous-traduction » est préférable afin d'éviter des malentendus.

En conclusion, la traduction va au-delà du transfert linguistique, étant donné que la prise en considération des spécificités culturelles des langues convertit la traduction en une opération de communication interculturelle. Comme le soutient Gémar (2002) : « Lorsqu'il s'agit de traduire un texte, qu'il soit ou non "pragmatique", le transfert de son contenu culturel est toujours une source de difficulté pour le traducteur » (p.11).

1.3.2. Langue de spécialité et culture

Dans le domaine de la traduction, il existe une distinction entre langue générale et langue de spécialité. Gémar (2002) définit la langue de spécialité de la façon suivante :

En théorie, le principe de LS [langue de spécialité] est des plus simples : chaque domaine posséderait sa langue, sa manière de penser les choses et les mots pour le dire. Un cardiologue, un physicien, un géologue ou un psychanalyste possèdent et pratiquent, de toute évidence, une langue propre voire exclusive à leur domaine. Ils emploient un vocabulaire spécialisé, jargon technique ou professionnel, plus ou moins développé selon la discipline, mais aussi des mots de la langue courante dans une acception singulière, généralement opaque à la compréhension du profane. (...)

Voilà ce qui caractérise les langues de spécialité par rapport à la langue dite « générale », non seulement sur le plan sémantique, mais aussi sur le plan de la forme, c'est-à-dire du style propre à un domaine, avec des particularités syntaxiques. Il s'ensuit que les LS constituent à la fois un champ de la connaissance et une manière particulière de l'exprimer, soit un langage et un discours caractéristiques d'un domaine. (p.16)

En résumé, les langues de spécialité ont des particularités au niveau sémantique, stylistique et syntaxique selon le domaine. La traduction de textes provenant de domaines spécialisés exige de la part du traducteur de repérer la terminologie spécialisée et les modes d'expression particuliers présents dans le texte source et de trouver le moyen adéquat pour les traduire dans

une langue et une culture cible, qui possède aussi une terminologie et un discours propres dans un domaine spécialisé.

Selon Dalügge-Momme (2008), qui soutient que la traduction technique n'est pas dépourvue de culturel ni un simple transfert linguistique, le travail du traducteur ne se limite pas à retrouver un terme équivalent dans la langue cible. En effet, les termes techniques recouvrent parfois des réalités différentes d'une culture à l'autre. Ainsi, un mot peut être polysémique dans la langue source et recouvrir des réalités différentes, le traducteur doit alors interpréter le texte source pour comprendre ce que l'auteur a voulu dire et trouver une solution de traduction qui transmet l'information exacte. Un vocable linguistiquement équivalent peut recouvrir deux réalités différentes dans deux pays différents. Pour illustrer son propos, l'auteur prend l'exemple du terme « glace » qui recouvre deux réalités différentes en France et en Allemagne étant donné que les ingrédients et les valeurs nutritionnelles sont différentes. Par ailleurs, un terme qui désigne une réalité dans une langue peut être utilisé pour désigner plusieurs réalités dans la langue cible. En effet, il peut arriver qu'un terme n'ait pas de correspondance totale dans le pays de la langue cible. Un autre cas de figure est la non-existence d'une réalité dans le pays de destination de la traduction, par exemple la désignation d'un produit par le nom d'une marque qui n'existe pas dans la culture cible ou l'utilisation d'abréviations.

L'interprétation du texte source est une étape essentielle pour comprendre le contexte. Ensuite, l'étude contrastive permet de détecter les « spécificités culturelles ». Différentes stratégies sont possibles pour résoudre les difficultés de traduction. Dalügge-Momme (2008) conseille au traducteur de « (...) lire de la documentation professionnelle, de rechercher des textes semblables dans la langue cible, de voyager dans le pays, de contacter des spécialistes des deux cultures » (p.12), dans le but de se construire ses propres bases de données.

En résumé, le traducteur doit bien comprendre le texte source et savoir mener des recherches pour trouver les solutions de traduction adaptées à la langue et à la culture cible. La langue de spécialité n'est pas dépourvue de spécificités culturelles. Le traducteur doit alors maîtriser plusieurs langues, connaître différentes cultures et savoir mener des recherches approfondies afin d'éviter les erreurs de traduction.

1.3.3. Langue juridique et culture

La langue de spécialité du domaine juridique est particulièrement représentative en ce qui concerne les différences entre la culture source et la culture cible et les difficultés de traduction que cela engendre.

En effet, selon Harvey (2002), la comparaison entre deux cultures juridiques permet de faire ressortir les différences. Même lorsque deux systèmes de droit ont un fond commun, ils s'inscrivent dans des cultures juridiques qui ont leurs propres spécificités. Par conséquent, la terminologie est culturellement marquée. Il arrive qu'il existe un référent comparable dans l'autre culture juridique, malgré quelques différences, ou qu'aucun référent n'existe. On parle « d'incongruence » lorsque les concepts juridiques ne trouvent pas d'équivalence totale dans le système juridique de la culture cible. Par ailleurs, selon l'auteur, les trois principales difficultés liées aux différences culturelles sont la traduction des concepts, des institutions et des acteurs juridiques.

Valdenebro Sánchez (2024) a développé cette idée « d'incongruence » entre deux systèmes juridiques, qu'il nomme « anisomorphismes culturels » et qui désignent les asymétries entre deux concepts juridiques appartenant à des systèmes juridiques différents utilisant une même langue ou non. Ainsi, l'auteur approfondit l'idée que la langue juridique s'est construite au fil du temps et possède des spécificités propres à une culture. En effet, l'auteur affirme que les sociétés ont élaboré des règles pour organiser la vie au sein d'une nation selon leur réalité, leur vision du monde et leurs besoins et ont posé des mots sur des notions juridiques qu'ils ont eux-mêmes définies. Le droit a ainsi été influencé par la culture de la nation dans laquelle il a vu le jour. Par conséquent, il arrive que certaines notions juridiques ne trouvent pas de correspondances exactes dans la langue juridique du pays de destination.

Par ailleurs, toujours selon Valdenebro Sánchez (2024), ce domaine est différent des autres domaines de spécialité, car comme nous l'avons vu chaque système juridique a formulé ses concepts à travers les influences culturelles. En effet, contrairement au domaine médical qui possède des « référents universels », ce qui veut dire qu'un concept désigne une même réalité indépendamment de la dénomination donnée au sein d'une culture, le domaine juridique peut avoir des référents qui n'existent que dans un système juridique ou avoir des concepts qui, malgré une dénomination similaire dans les deux systèmes, ne recouvrent pas la même réalité. Toutefois, le domaine médical peut également présenter des différences

conceptuelles liées à des réalités spécifiques et pas uniquement des différences de dénominations, mais contrairement au domaine juridique ces difficultés sont moins nombreuses.

De plus, le fait que la langue juridique soit ancrée dans un système juridique pose des difficultés au traducteur, car il doit non seulement prendre en compte la langue cible, mais aussi le système juridique cible. En effet, bien que certains pays partagent une même langue, les systèmes juridiques sont différents et par conséquent la langue du droit l'est également, comme l'explique Valdenebro Sánchez (2024),

[e]n droit, l'information trouvée dans une langue sur un concept juridique est tout à fait singulière. Même au sein d'une même langue, la recherche documentaire pose des problèmes, chaque système étant ancré dans une nation précise et non pas dans une langue seulement. (p. 195)

Par exemple, le Portugal et le Brésil, la France et la Belgique.

L'auteur précise que les difficultés de traduction liées aux différences culturelles sont présentes dans tous les domaines. À titre d'exemple, il prend le cas des métaphores et des expressions idiomatiques qui sont difficilement traduisibles d'une culture à l'autre étant donné qu'elles sont empreintes de culturel. Cependant, dans ce cas de figure, le traducteur peut opter pour des équivalents fonctionnels qui produisent le même effet sur le public cible, alors que ce qui est attendu dans la traduction de textes juridiques c'est de transmettre le sens du message du texte source dans la langue et la culture cible en veillant à préserver les effets juridiques du texte original. L'auteur soutient que la mauvaise gestion des « anisomorphismes culturels » vient du fait que le traducteur est influencé par sa culture et cherche à trouver des équivalents à des concepts qui n'en ont pas dans la langue et la culture cible, ce qui ne permet pas au lecteur cible d'avoir une idée claire de la réalité juridique de la culture source.

La traduction juridique représente un réel défi pour le traducteur, puisque malgré les différences culturelles, il doit traduire fidèlement le texte source et veiller à préserver les effets juridiques. Il doit alors trouver des stratégies adaptées pour transmettre les informations avec exactitude, afin d'éviter toute erreur qui pourrait porter préjudice aux acteurs impliqués dans le projet de traduction.

Par conséquent, d'après Valdenebro Sánchez (2024), le traducteur doit utiliser le droit comparé pour mettre en évidence les différences et les similitudes d'un concept juridique dans la culture source et dans la culture cible. Ainsi, lors de la phase de pré-traduction, le

traducteur doit identifier les concepts juridiques, mener des recherches pour comprendre le sens des concepts par rapport au contexte dans lequel ils sont utilisés. Il doit ensuite effectuer des recherches sur le système juridique du pays cible pour comparer les points communs et les points de divergences d'un concept afin de déterminer une solution adéquate.

En résumé, la compréhension du texte source est essentielle pour ensuite trouver une solution qui permette de faire comprendre la réalité de la culture source au public cible et de préserver les effets juridiques. En effet, chaque système juridique étant ancré dans une nation, les concepts juridiques sont culturellement marqués. Il ne s'agit pas de traduire d'une langue à une autre, mais d'un système juridique à un autre. Ainsi, la réalité que recouvre un concept de droit peut différer ou un concept peut tout simplement ne pas exister dans le système juridique de destination. Le traducteur n'étant pas un spécialiste de tous les systèmes juridiques qui utilisent ses langues de travail, il doit savoir mener des recherches ciblées pour trouver des solutions adaptées.

Les documents officiels tels que les actes de l'État civil, les diplômes, ou encore les extraits de casier judiciaire n'ont pas un degré de technicité élevé, toutefois, nous y retrouvons des noms d'institutions, des titres de diplômes, des formules figées, des collocations, des termes spécialisés et un discours particulier. Par conséquent, ce type de documents peut être intégré dans la catégorie de la traduction spécialisée étant donné qu'ils ont une terminologie et un discours propre au domaine juridique, administratif, scolaire ou académique. Nous pouvons également retrouver de la terminologie propre à un domaine au sein de documents académiques et légaux, tels que les relevés de notes, les certificats de formation et les certificats de travail.

Les stratégies de traduction que nous avons vues concernant la traduction spécialisée et la traduction juridique sont pertinentes dans le cadre de la traduction de documents officiels. En effet, la mise en parallèle d'éléments de la culture source et de la culture cible fait ressortir les spécificités culturelles et permet ensuite de dégager des solutions adaptées pour rester fidèle aux informations du texte source et produire une traduction compréhensible pour le lecteur cible.

En conclusion, la langue générale et la langue de spécialité sont le produit d'une culture. Par conséquent, la traduction implique la prise en compte des spécificités culturelles, car sinon le traducteur risquerait de produire un texte cible inadapté ou infidèle à l'original,

par rapport à l'effet qu'a voulu créer l'auteur sur les lecteurs source, à l'information que véhicule le texte source ou aux effets juridiques présents dans le document original.

2. Le culturel dans les documents officiels : analyse de cas pratiques et techniques de traduction

2.1. Les techniques de traduction pour les notions « intraduisibles »

Pour résoudre les difficultés de traduction liées aux notions « intraduisibles », c'est-à-dire propres à une culture juridique, Harvey (2002) a développé quatre techniques de traduction, l'équivalence fonctionnelle, l'équivalence formelle, la transcription et la traduction descriptive.

L'équivalence fonctionnelle consiste à trouver un référent dans la langue et la culture cible qui remplit une fonction similaire. Les notions (source et cible) sont assez proches dans le contexte en question pour que l'équivalence ne cause pas de problème de compréhension de la situation présentée dans le document original. L'auteur préconise la rétrotraduction pour vérifier que l'on peut retrouver le terme original à partir de la solution de traduction.

L'équivalence formelle est une équivalence linguistique ou littérale. Cette technique offre de la transparence car elle permet de retrouver facilement le terme original. Néanmoins, cette solution peut causer des difficultés de compréhension, un sentiment d'étrangeté, ou encore mener à l'utilisation d'un faux-ami. L'auteur précise que ce type d'équivalence peut, dans certains cas, donner lieu à une équivalence fonctionnelle avec un possible anachronisme.

La transcription est le fait de reprendre le terme d'origine tel quel dans la traduction et d'ajouter une glose⁸ dès la première occurrence. Cependant, si le terme est transparent ou le contexte permet de rendre compte du sens du terme, la glose n'est pas nécessaire. Ce procédé évite les ambiguïtés, il est plus précis et transparent. Cette technique est utile pour le spécialiste, mais risque de décourager le lecteur occasionnel.

La traduction descriptive est une technique qui emploie des termes génériques pour faire comprendre des particularités culturelles. La traduction est alors une glose qui

⁸ « Note en marge ou au bas d'un texte, pour expliquer un mot difficile, éclaircir un passage obscur » (Cf. Glose, Le Robert, s.d., consulté le 04/06/2025)

fonctionne seule. Toutefois, l'auteur précise qu'il est préférable d'ajouter le terme d'origine entre parenthèses à la traduction, car ce procédé peut causer de l'ambiguïté et empêcher le lecteur cible de retrouver le terme d'origine.

Harvey (2002) souligne que l'efficacité d'un procédé dépend du lecteur cible et de la fonction de la traduction.

2.2. La typologie des documents

Il existe des différences culturelles entre les documents délivrés dans le pays d'origine et le pays de destination qui peuvent causer des difficultés de traduction. En effet, certains documents n'ont pas d'équivalent total dans le pays de destination. Toutefois, le traducteur doit chercher à rendre le document cible compréhensible tout en restant précis dans la restitution des informations.

À titre d'exemple, nous prendrons les documents officiels justifiant de l'obtention d'un diplôme délivrés par un établissement d'enseignement supérieur. Au Portugal, d'après la DGES (s.d.-a), « [a] titularidade dos graus e diplomas é comprovada por uma certidão do registo lavrado e subscrito pelo órgão legal e estatutariamente competente da instituição de ensino superior, genericamente denominada diploma ». En d'autres termes, les établissements d'enseignement supérieur délivrent une « certidão do registo », que nous pourrions traduire littéralement par « extrait du registre ». C'est un document qui sert à certifier l'obtention d'un grade et d'un diplôme, il est généralement dénommé « diploma », que nous pourrions rendre littéralement par « diplôme ». Par ailleurs, selon la loi portugaise, dans l'enseignement supérieur, le « diploma » peut être délivré après la validation d'une licence, d'un master, d'un doctorat et d'une formation ne conférant pas de grade (Universidade de Coimbra, s.d.-b). La « Carta de Curso », pour les grades de licence et de master, et la « Carta Doutoral », pour le grade de docteur, peuvent également être délivrées. Le site de l'université de Coimbra (s.d.-b) nous informe que ce sont des documents facultatifs qui s'additionnent au « diploma » ou qui le remplacent, puisqu'ils ont la même valeur, c'est-à-dire certifier l'obtention d'un grade et d'un diplôme. La différence vient du fait que la « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » sont des documents plus formels car ils sont rédigés en latin et délivrés dans une boîte métallique cylindrique (Universidade de Coimbra, s.d.-a). En effet, le « diploma » et la « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » renseignent les mêmes informations à la différence que ces

derniers ont une qualité de papier spéciale, sont rédigés en portugais et en latin, ont des mentions supplémentaires et sont remis dans une boîte métallique. Par conséquent, la « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » est plus onéreuse. Il faut noter que les caractéristiques de la « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » sont spécifiques à chaque université et que celles décrites *supra* sont propres à l'université de Coimbra.

En France, les établissements d'enseignement supérieur délivrent uniquement un document intitulé « diplôme » pour certifier la validation d'un diplôme. Selon le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015), « le diplôme : c'est le document officiel signé notamment par le chef d'établissement et le recteur d'académie qui permet à son titulaire de faire valoir ses droits liés à ce diplôme ».

En résumé, la valeur d'un « diploma »/« certidão do registo » et d'une « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » est la même, seul l'aspect esthétique et les frais changent. La « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » est une particularité culturelle portugaise que l'on ne retrouve pas en France.

La solution de traduction utilisée à l'Alliance Française a été d'utiliser l'équivalence fonctionnelle et de traduire les documents qui certifient la validation d'un diplôme par « diplôme », que le document s'intitule « diploma », « certidão de registo » ou « Carta de Curso »/« Carta Doutoral ». Cette solution peut s'expliquer par le fait qu'en France il n'existe pas de document facultatif en plus du diplôme de base, mais un unique document que l'étudiant reçoit lorsqu'il a validé sa formation. De plus, qu'il s'agisse d'une « Carta de Curso »/« Carta Doutoral » ou d'un « diploma », la fonction du document est la même. Ainsi, la « Carta de Curso » est l'équivalent du « diploma » et le « diploma » est l'équivalent du « diplôme » français. En effet, Porto Editora (s.d.) définit le terme « diploma » comme suit : « Documento oficial que atesta as habilitações de alguém e lhe confere um grau académico » ; Le Robert (s.d.) définit « diplôme » de la façon suivante : « Acte qui confère et atteste un titre, un grade » (seule la première acception de chaque définition a été renseignée). Ainsi, nous constatons qu'il s'agit d'une équivalence formelle entre les deux termes. La solution utilisée à l'Alliance Française peut être considérée comme une équivalence fonctionnelle étant donné que l'on efface la particularité culturelle portugaise. Cette solution permet de rendre le document cible fonctionnel, car le lecteur comprendra tout de suite qu'il s'agit d'un document qui certifie l'obtention d'un diplôme.

2.3. Les termes spécialisés

2.3.1. Les titres des documents

Les titres des documents causent souvent des difficultés de traduction. En effet, ils peuvent être traduits de différentes façons en fonction du type de contenu. Les titres des documents officiels doivent être adaptés à la culture cible pour que le document garde sa fonction lorsqu'il existe un document équivalent dans le pays cible. Selon Casas (2000), dans le cas où il n'existerait pas de document équivalent ou seulement un document partiellement équivalent, il est préférable d'utiliser une traduction littérale et l'ajout d'une note explicative. En effet, si la fonction du document dans les deux cultures est différente, le fait d'utiliser une équivalence fonctionnelle pourrait causer de l'étrangeté pour le lecteur cible.

Le terme portugais « declaração » peut notamment être rendu diversement en fonction des informations renseignées dans le document. Il est souvent traduit par « attestation ». Si nous comparons la définition du terme portugais et du terme français nous trouvons des similitudes. Ainsi, selon Larousse (s.d.), attestation est définie comme suit : « Déclaration verbale ou plus souvent écrite témoignant d'une situation ou d'un fait. Une attestation de bonne conduite » ; selon Porto Editora (s.d.), « declaração » signifie « Em termos gerais, uma declaração é o ato de *mostrar claramente, esclarecer, revelar, dar a conhecer* ou *explicar*. É um ato de vontade que pode exteriorizar-se, ou não, em documento ».

Cependant, en français, le terme « declaração » peut également correspondre à « certificat » en fonction du contenu du document. Par exemple, une « declaração » délivrée par un employeur à son ancien salarié comme preuve que ce dernier a occupé un certain poste et effectué des missions particulières sera traduit par « certificat de travail » en français, puisque c'est la dénomination du document équivalent. En revanche, si le mot « declaração » est inséré dans un contexte académique, il sera généralement traduit par « attestation ». C'est un type de document délivré sur demande de l'étudiant pour prouver qu'il est inscrit, qu'il a suivi un programme de formation donné, qu'il a effectué des stages, etc. C'est un document qui n'a pas le même caractère officiel qu'un certificat ou un diplôme, car ce n'est pas un document qui confère un grade académique ou qui certifie la validation d'une formation.

Par ailleurs, le terme « certidão » peut également être traduit de différentes manières en fonction du type de document. Au Portugal, les documents de l'État civil sont dénommés « certidão de nascimento », « certidão de casamento » et « certidão de óbito ». On traduira

alors par les dénominations équivalentes, respectivement « acte de naissance », « acte de mariage » et « acte de décès », en français. Dans le domaine académique, le terme « certidão » est utilisé pour différents types de documents et certains n'ont pas d'équivalent en France. Par exemple, « certidão de aproveitamento » et « certidão de conclusão » peuvent être traduits par « attestation de réussite ». De plus, les documents académiques portant uniquement le titre « certidão » sont généralement traduits par « attestation ». Le « certificado de registo criminal » au Portugal et la « certidão de antecedentes criminais » au Brésil sont, quant à eux, traduits par « extrait de casier judiciaire » qui est le document équivalent en France et un « certificado » délivré par un établissement d'enseignement supérieur sera traduit par « certificat ».

En conclusion, le traducteur doit prendre en considération la situation de communication source pour choisir l'option de traduction la plus adaptée. Il doit également savoir mener des recherches pour trouver les titres de documents équivalents dans le pays de destination et analyser le contenu du document équivalent dans la culture cible pour savoir s'il correspond à celui de la culture source. La technique de traduction à privilégier pour les titres des documents officiels est l'équivalence fonctionnelle.

2.3.2. Les titres des professions

La traduction des titres de professions peut poser des difficultés, car les réalités culturelles sont parfois différentes entre pays qui partagent une même langue. Ainsi, le traducteur doit avoir connaissance du pays vers lequel se destine la traduction afin de proposer une traduction adaptée et facilement compréhensible pour le lecteur cible. La prise en compte de la culture cible lors des recherches permet d'éviter les solutions de traduction inadaptées.

Par exemple, le fait que la Suisse et la France utilisent le français ne signifie pas que les solutions de traduction seront identiques pour les deux pays. En effet, il existe des différences culturelles dans la langue de spécialité. À titre d'exemple, le terme portugais désignant le professionnel de santé « fisioterapeuta » sera traduit par « masseur-kinésithérapeute » lorsque la traduction se destine à la France et « physiothérapeute » quand la traduction se destine à la Suisse. Ce sont les dénominations officielles que l'on retrouve dans les articles L4321-1 à L4321-22 du code de la santé

publique français et dans la loi fédérale suisse sur les professions de la santé (Legifrance, en vigueur en 2025 ; Fedlex, 30 septembre 2016). Néanmoins, lorsque l'on cherche l'équivalent français de « fisioterapeuta » sur la base de données terminologiques IATE, la première solution que l'on trouve est « physiothérapeute ». Cela montre que ces ressources sont intéressantes comme point de départ, mais que des recherches plus approfondies sont nécessaires pour trouver le terme qui est employé dans la culture cible.

La connaissance du pays de destination de la traduction est parfois essentielle pour produire un document adapté aux spécificités culturelles. Le fait d'avoir un *translation brief* complet permet de préparer au mieux la phase de pré-traduction d'un document.

Outre la dénomination des professions, les titres assignés à certaines d'entre elles peuvent également être une source de difficulté lors de la traduction car ils peuvent être différents d'une langue à une autre. À titre d'exemple, dans les documents académiques universitaires, tels que les diplômes et les certificats, on retrouve le titre « Professor(a) Doutor(a) », également trouvé sous sa forme abrégée « Prof. Doutor »/« Prof.^a Doutora », suivi du prénom et du nom du professeur. La solution utilisée à l'Alliance Française était de traduire par « Professeur »/« Professeure ». En français, les professeurs d'université portent le titre de « Professeur ». Ainsi, on traduira « Professor(a) Doutor(a) » par « Professeur(e) », ou lorsque le titre est en abrégé, nous traduirons le titre par « Pr ».

En conclusion, pour traduire correctement les titres assignés à certaines professions, il faut tenir compte des titres qui sont utilisés dans la langue cible, afin d'éviter de causer un sentiment d'étrangeté au public cible.

2.3.3. Les titres des diplômes

La traduction des titres des diplômes peut être source de questionnement pour le traducteur et c'est un élément crucial car les enjeux sont importants. D'après Mayoral Asensio (2014), la traduction officielle de documents académiques est sollicitée dans le but d'obtenir la validation ou la reconnaissance d'une formation validée dans un pays étranger. Seules les autorités du pays en question sont habilitées à effectuer cette procédure. Le rôle du traducteur se limite à restituer avec précision le contenu du document original et de rendre l'information compréhensible. Toutefois, comme une traduction n'est pas un original et que le traducteur est payé par un client qui souhaite que la traduction soit à son avantage, il existe

toujours un doute concernant l'authenticité des informations. Ainsi, il est attendu une certaine façon de traduire. Par exemple, la traduction doit être littérale ; tous les moyens d'identifier les informations d'origine doivent être préservés ; le traducteur doit s'en tenir aux faits ; lorsque l'identification et la compréhension sont toutes deux nécessaires, le traducteur devrait proposer deux ou trois solutions.

Toujours d'après Mayoral Asensio (2014), le traducteur doit éviter de traduire les titres de diplôme par des équivalents orientés vers la culture cible, car les normes encadrant une formation peuvent être très différentes d'un pays à l'autre. Pour éviter tout risque de produire une traduction faussée des faits, le traducteur doit garder le titre du diplôme d'origine, l'écrire en italique, et ajouter entre crochets des informations utiles pour le destinataire, comme la durée et la nature de la formation. Selon Reichman & Zavaglia (2014, p.52), le traducteur peut également choisir de mettre en évidence les spécificités du diplôme d'origine en maintenant la nomenclature originale à travers la technique de l'emprunt et en renseignant de plus amples informations.

Dans le cadre du stage, les documents académiques ont représenté une grande partie des traductions que j'ai effectuées et j'ai pu en extraire différents cas que nous analyserons dans les tableaux ci-dessous.

Original	Solution utilisée à l'Alliance Française
Licenciatura em Fisioterapia (240 ECTS)	(*) <i>Licenciatura</i> en Masso-Kinésithérapie (240 crédits ECTS) (*)N.d.T. : Diplôme sanctionnant 4 années d'études supérieures.

L'équivalent linguistique de « licenciatura » serait « licence », mais en France une licence dure uniquement trois ans et confère 180 crédits ECTS. Dans cet exemple, il n'est pas possible de traduire « licenciatura » par « licence », car c'est une formation qui sanctionne quatre années d'études et confère 240 crédits ECTS. Par conséquent, nous avons gardé le titre original et avons ajouté une note de traducteur (N.d.T.) explicative.

Le terme « licence » est un faux-ami, dans la mesure où dans l'exemple cité il ne recouvre pas exactement la même réalité. Pour éviter de tomber dans le piège, le traducteur doit bien prendre connaissance des documents qu'il traduit et effectuer des recherches supplémentaires dans le système académique du pays d'origine et de destination.

Original	Solution utilisée à l'Alliance Française
Mestrado Integrado em Medicina Dentária	Master en Médecine dentaire [<i>Mestrado Integrado em Medicina Dentária</i>]

Dans le cas ci-dessus, le titre du diplôme a été traduit par un équivalent fonctionnel et le titre original a été ajouté entre crochets à la première occurrence, et c'est ensuite la traduction qui a été utilisée tout au long du texte. La technique utilisée est différente des recommandations de Mayoral Asensio (2014) et de Reichman et Zavaglia (2014) que nous avons vu *supra*. Toutefois, le titre original du diplôme a été maintenu dans la traduction pour que le lecteur cible puisse effectuer des recherches supplémentaires. De plus, il n'a pas été nécessaire d'ajouter une N.d.T. spécifiant que c'est une formation d'une durée de cinq ans, car il est précisé dans le document que c'est une formation qui comprend 300 ECTS. Cependant, dans le cas où le document ne donnerait aucun renseignement concernant le nombre d'ECTS validés ni la durée de la formation, l'ajout d'une N.d.T. pourrait être utile pour guider le lecteur cible.

Original	Solution utilisée à l'Alliance Française
Suporte Básico de Vida e DAE para Profissionais de Saúde <i>Basic Life Support (BLS)</i>	Mesures de Réanimation de Base et DAE pour Professionnels de Santé <i>Basic Life Support (BLS)</i>

Dans l'exemple ci-dessus, nous avons choisi de traduire le titre du certificat par une équivalence fonctionnelle dans la langue du pays cible. Tout d'abord, la cliente qui a sollicité

la traduction de son certificat de formation professionnelle avait précisé dans sa demande que la traduction se destinait à la Suisse, ce qui nous a permis d'effectuer des recherches ciblées pour trouver une solution adaptée. En réalisant des recherches sur des sites internet suisses, nous avons constaté qu'en Suisse l'acronyme anglais BLS (*Basic Life Support*) avait été adopté. D'après le site de la Croix-Rouge suisse (s.d.), notamment la section « Que signifient les abréviations BLS (...) ? », l'acronyme « BLS » signifie « mesures de réanimation de base ». Par conséquent, nous avons traduit le titre du certificat par cet équivalent de l'anglais, car cela permet de maintenir la même présentation que dans le document original. En effet, si nous avons traduit « Suporte Básico de Vida e DAE para Profissionais de Saúde » par « Basic Life Support et DAE pour Professionnels de Santé », nous n'aurions pas maintenu le « Basic Life Support (BLS) » présent en dessous du titre dans le document original. Par ailleurs, il s'agit d'une traduction du portugais vers le français donc il convient de tout rendre vers le français.

L'acronyme « DAE » ne pose pas de problème de traduction car il est aussi utilisé en français. Il faut préciser que la version anglaise de DAE (*AED*) est également utilisée en Suisse.

2.3.4. L'organisation du territoire

Les termes liés à l'organisation administrative d'un territoire causent des difficultés de traduction étant donné que les différentes réalités mènent à l'absence d'équivalences conceptuelles totales.

Dans certains documents officiels portugais comme les diplômes, les actes de naissances et les extraits de casier judiciaire, on retrouve très fréquemment des références aux divisions administratives pour indiquer le lieu de naissance de la personne concernée⁹. D'après les documents traduits durant le stage, l'information se présente souvent de la façon suivante : « Natural da **Freguesia** de (...), do **Concelho** de (...), do **Distrito** de (...) ».

Mayoral Asensio (2014) soutient que le choix d'une solution de traduction pour les divisions administratives dépend du contexte. En effet, dans certains contextes, le traducteur doit privilégier des solutions orientées vers la compréhension du lecteur cible, alors que dans d'autres cas, notamment dans celui d'une adresse postale, il doit conserver les termes

⁹ Cf. Annexe 1, 2, 3, 5 et 6

originaux. Par ailleurs, l'auteur souligne que les équivalences sont uniquement approximatives, même lorsque la hiérarchie est respectée, car il n'existe pas de correspondance exacte entre les divisions administratives d'une culture à une autre.

Pour résoudre les difficultés de traduction dues à l'absence d'équivalence exacte ou à l'inexistence d'un concept dans la culture juridique d'arrivée, le traducteur peut choisir parmi différentes techniques de traduction. Dechamps (2022) reprend les quatre stratégies de traduction proposées par Harvey (équivalence fonctionnelle, équivalence formelle, transcription, traduction descriptive) pour pallier les difficultés de traduction liées aux concepts qui n'ont pas une correspondance totale dans la culture d'arrivée. L'autrice précise qu'il n'y a pas une technique privilégiée, mais que c'est en prenant en compte différents facteurs que le traducteur pourra choisir la technique de traduction la plus adaptée. En tant que médiateur interculturel, le traducteur est capable de faire des choix en adéquation avec la situation de communication à laquelle se destine sa traduction et de produire une traduction qui permette une communication efficace entre deux langues et deux cultures différentes.

Examinons en détail la traduction des termes « freguesia », « concelho » et « distrito ». Comme dans l'exemple cité plus tôt, les termes n'étant pas utilisés dans le cadre d'une adresse postale, il est préférable de privilégier l'utilisation d'équivalences fonctionnelles pour rendre l'information compréhensible pour le lecteur cible. Toutefois, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit de divisions administratives et qu'il est donc nécessaire d'opter pour une solution de traduction qui conserve cet aspect.

Lors de mon stage à l'Alliance Française, la solution de traduction à laquelle j'ai eu recours est la suivante : « (...) né à (...), **commune** de (...), **district** de (...) ». Le terme « freguesia » est omis, le terme « concelho » est traduit par l'équivalent fonctionnel « commune » et le terme « distrito » est traduit par l'équivalent formel « district ». Tout d'abord, l'omission du terme « freguesia » est une solution orientée vers la culture cible puisque, dans les documents français, pour indiquer le lieu de naissance d'un individu, les divisions administratives ne sont pas indiquées. En effet, le lieu de naissance n'est introduit que par la préposition « à », ce qui devient « né(e) à (...) ». Si l'on avait voulu traduire le terme « freguesia » nous aurions dû utiliser la préposition « dans », ce qui aurait donné la traduction suivante : « né(e) dans la "freguesia" (...) ».

La difficulté de traduction du terme « freguesia » repose sur le fait qu'il est propre à la culture portugaise. Par conséquent, il n'existe pas d'équivalent exact en français. Dechamps

(2022) s'est penchée sur plusieurs termes portugais difficilement traduisibles, notamment le terme « freguesia », et propose la définition suivante : « La freguesia renvoie à une division administrative similaire à celle que l'on connaît sous le nom d'arrondissement en France mais elle est présente sur tout le territoire portugais, même dans les zones rurales » (p.89).

En effet, en France, l'arrondissement (municipal) est une subdivision administrative uniquement présente dans les villes de Paris, Lyon et Marseille (Le Robert, s.d.). Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'une subdivision administrative d'une grande ville, il est préférable de traduire « freguesia » par « arrondissement » et quand il s'agit d'une subdivision administrative en milieu rural il est préférable d'opter pour la traduction descriptive « paroisse civile ».

D'après la fiche terminologique présentée dans l'article de Dechamps (2022), réalisée par les étudiants en traduction sur la base d'un corpus, le terme « freguesia » peut être traduit par « arrondissement » (pour une grande ville) ; « localité » (pour un village) ou « quartier » (pour une grande ville) ; « circonscription » ou « paroisse civile ». Les termes « arrondissement », « paroisse civile » et « circonscription » maintiennent la notion de division administrative contrairement à « localité » et « quartier ». Le choix sera à faire en fonction du contexte dans lequel est utilisé le terme. Dans l'exemple cité plus tôt, l'hyperonyme « circonscription » ne serait pas possible car il ne permet pas de faire apparaître la hiérarchie des divisions administratives. Les termes « localité » et « quartier » ne pourraient pas non plus être utilisés étant donné qu'ils font perdre la notion de division administrative. Par conséquent, les seuls termes utilisables sont « arrondissement » (équivalent fonctionnel) et « paroisse civile » (traduction descriptive).

2.3.5. Les termes spécialisés

Les documents soumis à la traduction certifiée sont souvent des documents spécialisés, tels que les actes de l'état civil, les diplômes, les relevés de notes, les documents de sociétés, les certificats, etc. Par conséquent, nous y retrouvons des termes spécialisés du domaine juridique, administratif et académique. Afin de trouver des termes spécialisés dans la langue de la culture cible, il est indispensable d'effectuer des recherches ciblées, tout d'abord pour comprendre ce que recouvre un terme dans la langue et la culture source et pouvoir ensuite trouver sa traduction dans la langue et la culture cible. Pour effectuer les recherches

on peut utiliser des dictionnaires bilingues généraux et spécialisés ainsi que des bases de données en ligne comme IATE. Ensuite, il est important de veiller à comparer les définitions des termes dans les deux langues pour vérifier qu'il s'agit d'une traduction adaptée.

En effet, la maîtrise des recherches avancées sur un moteur de recherche permet de trouver les solutions adéquates. Par exemple, pour trouver la solution de traduction de la collocation « carga horária », présente dans le tableau d'un relevé de notes portugais, nous recherchons d'abord avec une traduction littérale, soit « charge horaire » avec le mot clé « université » dans un moteur de recherche. Dans les résultats affichés, nous ne retrouvons pas la collocation « charge horaire », par contre nous retrouvons « charge de travail » et « volume horaire ». La collocation « charge de travail » concerne le travail personnel que doit fournir l'étudiant pendant et en dehors des heures de cours, cette expression ne correspond pas à « carga horária » qui renvoie uniquement aux heures de cours d'une formation. En effectuant la recherche « volume horaire » + « université » dans le moteur de recherche, les informations trouvées sur différents sites internet renvoient à la durée d'une formation. Par exemple, dans le code de l'éducation français (Légifrance, 2025) et sur certains sites d'universités françaises (Université Paris 8, s.d. ; Université Rennes 2, s.d.), nous retrouvons la collocation « volume horaire » pour désigner le nombre d'heures d'enseignement d'une formation. Par conséquent, nous opterons pour l'expression « volume horaire » pour traduire « carga horária ». C'est un équivalent fonctionnel puisque c'est une collocation qui a la même fonction dans la langue cible.

Par ailleurs, lorsqu'un document doit être traduit en français mais que le client précise que la traduction ne se destine pas à la France mais à un pays francophone, comme, par exemple, la Suisse, cela permet de limiter les recherches aux sites internet de ce pays à travers l'ajout entre parenthèses de l'information suivante : « site:ch ». Ainsi, la terminologie sera adaptée à l'usage dans le pays en question.

Certains termes du domaine administratif sont traduits par des équivalents fonctionnels pour éviter de créer de l'opacité dans la traduction. Par exemple, la mention « conferi » ou « conferido por », que l'on peut retrouver au-bas d'un document administratif portugais, est traduite par « visé par » ; « nota : (...) » par « N. B. (...) : » ; « processo » par « dossier » ; « NIF » par « numéro fiscal » ; « cartão de cidadão » par « carte d'identité » ; « documento de identificação » par « pièce d'identité » ; « ano letivo » par « année scolaire » ; « selo branco » par « timbre sec ».

2.4. Les noms des institutions

Concernant la traduction des noms d'institutions, Mayoral Asensio (2014) soutient qu'ils ne devraient pas être traduits, car la rétrotraduction pourrait renvoyer à différents noms dans la langue source. Par exemple, la traduction espagnole « La Universidade de Michigan » pourrait renvoyer à « University of Michigan » ou « Michigan University » (Mayoral Asensio, 2014, pp. 93-94). L'auteur soutient cependant que la traduction est possible lorsque l'établissement a une traduction établie dans différentes langues, ce qui arrive peu souvent.

Néanmoins, à l'Alliance Française, les noms d'établissements étaient traduits et des précisions géographiques étaient ajoutées entre crochets, lorsqu'il n'y avait pas d'indications dans le document d'origine, pour éviter toute confusion¹⁰. Il faut également noter que la traduction entre le portugais et le français est souvent transparente et que l'ordre du nom de l'établissement peut être maintenu. Par conséquent, la rétrotraduction ne pose pas de difficulté. De plus, le document original étant annexé à la traduction, le lecteur cible peut à tout moment retrouver le nom de l'établissement d'origine.

Nom d'origine	Solution utilisée à l'Alliance Française
Universidade de Lisboa	Université de Lisbonne [Portugal]
Universidade do Porto	Université de Porto [Portugal]
Escola Superior de tecnologia da Saúde de Lisboa - Instituto Politécnico de Lisboa	École Supérieure de Technologie de la Santé de Lisbonne - Institut Polytechnique de Lisbonne [Portugal]
CESPU Instituto Universitário das Ciências da Saúde	CESPU Institut Universitaire des Sciences de la Santé [Gandra, Portugal]

¹⁰ Cf. Annexe 4

Instituto Superior de Ciências da Saúde Egas Moniz	Institut Universitaire Egas Moniz [Monte da Caparica, Portugal]
Universidade Paulista, São Paulo, Brasil	Université Paulista, São Paulo, Brésil

Par ailleurs, les noms d'ordres professionnels et les noms d'entités publiques étaient aussi traduits par des équivalents formels avec l'ajout de l'adjectif « portugais » pour qu'ils ne soient pas confondus avec leur équivalent dans le pays cible. Toutefois, lorsque qu'il y avait des éléments évocateurs, l'adjectif était omis. Par exemple, quand dans l'en-tête du document la mention « République Portugaise » est inscrite, il n'est pas nécessaire de préciser que le « Service National de Santé » est portugais.

Nom d'origine	Solution utilisée à l'Alliance Française
Ordem dos Farmacêuticos	Ordre des Pharmaciens portugais
Ordem dos Fisioterapeutas	Ordre des Masso-kinésithérapeutes portugais
Segurança Social	Sécurité Sociale portugaise

La dénomination de services administratifs et d'entités publiques est généralement traduite littéralement, car il est difficile de trouver des équivalents dans le pays cible et cela permet d'éviter toute confusion. Par exemple, la solution utilisée à l'Alliance Française pour traduire « Direção-Geral da Administração da Justiça » a été « Direction Générale de l'Administration de la Justice ». Dans ce cas de figure, le choix d'une traduction littérale permet d'identifier facilement l'entité d'origine. Par ailleurs, une équivalence fonctionnelle

serait forcément culturellement marquée et comme nous ne savons pas toujours dans quel pays le document sera utilisé il est préférable de rester proche de la culture source.

2.5. Les formules d'appel

Les formules d'appel, en portugais, correspondent à la façon dont on s'adresse à son interlocuteur. D'après l'Office québécois de la langue française (2022) : « L'appel est une formule de civilité qui varie selon la personne à qui l'on s'adresse. Sa présence est essentielle, car il s'agit du premier contact avec le ou la destinataire ». Étant donné que les formules d'appel sont différentes d'une langue à une autre, le traducteur doit savoir lesquelles utiliser pour éviter un sentiment d'étrangeté.

Dans la correspondance écrite formelle portugaise, nous retrouvons souvent la formule d'appel « Exmo., Senhor »/« Exma., Senhora ». L'adjectif « exmo. » est l'abréviation de « excelentíssimo » que le dictionnaire infopédia définit ainsi : « 1. superlativo absoluto sintético de excelente que é muito excelente 2. forma de tratamento cerimonioso que reflete grande respeito e deferência » (Porto Editora, s.d.). À l'Alliance Française, cette formule était traduite par l'équivalent fonctionnel « Madame »/« Monsieur », puisqu'elle est culturellement marquée et qu'une traduction littérale causerait de l'étrangeté. De fait, dans la correspondance écrite formelle française, on s'adresse au destinataire en employant la formule d'appel « Madame », « Monsieur » (Office québécois de la langue française, 2022).

2.6. Les conventions linguistiques

Andújar Moreno (2013) s'est penchée sur la traduction assermentée des documents universitaires du français vers l'espagnol. À partir d'un corpus de documents originaux et de leurs traductions respectives réalisées par des traducteurs assermentés pour des commandes de traduction réelles, l'auteurice a cherché à analyser les solutions de traduction pour les éléments textuels et paratextuels en appliquant les techniques de traduction de Molina et Hurtado (2002). L'objectif de l'étude est de déterminer la méthode de traduction globale pour les documents sujets à la traduction officielle. L'étude est divisée en deux parties, tout d'abord la dimension textuelle dans laquelle nous retrouvons l'organisation macrotextuelle et l'organisation microtextuelle, puis la dimension paratextuelle. Concernant l'organisation

macrotextuelle, l'auteur soutient qu'elle est liée aux genres discursifs. En effet, ceux-ci possèdent des « conventions génériques » qui peuvent différer d'une culture à une autre. Pour illustrer son propos, Andújar Moreno mentionne le fait que, dans les attestations, le français utilise la première personne du singulier, alors que l'espagnol rédige à la troisième personne pour parler de soi. En se fondant sur le corpus de documents, l'auteur montre que les traducteurs assermentés ont majoritairement reproduit la « formulation macrostructurale » du texte de départ en ne respectant pas la convention de la langue espagnole. En d'autres termes, les traducteurs ont utilisé la première personne du singulier dans leur traduction au lieu de la troisième personne du singulier qui est la norme en espagnol.

J'ai trouvé intéressant de mentionner cette étude de Andújar Moreno (2013), car lors de mon stage j'ai également été confrontée à cette question de traduction. En effet, en portugais, les documents officiels de type certificat et attestation du domaine académique sont souvent écrits à la troisième personne du singulier, avec la mention de la personne qui rédige, par exemple : « [Nome(s) Apelido(s)], certifica que (...) » ou sans la mention de la personne qui rédige de façon à parler au nom de l'entité, par exemple : « Declara-se para os devidos efeitos (...) » ou « O Instituto certifica que (...) ».

Néanmoins, j'ai relevé que parfois certains documents de type diplôme et certificat de travail portugais étaient rédigés à la première personne du singulier, par exemple : « Eu, [Prénom, Nom], certifico que (...) ». Le fait qu'il existe les deux formes (première personne du singulier et troisième personne du singulier pour parler de soi) dans les documents académiques peut montrer que la convention de rédaction est plutôt souple ou en évolution¹¹. Ensuite, le fait que ce soit la première personne du singulier qui soit utilisée dans les documents de type « certificat de travail » montre que c'est une convention propre à ce genre discursif¹².

En français, c'est la première personne du singulier « je » qui est utilisée dans les documents administratifs lorsque l'on parle de soi. La première personne du pluriel « nous » peut être utilisée pour englober l'organisme qui délivre le document.

À l'Alliance Française, la solution de traduction adoptée a été celle de traduire en accord avec la convention de la langue cible, afin de produire un document naturel et de favoriser ainsi la compréhension du public cible.

¹¹ Cf. Annexe 3, 5 et 6

¹² Cf. Annexe 7

Dans le premier cas, lorsque le prénom et le nom de la personne qui rédige est indiqué, nous avons traduit à la première personne du singulier, que le document original soit écrit à la première ou à la troisième personne du singulier. Ce qui donne : « Je soussigné(e), [Prénom(s) Nom(s)] certifie que (...) ». L'ajout de la formule administrative « Je soussigné(e) » est essentiel, car en français il n'est pas habituel de commencer directement par le prénom et le nom de la personne qui rédige. Par ailleurs, c'est une formule propre au langage juridique et administratif (*l'Académie française*, 1992-2024).

Dans le deuxième cas, lorsque le prénom et le nom de la personne qui rédige ne sont pas indiqués, et que le document est écrit à la troisième personne du singulier, on utilise la première personne du pluriel « nous ». Par exemple « Para os devidos efeitos, declara-se que (...) » sera rendu par « Nous attestons à toutes fins utiles que (...) ». Cette solution peut s'expliquer par le fait qu'en français, le pronom « je » est utilisé quand on parle en notre nom personnel et le pronom « nous » lorsque l'on parle au nom du service auquel nous appartenons (Gouvernement du Canada, 2020).

À travers l'étude de Andújar Moreno (2013) et l'expérience tirée du stage à l'Alliance Française, nous pouvons en déduire qu'il n'existe pas une façon de traduire consensuelle dans le domaine de la traduction officielle.

2.7. Les formules et expressions figées/métaphoriques

Les documents officiels, administratifs, académiques et juridiques ont un style codifié, des règles d'usage et des formules figées. Dans la traduction de ces documents, il est important d'utiliser un registre et un langage similaire dans la langue d'arrivée, afin de produire une traduction adaptée à la situation de communication.

Dans une langue on retrouve des figements, c'est-à-dire des séquences de mots qui sont utilisés ensembles. Selon Klein et Lamiroy (2016), il en existe 4 types essentiels : les collocations, les expressions figées, les phrases situationnelles et les proverbes. Les auteurs définissent une séquence figée comme étant « (...) une séquence polylexicale préfabriquée qui, ne procédant pas d'une combinatoire sémantico-syntaxique libre, fait partie de la compétence lexicale d'un locuteur natif » (p. 15). Dans le cadre de ce rapport de stage, seules les expressions figées seront analysées.

Klein & Lamiroy (2016) définissent une expression figée comme étant une séquence polylexicale possédant simultanément ou non les trois caractéristiques suivantes : « la non-compositionnalité sémantique, la limitation paradigmatique et les restrictions morphosyntaxiques » (p. 16). La première caractéristique renvoie au fait que l'expression figée possède un sens global qui ne dépend pas du sens des mots qui la compose, par exemple l'expression « cordon bleu »¹³ signifie qu'une personne cuisine très bien. La deuxième caractéristique signifie que l'on ne peut pas substituer un élément de l'expression par un autre qui lui serait proche. Ainsi, par exemple, dans « pied de biche », on ne peut pas remplacer le nom « biche » par celui d'un autre animal. La troisième caractéristique informe que l'on ne peut pas modifier le nombre des noms. De fait, dans l'expression « raser les murs », le nom « mur » ne peut pas être employé au singulier. Klein et Lamiroy (2016) affirment que même si les expressions figées ne détiennent pas toujours ces trois caractéristiques simultanément, elles peuvent toutefois être considérées comme figées. Les auteurs en identifient trois types. Nous retrouvons d'abord les expressions figées « prototypiques », qui sont opaques et dont le sens ne peut être interprété en fonction des mots qui les composent, comme dans « passer à tabac », qui signifie « rouer de coups ». Puis, nous avons les expressions « non opaques ou interprétables », dont on peut comprendre le sens à travers l'analyse du sens figuré, comme l'illustre l'expression « prendre le taureau par les cornes » qui signifie « affronter une difficulté avec détermination ». Finalement, nous retrouvons les expressions « compositionnelles » dont le sens est transparent, comme le montre l'exemple « pleurer toutes les larmes de son corps ». Il y a un figement des mots qui composent ces expressions, mais le sens global de l'expression est transparent.

La traduction des expressions figées peut être source de difficulté car les langues n'utilisent pas toujours les mêmes séquences de mots figés pour exprimer un sens. Selon Capra (2010), il n'existe pas de techniques propres à la traduction des expressions figées. Le traducteur doit utiliser des techniques de traduction existantes en choisissant celles qui se prêtent le mieux au contexte. Il doit tenir compte du fait que le sens des mots qui composent les expressions figées ne permet pas de déterminer le sens de l'expression. Par conséquent, la traduction littérale est à proscrire car elle ne permet pas de transmettre le sens de l'expression originale. Le traducteur peut opter pour la technique de l'équivalence. Il est alors confronté à deux cas de figure : une expression similaire existe dans la langue cible ou aucune expression n'existe. Dans le premier cas, avant d'utiliser l'expression équivalente, le traducteur doit

¹³ Tous les exemples cités dans ce paragraphe sont de Klein et Lamiroy (2016, pp.16-17)

prendre en considération le registre de langue et la fréquence d'utilisation des expressions dans la langue cible. Dans le deuxième cas, le traducteur peut utiliser une phrase synonyme non idiomatique qui transmet le sens global de l'expression dans la langue cible. D'après l'autrice, le recours à l'équivalence est fréquent dans la traduction de textes non-littéraires, étant donné qu'ils ont une fonction informative. Ainsi, l'intelligibilité et la compréhension sont des enjeux majeurs. En revanche, dans la traduction de textes littéraires et paralittéraires, le débat sur les techniques de traduction à utiliser est moins tranché car les expressions font partie de la singularité de la culture source et peuvent faire partie du style d'un auteur. Par conséquent, d'autres techniques de traduction sont envisageables comme le calque.

D'après Saad Ali (2016), la traduction des expressions figées se divise en deux étapes principales. Dans un premier temps, le traducteur doit appréhender l'aspect linguistique et culturel d'une expression figée. En ce qui concerne l'aspect linguistique, le traducteur doit isoler la séquence figée et l'aborder comme un ensemble indissociable. Effectivement, si le traducteur ne reconnaît pas le figement d'une expression, il arrivera à un faux-sens ou à un contresens, puisque la traduction des unités lexicales composant une expression figée donne une séquence n'ayant aucune relation avec son sens global. Ensuite, concernant l'aspect culturel, le traducteur doit étudier et comprendre le contenu culturel à l'origine d'une expression figée. Dans un second temps, le traducteur doit réexprimer le contenu culturel d'une expression figée en s'adaptant aux modes d'expression de la langue et de la culture d'arrivée.

Pour traduire les expressions figées, Saad Ali (2016) préconise également l'utilisation de l'équivalence, à condition qu'elle produise le même effet que l'expression présente dans le texte source. Néanmoins, lorsqu'il n'y a pas d'expression équivalente dans la langue cible, le traducteur pourra opter pour une traduction littérale accompagnée d'une note explicative qui précise le vouloir-dire du texte source ou, à l'inverse, traduire l'expression par une explication et suggérer une traduction littérale dans une note. La traduction littérale et la note explicative ou la phrase explicative et la traduction littérale en note permettent de conserver la couleur locale, en restant proche du texte original, et de s'assurer qu'il n'y a pas de pertes dans la transmission. L'auteur précise que cette deuxième option de traduction (traduction littérale et traduction explicative) est axée sur la traduction de textes sacrés. En effet, s'étant penché sur la traduction du Coran de l'arabe vers le français, l'auteur insiste sur le fait que la traduction des expressions figées implique d'être précis et fidèle au texte source, étant donné qu'il s'agit d'un texte sacré. Ainsi, il faut veiller à ne pas ajouter d'éléments qui ne sont pas

dans l'original à moins que ce ne soit sous la forme d'une note de traducteur et à transmettre le message avec précision. Le traducteur doit maîtriser deux langues et avoir de fines connaissances de la culture source et de la culture cible afin d'assurer une transmission optimale du message du texte source.

Les deux auteurs considèrent que l'équivalence est la technique de traduction privilégiée pour traduire les expressions figées. Cependant, la traduction des expressions figées dans les textes littéraires et paralittéraires, comme dans les textes sacrés, est plus délicate et pousse le traducteur à utiliser des techniques de traduction variées pour transmettre l'information avec précision, la couleur locale ou encore le style d'un auteur. Quelle que soit la situation, la traduction des expressions figées implique une solide connaissance de la langue et des cultures source et cible ainsi qu'une analyse approfondie pour trouver une solution adaptée.

Dans la traduction de documents officiels, nous retrouvons des expressions figées généralement au début ou à la fin d'un certificat, d'une attestation, d'une lettre, d'un diplôme. Elles ne peuvent généralement pas être traduites littéralement, car cela ne permettrait pas de rendre le sens de l'original et créerait également un sentiment d'étrangeté. Par ailleurs, contrairement aux textes sacrés, littéraires et paralittéraires, les expressions figées n'ont pas une valeur cruciale dans les textes pragmatiques, dans la mesure où elles ne représentent pas l'information la plus importante à transmettre. Toutefois, les expressions figées ne doivent pas être négligées. Le traducteur doit veiller à ce que la traduction soit compréhensible en utilisant des expressions qui s'emploient dans le même contexte dans la langue cible. La technique de traduction généralement utilisée est l'équivalence, comme nous l'avons vu *supra* à travers l'étude de Capra (2010).

Lors de mon stage, j'ai souvent rencontré, au bas des attestations, des certificats et des diplômes portugais l'expression « por ser verdade », selon la formule suivante :

Por ser verdade e nos ter sido solicitado se passa a presente declaração que vai assinada pelos Serviços Administrativos e autenticada com o carimbo em uso nesta instituição.
--

En utilisant cette formule, on souligne l'engagement du signataire à ce que les faits énoncés dans le document soient authentiques. Elle apporte une dimension solennelle au document, mais c'est l'apposition de la signature et du sceau qui confèrent au document son authenticité et sa valeur légale. Une traduction mot à mot est inenvisageable puisqu'elle serait peu

naturelle, causerait de l'étrangeté au lecteur francophone et serait inadaptée au contexte formel. Il est donc préférable de traduire par une formule ayant un sens équivalent dans la langue cible, afin que la lecture soit fluide et en adéquation avec le contexte. Le choix d'une solution cibliste permet une meilleure compréhension du message par le lecteur cible, ce qui respecte l'exigence de fidélité à l'original. La solution que nous avons utilisée lors du stage était de traduire l'expression « por ser verdade » par l'expression « en foi de quoi », comme dans l'exemple ci-dessous :

En foi de quoi et à la demande de l'intéressé(e), nous délivrons le présent certificat, signé par les services administratifs et revêtu du sceau de notre institution.

L'expression « en foi de quoi » est selon la définition donnée par le CNRTL (s.d.-a), une « formule utilisée au bas de certains actes administratifs. En se fondant sur ce qui vient d'être lu. *En foi de quoi j'ai signé le présent certificat (DG)* ». Dans ce contexte, le substantif « foi » est défini comme une « [a]ssurance, garantie résultant d'un engagement. *Promettre qqc. sous la foi du serment* » (CNRTL, s.d.-a). L'utilisation de cette expression implique que le signataire a validé l'authenticité du contenu du document avant de le signer et d'y apposer un sceau. C'est également une forme d'engagement et de responsabilité face au contenu du document. Ainsi, l'expression française « en foi de quoi » est équivalente au niveau du sens à la collocation portugaise « por ser verdade », puisqu'elles sont utilisées aux mêmes fins, se trouvent au bas de certains actes administratifs et qu'elles précèdent la signature. L'utilisation d'un équivalent fonctionnel permet de se rapprocher de la culture administrative française tout en préservant le sens de l'original.

Ensuite, dans le cadre de la traduction d'un certificat de travail portugais, j'ai trouvé, au bas du document, la formule de salutation suivante : « Sem outro assunto adicional ». La solution de traduction qui a été sélectionnée à l'Alliance Française est « Meilleures salutations ». C'est la stratégie de l'équivalence fonctionnelle qui a été utilisée, car il s'agit d'une expression figée. Ainsi, il est préférable d'opter pour une expression qui aurait été utilisée dans la langue cible dans une situation similaire, puisqu'une traduction littérale serait source d'étrangeté pour le lecteur cible et n'atteindrait pas son but communicatif.

Ces exemples nous montrent que la traduction certifiée est une activité de médiation interculturelle, puisque des compromis doivent être trouvés pour composer avec les différences d'organisation des documents et d'usages de la langue.

2.7.1. Dimension historique et civilisationnelle

En tant que locuteur d'une langue, nous utilisons des expressions figées sans toujours en connaître les origines, nous avons simplement retenu leur sens global. Lorsque l'on s'intéresse à la signification des expressions figées, on s'aperçoit qu'elles s'inscrivent à un moment donné de l'histoire, qu'elles ont parfois traversé plusieurs siècles et que leur signification et leur forme a quelques fois évolué au fil du temps. Du fait de cet ancrage dans une culture, les expressions figées sont difficilement traduisibles.

Chen (2024) s'est penchée sur la dimension culturelle de la phraséologie, « (...) dimension de la linguistique qui concerne l'étude et l'analyse [des] expressions figées ou figements » (p.1), que l'auteur qualifie de « phraséoculture ». L'étude de Chen est tournée vers l'enseignement d'une langue étrangère, qui passe par l'apprentissage des unités phraséologiques, porteuses de la culture d'une langue, et non pas vers la traduction. Toutefois, le lien que l'auteur établit entre culture et phraséologie est pertinent dans le cadre de la traduction, car cela montre qu'en raison de leur caractère culturel, les unités phraséologiques peuvent susciter des difficultés de traduction, surtout lorsqu'il n'existe pas d'équivalence dans la langue et la culture cible. C'est notamment le cas lorsqu'une unité phraséologique comporte une dimension culturelle spécifique (référence historique) ou des mots qui n'existent ni dans la langue ni dans la culture cible. Nous pouvons en conclure que la traduction adaptée d'une unité phraséologique passe par de solides connaissances interculturelles, tout d'abord pour la repérer, ensuite pour comprendre le message qu'elle véhicule et, finalement, pour trouver une traduction équivalente, adaptée à la situation de communication.

2.7.2. Dimension métaphorique

La métaphore peut être présente dans des textes de n'importe quel type de domaine : littéraire, poétique, spécialisé, général. Elle peut être le fruit de l'imagination d'un auteur et dans ce cas être originale ou bien être ancrée dans une langue et une culture et par conséquent devenir commune.

Molinié (1992) définit la métaphore dans ces termes : « La métaphore est un trope, c'est-à-dire une figure de type microstructural » (p.213). Il ajoute, par ailleurs, que « [l]a structure de base de ce trope est en réalité la figure que l'on appelle la comparaison » (p.213).

En effet, l'auteur soutient que dans une comparaison il y a un comparé, un comparant et un outil comparatif. Ce qui unit le comparant au comparé c'est une qualité inhérente du comparant que l'on associe au comparé. Dans la métaphore l'outil de comparaison est absent et le comparé est assimilé au comparant à travers un moyen grammatical approprié, tel que l'attribut ou le complément d'objet direct. En somme, la métaphore est une figure de style qui associe deux réalités à partir d'éléments de ressemblance pour transmettre une idée. La métaphore est empreinte de créativité lorsqu'elle émane de l'invention d'un locuteur de façon inédite et peut aussi entrer dans la langue commune et servir à désigner une réalité ou un concept.

Dans l'exemple cité dans la partie IV., 2., 2.7., que je rappelle à la fin de cette partie, nous pouvons voir que le verbe « autenticar » a été traduit par le verbe « revêtir », alors que son équivalent linguistique portugais est le verbe « autentificar ». En effet, dans le contexte des documents officiels, on emploie le verbe « revêtir » lorsque l'on parle de l'apposition d'un sceau ou d'une signature. D'ailleurs, le CNRTL (s.d.-b) propose l'une des définitions suivantes pour le verbe revêtir : « Munir un acte de ce qui lui donne un caractère authentique, juridique ou officiel. *Revêtir un dossier de sa signature ; revêtir un écrit d'un cachet, de la formule exécutoire* ». Le verbe « revêtir » a ici un sens figuré, puisque son sens premier est celui de mettre des vêtements particuliers sur soi ou sur quelqu'un (CNRTL, s.d.-b). Le verbe est détourné de son sens premier pour créer une image. En effet, en apposant une signature et un sceau sur un document, on le munit de son caractère authentique, comme on investit une personne d'une fonction ou d'une dignité en l'habillant de vêtements spéciaux ou en le munissant d'un symbole particulier.

La solution qui a été utilisée à l'Alliance Française est une équivalence fonctionnelle. En effet, comme nous l'avons vu *supra* avec l'une des définitions du verbe « revêtir », c'est un verbe qui s'emploie dans un cadre légal pour indiquer qu'un document porte ce qui est nécessaire pour le rendre valide. En utilisant une équivalence fonctionnelle, on se rapproche de la culture cible et cela permet de rendre la formule de façon naturelle en conservant bien le sens de la formule portugaise. Cet exemple montre l'importance de connaître les modes d'expression utilisés dans la langue cible, afin d'éviter un sentiment d'étrangeté et de faciliter la lecture du document traduit.

Original en Portugais	Por ser verdade e nos ter sido solicitado se passa a presente declaração que vai assinada pelos Serviços Administrativos e autenticada com o carimbo em uso nesta instituição.
Solution utilisée à l'Alliance Française	En foi de quoi et à la demande de l'intéressé(e), nous délivrons le présent certificat, signé par les services administratifs et revêtu du sceau de notre institution.

2.8. Les règles typographiques

Les règles de typographie sont à prendre en compte lors de la traduction puisqu'elles diffèrent d'une langue à une autre. Ces règles comprennent notamment les majuscules, les abréviations et les espaces après les signes de ponctuation. Par ailleurs, il faut également respecter les normes de rédaction des articles de loi. En effet, en français, contrairement au portugais, il faut préciser l'année d'une loi dans la date de publication. Dans le tableau ci-dessous nous pouvons retrouver quelques exemples tirés des documents traduits lors du stage.

Original en portugais	Solution utilisée à l'Alliance Française
(...) artigo 11. ° alínea d), da Diretiva 2005/36/CE (...)	(...) article 11, point d), de la directive 2005/36/CE (...)
(...) Lei n. ° 9/2009 de 4 de março (...)	(...) loi n° 9/2009 du 4 mars 2009 (...)
Prof.	Pr
1°	1 ^{er}
2°	2 ^e
n. °	n°
(...) Parlamento Europeu (...)	(...) Parlement européen (...)
(...) Conselho Europeu (...)	(...) Conseil européen (...)

(...) Portaria n. ° (...)	(...) arrêté n° (...)
---------------------------	-----------------------

2.9. Les modifications apportées par le traducteur

Dans les documents originaux portugais les prénoms et les noms sont écrits soit en minuscules avec la première lettre en majuscule « Prénom(s) + Nom(s) », soit tout en majuscules « PRÉNOM(S) + NOM(S) ». Pour faciliter l'identification des prénoms et des noms de la personne intéressée, la solution qui a été utilisée à l'Alliance Française est de garder l'ordre « prénoms » + « noms » et de mettre seulement la première lettre en majuscule et le reste en minuscules du/des prénom(s) et de mettre le(s) nom(s) tout en majuscules, comme suit : « Prénom(s) + NOM(S) ». Ce choix de traduction est uniquement appliqué aux prénoms et noms de la personne intéressée. En ce qui concerne les autres personnes mentionnées dans le document, tels que ceux des parents, des grands-parents, des professeurs et du personnel administratif, leurs noms et prénoms sont systématiquement écrits en minuscules, à l'exception de la première lettre qui est en majuscule, selon l'ordre « Prénoms + Noms ».

Par ailleurs, certaines abréviations présentes dans l'original sont écrites en toutes lettres dans la traduction pour faciliter la compréhension du lecteur cible. Ainsi, par exemple, dans un certificat de master, l'abréviation « D.R. » a été traduite par « journal officiel Diário da República ».

GLOSSAIRES

Les glossaires permettent de sauvegarder des termes et des expressions spécialisés trouvés lors des recherches pour un projet de traduction afin de gagner du temps pour les projets suivants.

Pour constituer les différents glossaires, j'ai mis en parallèle le document original et le document traduit, toujours révisé par la responsable de mon stage, afin de relever les termes et les expressions ainsi que leur traduction. J'ai constitué les glossaires par domaine et par paires de langue, en précisant le type de document afin que les solutions de traduction soient contextualisées, étant donné qu'un terme et une expression peuvent avoir différentes traductions en fonction du contexte.

Ayant pu m'appuyer sur les mémoires de traductions que ma responsable de stage avait constituées au fil des ans, une grande partie des traductions trouvées pour les termes et les expressions ne sont pas issues de mes propres recherches.

Les glossaires ont été réalisés sur Excel, car ce logiciel permet de les élaborer et de les organiser facilement. Ainsi, peut-on, par exemple, créer autant de colonnes que nécessaire, renseigner un nombre illimité de termes et/ou expressions, que l'on peut classer par ordre alphabétique, etc. J'ai réalisé des glossaires du français vers le portugais et du portugais vers le français, en organisant les termes et les expressions dans les quatre domaines suivants : professionnel (certificat de travail, attestation de reconnaissance de qualification professionnelles), académique (diplômes, attestations, certificats, relevés de notes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur), juridique (extrait kbis, acte de naissance, extrait de casier judiciaire) et assurance (relevé d'information). J'ai opté pour cette méthode afin de trouver rapidement les termes et les expressions liés à un domaine.

Chaque glossaire est constitué de cinq colonnes. La première contient les termes et les expressions originales ; la deuxième, les traductions ; la troisième, des observations, lorsque des précisions sont nécessaires ; les quatrième et cinquième colonnes renseignent la variété linguistique et le type de document. Les deux dernières colonnes ont été inspirées de la méthode utilisée par Vinet (2023), qui souligne que l'indication de la variété linguistique est importante. Étant donné que l'Alliance Française travaille avec différentes variétés de français et de portugais, il m'a semblé pertinent d'adopter cette méthodologie. En effet, puisque « [la] terminologie et les réalités culturelles peuvent différer ; il est important de préciser la paire de langue utilisée dans le contexte duquel est issue la traduction » (Vinet,

2023, p. 31). Par exemple, comme nous l'avons vu dans la partie sur les titres de professions, le terme « fisioterapeuta » sera traduit par « masseur-kinésithérapeute » si la traduction se destine à la France et « physiothérapeute » si elle se destine à la Suisse. Ensuite, la colonne qui précise pour chaque terme le type de document d'où il est extrait permet de le remettre en contexte et ainsi de savoir si sa traduction est pertinente pour le projet en cours.

Les glossaires ne sont pas exhaustifs étant donné que l'on retrouve souvent les mêmes termes et expressions dans certains types de documents, mais aussi parce que je n'ai pas eu à traduire dans certains domaines, tel celui de l'assurance, un grand nombre de documents. Toutefois, il me semble utile de conserver les informations qui ont été trouvées afin de faciliter les futures traductions. De plus, les glossaires ne sont pas des ressources figées et doivent continuer à être enrichies par de futurs projets de traduction.

Le glossaire ci-dessous recense des termes et des expressions tirés de documents professionnels du portugais vers le français.

	A	B	C	D	E
	Terme portugais	Terme français	Observation	Variété linguistique source - cible	Type de document
2	ao abrigo do artigo	conformément aux dispositions de l'article		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
3	carimbo	timbre		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
4	cédula profissional	carte professionnelle		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
5	colação de grau	collation de grade		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
6	conferir um título	conférer un titre		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
7	contribuinte n.	numéro fiscal		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
8	declaração	certificat de travail		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
9	declaração	attestation		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
10	decreto	décret		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
11	desempenhar funções	exercer des fonctions		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
12	détentor de um curso	titulaire d'une formation		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
13	exercer uma profissão	exercer une profession		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
14	gerência	gérance		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
15	gerente	gérant(e)		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
16	habilitação	qualification		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
17	NIF (número de identificação fiscal)	numéro fiscal		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
18	para os devidos efeitos	à toutes fins utiles		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
19	prestar o serviço como	travailler en tant que		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
20	proprietário	propriétaire		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
21	ratificar	ratifier		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
22	regime de prestação de serviços	indépendant		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
23	reunir os requisitos	satisfaire aux conditions		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
24	sede	siège		pt (européen) - fr (France)	declaração (empregador)
25	fisioterapeuta	masseur-kinésithérapeute	le terme peut être traduit par « physiothérapeute » pour certains pays francophones, notamment la Suisse.	pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
26	lei	loi		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
27	fisioterapia	masso-kinésithérapie		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
28	conselho diretivo	conseil de direction		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)
29	Assembleia da República	Assemblée de la République portugaise		pt (européen) - fr (France)	declaração (homologação)

Glossaire de termes et d'expressions trouvés dans des documents juridiques du français vers le portugais.

	A	B	C	D	E
1	Terme français	Terme portugais	Observation	Variété linguistique source - cible	Type de document
2	à jour au [date]	atualizada em [data]		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
3	adresse	morada		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
4	capital variable	capital variável		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
5	commissaire aux comptes titulaire	revisor oficial de contas		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
6	conseil de surveillance	conselho fiscal		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
7	dénomination ou raison sociale	denominação social		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
8	domicile personnel	residência		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
9	extrait kbis	certidão kbis		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
10	forme juridique	natureza jurídica		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
11	greffier	escrivão		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
12	personne collective	peessoa coletiva		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
13	registre du commerce et des sociétés	registo do comércio e das sociedades		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
14	greffe	secretária	« Greffe du Tribunal de Commerce de paris »	fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
15	siège	sede social		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
16	société anonyme	sociedade anónima		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
17	société civile	sociedade civil		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
18	Tribunal de Commerce de Paris	Tribunal de Commerce de Paris		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
19	personne morale	peessoa coletiva		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
20	exercice social	exercício		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
21	clôture de l'exercice social	encerramento do exercício		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
22	associé	sócio		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
23	membre	membro		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
24	gestion	gestão		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
25	direction	direção		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
26	administration	administração		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
27	contrôle	fiscalização		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis
28	immatriculation	matricula		fr (France)- pt (européen)	extrait Kbis

Glossaire de termes et d'expressions recensés dans des documents académiques du portugais vers le français.

	A	B	C	D	E
	Terme portugais	Terme français	Observations	Variété linguistique source - cible	Type de document
1					
2	(quinze) valores	(quinze) sur vingt		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
3	aluno	étudiant		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
4	ano letivo de aprovação	année de validation		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
5	attribution	conférer		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
6	autenticar com um selo	revêtir d'un timbre		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
7	aviso	avis		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
8	carga horária	volume horaire		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
9	cartão de cidadão	carte d'identité portugaise		pt (européen) - fr (France)	certidão
10	certidão	attestation		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
11	certidão curricular	relevé de notes		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
12	certificado de aproveitamento	attestation de réussite		pt (européen) - fr (France)	certificado de aproveitamento
13	certificado de mestrado	certificat de master		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
14	ciclo de estudos integrado	cycle d'études intégré		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
15	classificação	note		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
16	classificação final	moyenne finale		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
17	concluir um mestrado	obtenir un master		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
18	conferir	viser	« conferi [assinatura] » en portugais et « visé par [signature] » en français.	pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
19	conferir o grau de	conférer le grade de		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
20	curso bietápico	formation en deux étapes		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
21	duração	durée		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
22	em conformidade com	conformément à		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
23	emitir	délivrer		pt (européen) - fr (France)	certificado de aproveitamento
24	estabelecimento de ensino	établissement d'enseignement		pt (européen) - fr (France)	certificado de aproveitamento
25	frequentar um ciclo de estudos	suivre un cycle d'études		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
26	histórico escolar	relevé de notes		pt (Brésil) - fr (France)	histórico escolar
27	Licenciatura	<i>Licenciatura (*) (*) N.d.T. : Diplôme sanctionnant 4 ans d'études supérieures.</i>	le terme « licenciatura » peut être traduit par « licence » lorsque la formation sanctionne trois ans d'études.	pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
28	média geral	moyenne générale		pt (brésil) - fr (France)	histórico escolar
29	natural de	né(e) à		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
30	obter aprovação	valider		pt (européen) - fr (France)	certificado de aproveitamento
31	periodo letivo	période scolaire		pt (brésil) - fr (France)	histórico escolar
32	plano de estudos	programme		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)

33	portador do documento de identificação	titulaire de la pièce d'identité		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
34	portaria	arrêté		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
35	práticas	travaux pratiques		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
36	Prof. Doutor	Pr.		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
37	Profa. Doutora	Professeure		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
38	realizar unidades curriculares	valider des unités d'enseignement		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
39	Reitor	Recteur		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
40	selo	timbre		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
41	selo branco	timbre sec		pt (européen) - fr (France)	certificado de aproveitamento
42	semanal	hebdomadaire		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
43	semestre	semestre		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
44	seminários / estágios	séminaires / stages		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
45	tempo inteiro	temps plein		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
46	teóricas	cours magistraux		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
47	teórico-práticas	travaux dirigés		pt (européen) - fr (France)	certidão (académica)
48	ter duração de	avoir une durée de		pt (européen) - fr (France)	certificado de mestrado
49	unidades curriculares	unités d'enseignement		pt (européen) - fr (France)	certidão curricular
50	vestibular	examen d'entrée		pt (brésil) - fr (France)	histórico escolar
51	visto	visa		pt (brésil) - fr (France)	histórico escolar

Glossaire de termes et d'expressions tirés du domaine de l'assurance, du portugais vers le français.

	A	B	C	D	E
	Terme portugais	Terme français	Observations	Variété linguistique source - cible	Type de document
2	apólice	police		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
3	assunto	objet		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
4	bónus	bonus		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
5	c. postal	code postal		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
6	celebrar um contrato	souscrire un contrat		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
7	certificado de tarificação	relevé d'information		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
8	Exmo. Senhor	Monsieur	formule d'appel dans une lettre formelle	pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
9	início	début		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
10	prémios em dívida	primes impayées		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
11	risco seguro	risque assuré		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
12	segurador	assureur		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
13	sinistro	sinistre		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
14	tomador do seguro	preneur d'assurance		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação
15	vencimento	échéance		pt (européen) - fr (France)	certificado de tarificação

CONCLUSION

En choisissant d'effectuer un stage dans le cadre du deuxième cycle du Master en traduction, je souhaitais compléter ma formation académique par une expérience professionnelle. En effet, la mise en situation réelle de travail avait pour objectif d'acquérir des méthodes de travail et de progresser en traduction grâce aux conseils et remarques des professionnels du secteur. Je souhaitais également travailler avec la paire de langue français-portugais et portugais-français dans le domaine de la traduction spécialisée, car j'avais suivi les cours de traduction technico-scientifique du français et de l'anglais vers le portugais en premier cycle de master. J'ai choisi d'effectuer mon stage à l'Alliance Française de Lisbonne, car l'institution proposait un poste de stagiaire qui correspondait à mes attentes.

Lors de ce stage, j'ai traduit et révisé des documents aux typologies variées du portugais vers le français et du français vers le portugais, sous la supervision de la responsable du service. J'ai utilisé les outils mis à ma disposition et les ressources internes du service pour réaliser les missions qui m'avaient été confiées. Par ailleurs, comme c'est un service de traduction à taille humaine, j'ai pu découvrir la gestion de projet et assister à toutes les étapes d'un projet de traduction : de la prise de contact du client, à l'élaboration du devis, jusqu'à la remise de la traduction. C'est un aspect qui a été peu abordé pendant le premier cycle de master et qu'il était intéressant de découvrir puisqu'il représente une part importante du travail du traducteur indépendant.

Le stage m'a permis de découvrir les différents aspects qui entourent l'activité de la traduction. D'une part, j'ai pu en apprendre davantage sur la fixation des prix, le processus de certification au Portugal et la façon de traduire des documents sujets à la traduction certifiée. En effet, c'est un domaine de la traduction qui a ses propres spécificités et qui exige une reproduction intégrale du document original. Le traducteur doit notamment s'identifier, indiquer qu'il s'agit d'une traduction et renseigner toutes les informations qui figurent sur le document, tels que les éléments paratextuels qui doivent être signalés entre crochets et avec une police de caractère différente de celle du reste du texte. De plus, la mission du traducteur est de fournir des renseignements qui éviteront les ambiguïtés, par exemple en ajoutant des précisions géographiques à côté du nom d'une ville ou d'une institution, une note de traducteur pour donner des précisions concernant un titre de diplôme qui n'a pas d'équivalent dans la langue/culture cible. C'est une façon de traduire particulière qui rend visible le

traducteur et qui souligne une volonté de rendre accessible le texte source au lecteur cible, c'est-à-dire réussir à rendre le contenu du document source avec précision.

D'autre part, j'ai pu développer mes compétences en traduction. À travers les documents soumis à la traduction certifiée sur lesquels j'ai travaillé, j'ai constaté que l'on a tendance à rester proche du texte source en utilisant, notamment, la traduction littérale lorsque cela est possible dans la langue cible et que cela ne nuit pas à la transmission du message. Toutefois, le recours à d'autres techniques de traduction est nécessaire pour rester proche de l'original, comme l'équivalence fonctionnelle, la transcription et la note du traducteur ainsi que la traduction littérale et la transcription entre parenthèses. Dans l'optique de traduire le document original avec précision et de rendre les informations accessibles pour le lecteur, les techniques de traduction sont variées et parfois hybrides. J'ai également retenu que la considération de certains facteurs, tels que le type de document, sa fonction et le pays de destination, est essentielle pour choisir les techniques de traduction adaptées, car ils permettent d'orienter la façon de traduire, d'identifier les informations clés et d'effectuer des recherches ciblées.

Par ailleurs, j'ai pu me rendre compte que la traduction de documents officiels, légaux et juridiques implique une grande responsabilité de la part du traducteur, étant donné qu'ils contiennent des informations sensibles et qu'une mauvaise traduction peut porter préjudice au client. Des connaissances linguistiques et culturelles solides ainsi que la capacité à effectuer des recherches en amont de la phase de traduction permettent d'éviter les erreurs de traduction. Ensuite, l'attention et la rigueur lors de la phase de révision sont également primordiales, surtout lorsque le traducteur doit réviser son propre travail, pour remettre une traduction de qualité.

De plus, j'ai pu me confronter aux difficultés de la recherche de termes et d'expressions et apprendre des techniques de recherche ciblées pour trouver des solutions adaptées. Toutefois, le fait que la plupart des documents que j'ai eu à traduire avaient une mémoire de traduction m'a été d'une grande ressource au niveau de la terminologie, de la phraséologie et de la mise en page pour produire de nouvelles traductions. Cela m'a montré l'importance de conserver une trace de chaque projet de traduction.

Le travail réalisé pendant le stage m'a permis de développer une étude sur la traduction certifiée/officialle, ses particularités, ses exigences et les attentes qu'en a le destinataire. J'ai ensuite proposé une réflexion sur les théories de la traduction pour montrer

les points de vue parfois divergents des divers courants de pensée. Les théories fonctionnalistes ont été mises en avant car elles offrent un cadre pertinent pour justifier les choix de traduction. D'ailleurs, Mayoral Asensio (2014) reprend la distinction traduction documentaire/instrumentale de Christine Nord, en soutenant que la traduction officielle s'insère dans la première catégorie. Effectivement, la traduction a pour objectif de rendre accessible le texte au public cible sans effacer toute trace de la culture source. C'est une théorie qui souligne l'importance de la situation de communication et de la fonction du document. Dans l'étude des documents traduits lors du stage (Partie IV), il a été démontré que c'est un aspect qui a été pris en compte dans le choix des solutions de traduction. Ensuite, la réflexion sur la culture a eu pour objectif de montrer le lien qu'elle entretient avec la langue. En effet, les langues étant le moyen d'expression des individus, elles sont empreintes de culturel. Ainsi, la traduction est une activité qui doit prendre en considération les particularités culturelles source et cible pour transmettre un texte source de façon adaptée à une nouvelle situation de communication.

BIBLIOGRAPHIE

- Alliance Française de Lisbonne. (s.d. -a). *Les formations*.
<https://www.alliancefr.pt/lisboa/fr/curso-categoria/cours-de-francais-a-lisbonne/>
- Alliance Française de Lisbonne. (s.d. -b). *Qui sommes-nous ?*
<https://www.alliancefr.pt/lisboa/fr/qui-sommes-nous/>
- Alliance Française de Lisbonne. (s.d. -c). *Service de traduction*.
<https://www.alliancefr.pt/lisboa/fr/traduction/>
- Alliance Française de Lisbonne. (s.d. -d). *Tous les examens*.
<https://www.alliancefr.pt/lisboa/fr/exame-categoria/tous-les-examens/>
- Alliance Française de Paris. (s.d.). *À propos*. <https://www.alliancefr.org/about>
- Andújar Moreno, G. (2013). Texte et paratexte dans la traduction assermentée des documents universitaires : une approche contrastive français-espagnol. *Meta*, 58(1), 66-86.
<https://doi.org/10.7202/1023810ar>
- Articles L4321-1 à L4321-22 du code de la santé publique français. Légifrance.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171311/
- Artigo 172.º do Código do Notariado português. Diário da República.
<https://diariodarepublica.pt/dr/legislacao-consolidada/decreto-lei/1995-34509175>
- Associação Portuguesa de Tradutores (APT). (s.d.). *Tradução autenticada em que consiste*. Consulté le 23 août 2024, sur <https://www.appt.pt/detalhe/917>
- Barceló Martínez, M.T., & Delgado Pugés, I. (2016). La traduction assermentée en Espagne et en France : aspects « privés » et étude comparative, *Revista de Llengua i Dret, Journal of Language and Law*, (66), 124-135.
<https://doi.org/10.2436/rld.i66.2016.2836>
- Canais, C. (s.d.). *Certificação de tradução*. Associação Portuguesa de Tradutores (APT).
<https://www.appt.pt/detalhe/879>
- Capra, A. (2010). Traduttore traditore : de la possibilité de traduire les expressions figées en littérature. *Textes & Contextes*, 5, 1-16.
<http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=237>
- Casas Cabido, F.J. (2000). *Las dificultades de la traducción jurada al español de documentos registrales procedentes de países francófonos*. Colloque international organisé par l'Ecole de traduction et interprétation de l'Université de Genève et l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes, Genève, Suisse.
<https://www.tradulex.com/Actes2000/casas.pdf>

- Castro, A.L. (2021). La traduction peut-elle abattre les frontières linguistiques et culturelles ? *Translations*, 12-13(1), 94-105. <https://doi.org/10.2478/tran-2021-0008>
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). (s.d.-a). Foi. Dans *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. Consulté le 26 novembre 2024, sur <https://www.cnrtl.fr/definition/FOI>
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). (s.d.-b). Revêtir. Dans *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. Consulté le 26 novembre 2024, sur <https://www.cnrtl.fr/definition/rev%C3%AAtir>
- Chalifoux, J.-J. (1993). Culture : une notion polémique ? *Service social*, 42(1), 11-23. <https://doi.org/10.7202/706597ar>
- Chen, L. (2024). Le rôle de la phraséoculture en didactique des langues-cultures en CLE : enjeux théoriques et pratiques méthodologiques. *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 1(22-1), 1-17. DOI : <https://doi.org/10.4000/11q9p>
- Code de l'éducation français. (2025, 10 février). Légifrance. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027864362/
- Croix-Rouge suisse. (s.d.). *BLS-AED-SRC complet*. <https://www.redcross-edu.ch/fr/bls-aed-src-complet>
- Dalügge-Momme, N. (2008). Aspects culturels de la traduction technique. *Traduire*, 217, 5-13. <https://doi.org/10.4000/traduire.959>
- Dechamps, C. (2022). Terminologie juridique et enjeux interculturels en communication spécialisée multilingue. *Trabalhos em Linguística Aplicada*, 61(1), 86-96. <https://doi.org/10.1590/01031813v61n120228667725>
- Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR). (s.d.). *Demander la traduction officielle d'un document*. Réfugiés.infos. <https://refugies.info/fr/demarche/604f30f5e0162200154411aa>
- Direção-Geral do Ensino Superior (DGES). (s.d.-a). *Emissão de diplomas e suplemento ao diploma*. <https://www.dges.gov.pt/pt/pagina/emissao-de-diplomas-e-suplemento-ao-diploma>
- Direção-Geral do Ensino Superior (DGES). (s.d.-b). *Graus e diplomas do ensino superior*. <https://www.dges.gov.pt/pt/pagina/graus-e-diplomas-do-ensino-superior>
- Durieux, C. (2010). Traduire l'intraduisible : négocier un compromis. *Meta*, 55(1), 23-30. <https://doi.org/10.7202/039599ar>
- Fondation des Alliances Françaises. (s.d.). *Historique*. <https://www.fondation-alliancefr.org/?cat=538>

- Fondation des Alliances Françaises. (2023). *Fonctionnement de la Fondation*. <https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440>
- Fondation des Alliances françaises. (2023, 7 octobre). *Ses missions*. <https://www.fondation-alliancefr.org/?p=440>
- Gémar, J-C. (2002). Traduire le texte pragmatique. *ILCEA*, 3, 11-38. <https://doi.org/10.4000/ilcea.798>
- Gouvernement du Canada. (2020, 28 février). *Je/nous*. [Canada.ca. https://www.noslangues-ourlangages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/je-nous](https://www.noslangues-ourlangages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/je-nous)
- Guillemin-Flescher, J. (2003). Théoriser la traduction. *Revue Française de Linguistique Appliquée*, VIII(2), 7-18. <https://doi.org/10.3917/rfla.082.07>
- Harvey, M. (2002). Traduire l'intraduisible. *ILCEA*, 3, 39-49. <https://doi.org/10.4000/ilcea.790>
- Hatim, B. & Mason, I. (1995). *Teoría de la traducción: una aproximación al discurso* (traduit par Peña, S.; 1^{re} éd.). Editorial Ariel, S.A. (Ouvrage original publié en 1990)
- Hayer, D. (2012). La culture : des questions essentielles. *Humanisme*, 2(296), 85-88. <https://doi.org/10.3917/huma.296.0085>
- Instituto dos registos e do notariado. (2024, 01 mai). *Tradução de documentos*. <https://irn.justica.gov.pt/Traducao-de-documentos>
- Klein, J R., & Lamiroy, B. (2016). Le figement : unité et diversité : Collocations, expressions figées, phrases situationnelles, proverbes. *L'Information grammaticale*, 148, 15-20. https://www.researchgate.net/publication/303989563_Le_figement-_unite_et_diversite
- Ladmiral, J-R. (1998). Le prisme interculturel de la traduction. *Palimpsestes*, 11, 15-30. <https://doi.org/10.4000/palimpsestes.1525>
- Larousse. (s.d.). Attestation. Dans *Dictionnaire de français Larousse*. Consulté le 30 janvier 2025, sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/attestation/6268>
- L'Académie française. (1992-2024). Culture. Dans *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition. <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C5286>
- L'Académie française. (1992-2024). Soussigné, -ée. Dans *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition. <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9S2431>
- Le Robert. (s.d.). Arrondissement. Dans *Dico en ligne LeRobert*. Consulté le 23 septembre 2024, sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/arrondissement>

- Le Robert. (s.d.). Diplôme. Dans *Dico en ligne LeRobert*. Consulté le 28 janvier 2025, sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/diplome>
- Le Robert. (s.d.). Glose. Dans *Dico en ligne LeRobert*. Consulté le 04 juin 2025, sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/glose>
- Loi fédérale suisse du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé. Fedlex – La plateforme de publication du droit fédéral suisse. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr#fn-d7e12>
- Mayoral Asensio, R. (2014). *Translating Official Documents*. (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315760308>
- Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2015, 24 mars). *Diplômes*. Bulletin officiel. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/15/Hebdo16/MENS1507196C.htm>
- Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2018, 7 août). *La licence*. Bulletin officiel. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-licence-46163>
- Ministère de la Justice. (s.d.). *Expert ou experte judiciaire*. La justice recrute. Consulté le 13 septembre 2024, sur <https://lajusticerecrute.fr/metiers/expert-ou-experte-judiciaire>
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (s.d.). *Procédure de traduction*. France Diplomatie. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/legalisation-1499/article/proc-edure-de-traduction>
- Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Le Livre de Poche.
- Munday, J. (2008). *Introducing translation studies*. (2^e éd.). Routledge.
- Nord, C. (1997). Defining Translation Functions. The Translation Brief as a Guideline for the Trainee Translator. *Ilha do Destero*, (33), 41-55. <https://periodicos.ufsc.br/index.php/desterro/article/view/9208>
- Nord, C. (2002). Manipulation and loyalty in functional translation. *Current Writing: Text and Reception in Southern Africa*, 14(2), 32-44. <https://doi.org/10.1080/1013929X.2002.9678123>
- Nord, C. (2006). Translating for Communicative Purposes across Culture Boundaries. *Journal of Translation Studies*, 9(1), 43-60. https://www.ufs.ac.za/docs/librariesprovider20/linguistics-and-language-practice-documents/all-documents/nord-2006translatingforcommpurposes_jots-935-eng.pdf?Status=Master&sfvrsn=0

- Nord, C. (2016). Skopos and (Un)certainty: How Functional Translators Deal with Doubt. *Meta*, 61(1), 29–41. <https://doi.org/10.7202/1036981ar>
- Office québécois de la langue française. (2022). *Formules d'appel dans la lettre*. Vitrine linguistique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/22099/la-redaction-et-la-communication/redaction-administrative-et-commerciale/correspondance/lettre/formules-dappel-dans-la-lettre>
- Portail européen e-Justice. (2024, 9 juillet). *Documents publics*. https://e-justice.europa.eu/561/FR/public_documents
- Porto Editora. (s.d.). Declaração. Dans *Infopédia*. Consulté le 30 janvier 2025, sur [https://www.infopedia.pt/artigos/\\$declaracao](https://www.infopedia.pt/artigos/$declaracao)
- Porto Editora. (s.d.). Diploma. Dans *Infopédia*. Consulté le 28 janvier 2025, sur <https://www.infopedia.pt/dicionarios/lingua-portuguesa/diploma>
- Porto Editora. (s.d.). Excelentíssimo. Dans *Infopédia*. Consulté le 03 février 2025. <https://www.infopedia.pt/dicionarios/lingua-portuguesa/excelent%C3%ADssimo>
- Pym, A. (2014). *Exploring translation theories* (2^e éd.). Routledge.
- Reichman, T., & Zavaglia, A. (2014). A tradução juramentada de documentos escolares (português, francês, alemão). *Tradução em Revista*, 2(17), 45-56. <https://doi.org/10.17771/PUCRio.TradRev.23651>
- Reiss, K., & Vermeer, H.J. (2013). *Towards a General Theory of Translational Action* (traduit par Nord, C.). Routledge. (Ouvrage original publié en 1984)
- Saad Ali, M. (2016). La traduction des expressions figées : langue et culture. *Traduire*, 235, 103-123. <https://doi.org/10.4000/traduire.865>
- Service-public français. (s.d.-a). *Comment obtenir un extrait K ou Kbis ?* Entreprendre.service-public. Consulté le 6 juin 2025 sur <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21000>.
- Service-public français. (s.d.-b). *Légalisation ou apostille d'un acte public établi par une autorité française*. Consulté le 26 avril 2024 sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1400>
- Service-public français. (s.d.-c). *Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?* Consulté le 6 juin 2025 sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>
- Union Nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel (UNETICA). (s.d.). *Faq*. Consulté le 13 septembre 2024, sur <https://unetica.fr/faq/>

Universidade de Coimbra. (s.d.-a). *Certidão de conclusão? Diploma?*
https://www.uc.pt/academicos/FAQs/diplomas/FAQ_certificado_conclusao

Universidade de Coimbra. (s.d.-b). *Diplomas e Cartas.*
<https://www.uc.pt/sga-academicos/documentos/diplomas/>

Université Paris 8. (s.d.). *Programme.* <https://www.univ-paris8.fr/Programme-6819>

Université Rennes 2. (s.d.). *Unités d'Enseignements de Discipline Complémentaire (UEDC).*
<https://formations.univ-rennes2.fr/fr/enseignements-transversaux/unites-d-enseignements-de-discipline-complementaire-uedc.html>

Valdenebro Sánchez, J. (2024). De l'anisomorphisme culturel dans la traduction des termes juridiques français « dénonciation » et « plainte » en espagnol péninsulaire. Dans Khalfallah, N. et Moucannas, H. (dir.), *La Traduction du texte juridique* (pp.189-210). Classiques Garnier. <https://dx.doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-16130-1.p.0189>

Venuti, L. (1995). *The Translator's Invisibility*. Routledge.

Vinay, J.P., & Darbelnet, J. (1972). *Stylistique Comparée du Français et de L'anglais*. Didier

Vinet, M. (2023). *La traduction de documents scolaires et académiques : étude des défis à relever* [Rapport de stage de Master en traduction, Université de Lisbonne].
Repositório da Universidade de Lisboa. <http://hdl.handle.net/10451/62241>

ANNEXES

Dans les annexes nous retrouvons un échantillon des documents originaux que j'ai eus à traduire lors de mon stage ainsi qu'une traduction. L'ajout de ces annexes a pour objectif d'illustrer certaines informations mentionnées tout au long de ce rapport de stage.

Les documents ont été retranscrits manuellement pour préserver l'anonymat des clients et pour offrir une meilleure lisibilité. Les informations personnelles ont été remplacées par la mention « XXX ». De plus, en vue de se rapprocher au mieux des documents originaux, la mise en page, la taille et la police de caractère ont été reproduites.

Annexe 1 : Retranscription d'un acte de naissance portugais

XX/XX/XXXX, XX:XX

2. Conservatória do Registo Civil Lisboa

2. Conservatória do Registo Civil Lisboa Assento de nascimento n.º XXX do ano de XXXX

Registando

Nome próprio: XXX
Apelidos: XXX
Sexo: XXX
Hora e data do
nascimento: XXX
Naturalidade: freguesia de XXX
concelho de XXX

Pai

Nome: XXX
Idade: XXX
Estado: XXX
Naturalidade: freguesia de XXX
concelho de XXX
Residência habitual: XXX

Mãe

Nome: XXX
Idade: XXX
Estado: XXX
Naturalidade: freguesia de XXX
concelho de XXX
Residência habitual: XXX

Avós paternos: XXX
Avós maternos: XXX

Declarante(s): XXX
Menções especiais: **Declaração prestada na Conservatória de XXX, no dia XX de XXX de XXXX.**
Testemunha(s): XXX
Data do assento: XXX

O/A Escriurário, XXX, Por competência própria

Processo n.º XX/XX

Annexe 2 : Retranscription d'un extrait de casier judiciaire portugais

[Logótipo] **REPÚBLICA
PORTUGUESA**

JUSTIÇA

DIREÇÃO-GERAL DA ADMINISTRAÇÃO DA JUSTIÇA

CERTIFICADO DO REGISTO CRIMINAL

BALCÃO ELETRÓNICO

NOME: XXX
NATURAL DA FREG.: XXX
CONCELHO DE: XXX
DATA DE NASCIMENTO: XXX
NACIONALIDADE: XXX
Nº CARTÃO DE CIDADÃO/BI: XXX

CÓDIGO DE ACESSO PEDIDO PELO TITULAR DA INFORMAÇÃO:

FIM A QUE SE DESTINA O CERTIFICADO: XXX

ENVOLVE CONTACTO REGULAR COM MENORES (LEI Nº 113/2009)

INFORMAÇÃO SOBRE O TITULAR DO REGISTO EM: XXXX/XX/XX XX:XX:XX

NADA CONSTA ACERCA DA PESSOA ACIMA IDENTIFICADA

CÓDIGO DE ACESSO: XXX

CÓDIGO VIGENTE ATÉ: XXXX/XX/XX

O CÓDIGO DE ACESSO PERMITE OBTER CERTIFICADO ATUALIZADO DA MESMA PESSOA E PARA A MESMA FINALIDADE
À DATA E HORA DA EMISSÃO EM:

<https://registocriminal.justica.gov.pt> (nos termos do disposto nos artigos 15º a 19º do Decreto-Lei nº 171/2015, de 25/8)

PAG. 1/1

Certificado assinado eletronicamente pelos Serviços de Identificação Criminal

Annexe 3 : Retranscription d'un certificat de master portugais

[Cabeçalho]

[Logótipo] **CESPU**
INSTITUTO UNIVERSITÁRIO
DE CIÊNCIAS DA SAÚDE

CERTIFICADO DE MESTRADO

XXX, Reitor do Instituto Universitário de Ciências da Saúde, certifica que XXX, natural de XXX, filha de XXX e de XXX, concluiu neste Instituto, **em XX de novembro de XXXX, o Mestrado em Medicina Dentária**, obtido após frequência do ciclo de estudos integrados previsto no Aviso n° 21866/2011, de 7 de outubro (2a série do D.R. n° 211), com a classificação final de **15 (quinze) valores**.

Mais se declara que o ciclo de estudos referenciados atribui 300 (trezentos) créditos e tem a duração de cinco anos a tempo inteiro em conformidade com a Diretiva 2005/36/CE, de 7 de setembro de 2005, do Parlamento Europeu e do Conselho Europeu.

O presente certificado, por mim assinado, vai autenticado com o selo em uso neste Instituto.

Gandra, XX de novembro de XXX

O Reitor,

(Prof. Doutor XXX)

Annexe 4 : Traduction vers le français de l'annexe 3

[Traduction fidèle en français d'un document rédigé en portugais]

[Papier à en-tête]

[Logo]

CESPU
INSTITUT UNIVERSITAIRE
DES SCIENCES DE LA SANTÉ

CERTIFICAT DE MASTER

Je soussigné, XXX, Recteur de l'Institut Universitaire des Sciences de la Santé [Gandra, Portugal], certifie que XXX, née à XXX, fille de XXX et de XXX, a obtenu le XX novembre XXXX, dans notre Institut, le Master en Médecine Dentaire [*Mestrado em Medicina Dentária*], après avoir suivi le cycle d'études intégré visé à l'avis n° 21866/2011, du 7 octobre 2011 (2^e série du journal officiel Diário da República n° 211), avec 15 (quinze) sur vingt de moyenne finale.

Je certifie également que le cycle d'études mentionné ci-dessus confère 300 (trois cents) crédits et a une durée de cinq ans à temps plein conformément à la directive 2005/36/CE, du 7 septembre 2005, du Parlement européen et du Conseil européen.

Le présent certificat, signé par mes soins, est revêtu du timbre de notre Institut.

Gandra, le XX novembre XXXX

Le Recteur,

[Signature]

(Pr XXX)

Traduit du portugais, le XX/XX/XXXX, au Service de Traduction
de l'Alliance française de Lisbonne, par Leonor Francisco,
membre de la Société française des Traducteurs

Annexe 5 : Retranscription d'un diplôme de *Licenciatura* portugais

ESS+

ESCOLA SUPERIOR DE SAÚDE
CRUZ VERMELHA PORTUGUESA
LISBOA

DIPLOMA DE LICENCIATURA

PROFESSORA DOUTORA XXX, Presidente do Conselho de Direção da Escola Superior de Saúde da Cruz Vermelha Portuguesa – Lisboa, faz saber que XXX filha de XXX e de XXX, natural da Freguesia de XXX, do Concelho de XXX, do Distrito de XXX, concluiu em XX de fevereiro de XXXX, o **CURSO DE LICENCIATURA EM ENFERMAGEM** (Aviso nº 8269/2017 de 24 de julho) com a classificação final de **16 (Dezasseis) valores**, pelo que lhe é conferido o grau de Licenciada em Enfermagem.

Escola Superior de Saúde da Cruz Vermelha Portuguesa – Lisboa, XX de fevereiro de XXXX.

O Responsável dos Serviços Académicos

Licenciaturas

[Assinatura]

Dr. XXX

Mod. SEC. XX.XX

P' A Presidente do Conselho de Direção

[Assinatura]

Prof^a Doutora XXX

Annexe 6 : Retranscription d'un diplôme de master portugais

[Logótipo] INSTITUTO
SUPERIOR
DE CIÊNCIAS
DA SAÚDE
EGAS MONIZ

CARTA DE CURSO

DO

GRAU DE MESTRE

Eu, XXX, Director do Instituto Superior de Ciências da Saúde Egas Moniz, faço saber que XXX, filho(a) de XXX, natural de XXX, concluiu o Curso de Mestrado Integrado em Medicina Dentária (300ECTS), tendo-lhe sido conferido, em XX de Dezembro de XXXX, o grau de Mestre em Medicina Dentária com a classificação de Catorze valores (Bom).

Pelo que, em conformidade com as disposições legais em vigor, lhe mandei passar a presente carta de curso.

Instituto Superior de Ciências da Saúde Egas Moniz, em XX de Maio de XXXX

O Director

[Assinatura e selo branco]

Professor Doutor XXX

Annexe 7 : Retranscription d'un certificat de travail portugais

[Logótipo] **Fisidinâmica**
Centro de Medicina Física
e de Reabilitação, Lda.

Declaração

Eu XXX, NIF-XXX, como gerente e proprietária da Fisidinâmica - Centro de Medicina Física e de Reabilitação, Lda, com sede na rua Virgílio Correia 15A em Lisboa - 1600-2019 Portugal, contribuinte n. XXX declara que XXX, portador da cédula profissional: XXX, prestou o serviço como fisioterapeuta generalista em regime de prestação de serviços, durante o período de XXX a XXX, desempenhou suas funções de fisioterapeuta com duração de XXX horas totais, sendo distribuídas pelas seguintes áreas:

- **Traumatologia, XXX horas**
- **Desportivo, XXX horas**
- **Músculo esquelético, XXX horas**
- **Neurológica, XXX horas**
- **Respiratória, XXX horas**
- **Cardio-respiratória, XXX horas**
- **Geriatría, XXX horas**

Informa-se ainda, que foi verificado zelo, dedicação e eficiência a todos os serviços prestados.

Sem outro assunto adicional,

Lisboa, XX/XX/XXXX

A gerência

Carimbo e assinatura

[Assinatura]

[Carimbo]